

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2009**SOMMAIRE**

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	6
<i>Madame le Maire</i>	8
BUDGET PRIMITIF 2009 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.....	9
<i>Madame le Maire</i>	10
<i>Alain BAUDIN</i>.....	15
<i>Marc THEBAULT</i>	16
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	17
<i>Frédéric GIRAUD</i>.....	18
<i>Jérôme BALOGE</i>.....	19
<i>Alain PIVETEAU</i>	20
<i>Jean-Louis SIMON</i>.....	21
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	22
<i>Amaury BREUILLE</i>	23
<i>Jérôme BALOGE</i>.....	23
<i>Madame le Maire</i>	24
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>.....	25
<i>Madame le Maire</i>	25
<i>Frank MICHEL</i>.....	25
<i>Alain PIVETEAU</i>	26
<i>Nicolas MARJAULT</i>.....	28
<i>Frédéric GIRAUD</i>.....	28
<i>Alain BAUDIN</i>.....	29
<i>Guillaume JUIN</i>.....	30
<i>Marc THEBAULT</i>	30
<i>Jérôme BALOGE</i>.....	31
<i>Jean-Louis SIMON</i>.....	31
<i>Amaury BREUILLE</i>	32
<i>Frank MICHEL</i>.....	34
<i>Nicolas MARJAULT</i>.....	34
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	34
<i>Madame le Maire</i>	34
<i>Delphine RENAUD-PAGE</i>.....	35
<i>Jacques TAPIN</i>	35
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	35
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	36
<i>Madame le Maire</i>	37
RÉGIME INDEMNITAIRE ATTRIBUÉ AUX ELUS - MISE À JOUR DU TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES AU 16 MARS 2009.....	39
<i>Madame le Maire</i>	42
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	43
<i>Jean-Louis SIMON</i>.....	44
CRÉATIONS D'EMPLOIS OCCASIONNELS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS	45
<i>Jean-Louis SIMON</i>.....	46
CRÉATIONS D'EMPLOIS OCCASIONNELS À LA PATINOIRE	47

<i>Jean-Louis SIMON</i>	48
CRÉATION DE DEUX EMPLOIS OCCASIONNELS CHARGÉS D'ÉCO-ANIMATION	49
<i>Jean-Louis SIMON</i>	50
ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES À L'UGAP	51
SUBVENTION POUR JUMELAGE - LYCÉE PAUL GUÉRIN	52
<i>Alain PIVETEAU</i>	55
FOIREXPO 2009 - TARIFS DES SPECTACLES - MODIFICATION	56
BÂTIMENTS DU GUESCLIN - TARIFS	57
<i>Pilar BAUDIN</i>	55
<i>Jérôme BALOGE</i>	55
<i>Madame le Maire</i>	55
<i>Jérôme BALOGE</i>	55
<i>Madame le Maire</i>	55
<i>Jérôme BALOGE</i>	55
<i>Madame le Maire</i>	55
<i>Jérôme BALOGE</i>	55
<i>Madame le Maire</i>	55
<i>Patrick DELAUNAY</i>	55
<i>Frédéric GIRAUD</i>	56
<i>Jérôme BALOGE</i>	56
<i>Madame le Maire</i>	56
<i>Jérôme BALOGE</i>	56
PRESTATION DE TRANSPORT DE PERSONNES - APPEL D'OFFRES - APPROBATION DE MARCHÉ	57
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	58
<i>Madame le Maire</i>	58
ZAC POLE SPORT - GARANTIE D'EMPRUNT DE 1 200 000 EUROS SUR 3 ANS POUR LE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS À EFFECTUER PAR LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT - CAISSE D'ÉPARGNE	59
<i>Bernard JOURDAIN</i>	61
<i>Marc THEBAULT</i>	61
<i>Madame le Maire</i>	61
<i>Bernard JOURDAIN</i>	61
SUBVENTION À LA CHAMBRE RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DU POITOU-CHARENTES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ASSOCIATION 'ELAN COOPÉRATIF NIORTAIS'	62
<i>Madame le Maire</i>	68
FOIREXPO 2008 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUITE À LA MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION D'UNE ASSOCIATION	69
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE MONTANT DES VACATIONS FUNÉRAIRES	70
MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE TAXIS SUR LES COMMUNES D'AIFFRES, BESSINES, CHAURAY, ET NIORT - AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION	71
<i>Christophe POIRIER</i>	74
<i>Marc THEBAULT</i>	74
<i>Christophe POIRIER</i>	75

<i>Pascal DUFORESTEL</i>	76
<i>Madame le Maire</i>	76
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	77
<i>Nicolas MARJAULT</i>	84
<i>Madame le Maire</i>	84
SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS À CARACTÈRE SPORTIF	85
PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX - ROUTE D'AIFFRES	98
<i>Frank MICHEL</i>	101
<i>Madame le Maire</i>	101
<i>Frank MICHEL</i>	101
<i>Madame le Maire</i>	101
MARCHÉ DE TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN 2009 À 2012 - APPEL D'OFFRES - APPROBATION DES MARCHÉS : LOTS 8 ET 9 - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 19 JANVIER 2009 - APPROBATION DES MARCHÉS : LOTS 6, 7, 8, 9, 13 ET 16	102
GRUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR - TRAVAUX DE MENUISERIES - APPROBATION DU DCE - SIGNATURE DES MARCHÉS	104
RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET RÉSEAUX RUE DU FIEF JOLY - AVENANT N° 1 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX - LOT 5 - VOIRIE ET RÉSEAUX, LOT 7 - ÉCLAIRAGE PUBLIC, LOT 8 - ESPACES VERTS	106

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09/03/2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Françoise BILLY donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :***Conseillers :***

Mme Nathalie BEGUIER -

[RETOUR SOMMAIRE](#)

SEANCE DU 9 MARS 2009

n° Rc-20090001

SECRETARIAT GENERAL

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

1	L-20090021	DREMOS passation d'un contrat pour l'inhumation dans les cimetières communaux des personnes dépourvues de ressources suffisantes	882,00 € TTC	3
2	L-20090022	DREMOS passation d'un contrat pour les fournitures et prestations inhérentes au fonctionnement des distributeurs de boissons du crématorium	3 900,00 €	5
3	L-20090028	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du Personnel - Marché public des techniques de jardinage avec le CFPPA Fondettes - Participation de 13 agents au lot n° 6 'gestion du patrimoine arboré en milieu urbain pour les agents de terrain'	3 180,00 € nets	7
4	L-20090032	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du Personnel - Convention passée avec la société OBEA - Participation d'un agent au stage 'initiation à la GPEC'	780,00 € nets	9
5	L-20090036	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec la société SQLI - Participation d'un agent au stage 'urbanisation du système d'information : enjeux et méthode' - avenant n° 1	Modification des dates de la formation	11
6	L-20090042	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec l'Auto Ecole Dubreuil - Participation d'un agent au permis C	1 495,00 € nets de taxe	13
7	L-20090043	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - convention passée avec le CSTA - Participation de 7 agents à la formation 'utilisation des échafaudages' à Niort du 3 au 5 février 2009	2.490,00 € TTC	15
8	L-20090011	PATRIMOINE BATI ET MOYENS Achat d'une nacelle élévatrice sur châssis cabine	82 200,71 € TTC	17
9	L-20090015	PATRIMOINE BATI ET MOYENS Groupe scolaire La Mirandelle : fourniture de gaz naturel	Coût total annuel estimé à 5 311,66 € TTC (abonnement + consommation)	19

10	L-20090005	RISQUES MAJEURS ET DEVELOPPEMENT DURABLE Programme d'animation à l'environnement en direction des centres de loisirs et du grand public.	Tranche ferme : 16 400 € net Option : 2 900 € net Tranche conditionnelle : 7 900 € nets Option : 1 450 € nets	20
11	L-20090002	URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES Marché n° 07 251 B 001 - lot n° 2 - Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement de voiries et réseaux - voie de liaison rue Renan/rue Diderot	Total marché avant avenant : 24 723,23 € TTC Total marché après avenant : 26 330,20 € TTC	22
12	L-20090004	URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES Marché 07 251 B 001 - lot n° 1 - maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement de voiries et réseaux voie de liaison Rue de l'Aérodrome/rue de la Moie	Total marché avant avenant : 46 107,34 € TTC Total marché après avenant : 47 697,09 € TTC	24
13	L-20090045	URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association 'La colline'	Valeur locative fixée à 1 261,41 € par mois du 1 ^{er} novembre 2008 au 30 juin 2009 (soit un total de 10 191,28 €)	26
14	L-20090046	URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES Avenant n° 1 à la convention d'occupation de locaux en date du 1^{er} décembre 2004 entre la Ville de Niort et l'Association 'La Colline'	Modification de l'indice montant du loyer : 1941,40 € par mois	28
15	L-20090027	VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle EL HADJ N'DIAYE	5 802,50 € TTC	30
16	L-20090047	VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE Levés Topographiques sur l'ensemble des rues suivantes : rue Jules Ferry, rue du Rempart, secteur rues du Petit Banc, Macauderie, de l'Huilerie.	7 086,30 € TTC	32

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Avant de commencer, je voudrais vous présenter notre nouvelle Directrice générale adjointe, chargée du Pôle Vie de la Cité, Madame Sabine GALLERENT, qui vient ainsi seconder Monsieur Bruno PAULMIER, dans l'attente de l'arrivée de nos nouveaux Directeurs Généraux Adjoints.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

SEANCE DU 9 MARS 2009

n° D20090087

DIRECTION DES FINANCES

**BUDGET PRIMITIF 2009 : DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci... »

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai, même dans un délai très court avant l'examen du budget ; il n'est pas expressément prévu de vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2009.

Le Conseil a pris acte.

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Mesdames et Messieurs les élus,
Mes chers concitoyens,

Depuis les dernières élections, en mars 2008, nous avons réuni le conseil municipal quatorze fois. Depuis près d'un an, dans cette enceinte, nous avons examiné plusieurs centaines de délibérations. Anecdотiques ou fondamentales, consensuelles ou polémiques... des délibérations comme autant de pierres à l'édifice de notre cité, comme autant de pulsations du cœur de notre ville que constitue cette assemblée.

Je tiens à ce propos, et en votre nom, à remercier ici l'ensemble des services de la collectivité pour leur investissement quotidien incarné, in fine, dans ces documents délibératifs, et remercier tout particulièrement les équipes du secrétariat général dont le professionnalisme, la fiabilité et la constance permettent aux élus d'alimenter des débats de haute tenue à chacune des séances du conseil.

Parmi ces centaines de délibérations, deux documents singuliers. Singuliers par leur importance intrinsèque et par le fait, paradoxalement, qu'ils ne nous appartenaient pas totalement. Un budget primitif d'abord, voté quatre semaines après l'élection, dicté par l'urgence et que nous avons construit comme on prend les commandes d'un train lancé à pleine vitesse. Un budget supplémentaire ensuite, en fin d'année dernière, budget d'ajustement à l'occasion duquel, pour récidiver dans la métaphore ferroviaire, nous avons actionné un certain nombre d'aiguillages à la marge d'une destination qui ne nous appartenait pas encore.

Si j'ai tenu à esquisser ainsi les contours des derniers mois écoulés, c'est pour signifier aux Niortais et à chacun des membres de cette assemblée que le conseil municipal qui nous réunit ce soir n'est pas un rendez-vous comme les autres.

Ce conseil, nous l'abordons tous avec enthousiasme et gravité. Enthousiasme, car le temps est venu d'incarner dans de puissantes orientations budgétaires le projet de transformation de notre cité que les Niortais ont souhaité voir déployé. Gravité, car au même titre que toutes les collectivités locales, la Ville de Niort doit faire face à la crise. Faire face dans la conscience des compétences et des capacités d'action qui nous sont propres, sans chercher ni pouvoir nous substituer à un Etat démissionnaire. Faire face en étant transparents sur le fait que nous ne pouvons pas tout faire, mais que nous serons de ce fait d'autant plus volontaristes, exigeants et exemplaires dans la conduite des missions qui relèvent de nos compétences.

Le capitalisme financier est à la croisée des chemins. Personne ne le concevait il y a encore quelques mois. Plus personne ne le conteste aujourd'hui. Sachons qu'il peut en être de même pour la démocratie elle-même si les remèdes ne sont pas trouvés et si l'action publique ne se déploie pas pour protéger les populations.

Ayons conscience, nous, élus, que certains de nos concitoyens, plus ou moins nombreux selon les périodes, plus ou moins résignés selon les circonstances, ne croient plus en la démocratie, en l'action publique. A quoi bon voter ? A quoi bon élire des représentants si, en dernière analyse, c'est chacun pour soi ? Que les plus forts gagnent !

Cette bataille pour l'action publique, pour le service public facteur de solidarité, d'égalité et tout simplement de liberté, nous la menions déjà hier. Nous devons la mener encore davantage aujourd'hui, à l'heure où la crise nous frappe de plein fouet et où nos concitoyens en appellent au déploiement d'une action publique socialement efficace, une action publique massive qui soit à la hauteur des drames qui se nouent par milliers dans le pays.

RETOUR SOMMAIRE

Alors que nos concitoyens sont confrontés à des difficultés sans précédents, comment concevoir que les filets de la protection sociale relâchent leurs mailles ?

Alors que le chômage se massifie chaque jour davantage, comment admettre le positionnement confus d'un Etat qui prétend relancer la machine sans s'en donner les moyens et qui se repose sur les collectivités, les invite à se mobiliser, tout en leur coupant les vivres !

Une équipe municipale ne peut pas tout faire. Mais une équipe municipale doit aussi savoir prendre ses responsabilités dans le cadre des compétences qui sont les siennes.

C'est tout le sens du budget que nous proposerons à la fin du mois et dont les grandes orientations vont être débattues ce soir. Un budget volontariste. Un budget de transformation de notre cité. Un budget d'action face à la crise. Un budget dont le maître mot, tel que le mandat des électeurs nous y engage, n'est autre que la solidarité. Bref, un budget qui assume des choix.

Certains considèrent peut-être le débat d'orientations budgétaires comme un moment secondaire, prélude formel et procédurier en attendant les choses sérieuses.

Telle n'est pas ma conception de la démocratie. Nous savons tous à quel point l'examen du document budgétaire lui-même sera d'une nature technique.

Nous savons tous à quel point la litanie des chiffres perdra certains, en agacera d'autres et permettra aux troisièmes d'extraire des têtes d'épingles, de les mettre en scène hors de la matrice budgétaire d'ensemble.

Nous discuterons de tous les chiffres en leur temps, chacun alimentera le débat à sa manière. Mais le moment où nous faisons de la politique, au sens noble du terme, le moment où nous exposons aux Niortais, les uns et les autres, notre vision des priorités budgétaires de notre cité, c'est ce soir.

A l'image du débat que nous avons pu avoir sur la place de la Brèche, il y a désormais plusieurs semaines, ou du futur débat d'orientation écologique que nous aurons au deuxième semestre, l'équipe municipale et moi-même souhaitons que la séance de ce soir soit un moment démocratique fort au cours duquel chacun pourra développer sa vision et ses priorités.

C'est aussi avec une intention forte de clarté qu'afin d'alimenter notre débat, je vous exposerai en préambule les enjeux, la nature et les implications des grandes orientations du futur budget 2009 de la Ville de Niort. Des orientations dont la bonne appréhension appelle l'examen précis de la situation internationale, nationale et locale dans laquelle elles s'inscrivent.

A l'échelle internationale, la seule que l'on puisse lire avec certitude, c'est que nous sommes dans l'incertitude la plus totale. L'ampleur de l'impact social et économique de cette crise, sa durée, les changements profonds ou superficiels qu'elle va engendrer sont aujourd'hui totalement méconnus.

Cette crise interroge le capitalisme financier mondialisé et fait muter les consciences. Plus personne n'ose tenir les discours de la dérégulation, de la déréglementation, ces discours qui s'imposaient partout, hier, jusqu'au plus haut niveau des personnages de l'Etat ! Mettre des règles du jeu, garantir par le droit l'égalité et l'équité dans la répartition des richesses, enrayer la mécanique infernale de la spéculation, enchâsser l'économie dans la réalité des coûts et au-delà des valeurs... autant de sujets tabous que chacun aujourd'hui s'approprie, à tout le moins dans les mots.

Si la survenance de cette crise interroge le capitalisme financier mondialisé, les solutions qu'il convient de lui apporter questionnent tout autant la gouvernance mondiale.

Quels seront les effets induits des replis sur soi, de protectionnismes tous azimuts, défensifs et décidés unilatéralement, solutions à l'évidence de courte vue dont personne ne peut apprécier les conséquences tant économiques que sociales ou politiques lorsque l'on connaît, par exemple, le nombre d'emplois actuellement liés aux importations et exportations ne serait-ce que dans notre pays ?

Quel sera l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages lorsque, par un curieux effet retors, la baisse des cours des matières premières se traduit parfois par une augmentation du prix des biens de consommation ?

RETOUR SOMMAIRE

Plus globalement, quelles seront les conséquences du concert dissonant des plans de relance non harmonisés des Etats-nations face à cette crise d'ampleur, en terme de dumping, de déséquilibre des marchés... ?

Face à l'immaturation des dispositifs de gouvernance supranationaux, tant à l'échelle mondiale qu'euro-péenne, ce sont aux Etats que les populations s'en remettent pour organiser la redistribution et déployer des systèmes de protection sociale accessibles à tous. L'Etat français, le gouvernement français, doit assumer cette responsabilité.

Et le compte n'y est pas. Loin s'en faut.

La crise est là. Il y a quelques mois, la liquidation de CAMIF Particuliers fut un drame incomparable pour notre bassin d'emploi et un évènement de retentissement national. Sans atténuer la situation de ces salariés, en France et dans notre bassin d'emploi, bien d'autres sont malheureusement concernés à court, moyen et long terme.

Face à cette situation, force est d'admettre que l'Etat n'est tout simplement pas au rendez-vous. Personne ne dit que c'est facile. Personne n'a la recette miracle. Mais personne ne peut considérer pour autant que l'action du gouvernement soit à la hauteur de la situation.

Un exemple éloquent pour ceux qui en douteraient : les 26 milliards du plan de relance annoncés dans un premier temps et auxquels se sont rajoutés 2,6 milliards sous la pression sociale ne représentent que 1,5 % du PIB, autrement dit un effort bien en deçà de pays comme les Etats-Unis ou l'Allemagne. Mais surtout, une fois corrigé, une fois éliminés les montants artificiellement gonflés, le plan de relance français tombe à 16,1 milliards d'euros, voire à 10 milliards pour les analyses moins optimistes. Le plan du gouvernement est donc chétif et conservateur, se situant en 2009 entre 0,5 % et 0,8 % du PIB avec, au surplus, deux grands absents : le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires, et la justice sociale mise à mal par le paquet fiscal réservé aux plus aisés ! Je vous rappelle que, dans notre région, le bouclier fiscal représente un cadeau de 1,3 million d'euros en direction de quelque 55 foyers fiscaux !

Un Etat paradoxal lorsqu'il donne d'une main ce qu'il reprend de l'autre. D'un côté, donner un bol d'air aux collectivités à travers le FCTVA ou la rallonge accordée à certaines d'entre elles, par l'intermédiaire de l'ANRU, mais d'un autre les étrangler purement et simplement en revoyant à la baisse la progression des concours de l'Etat, qu'il s'agisse de la dotation globale de fonctionnement ou, demain, de la dotation de solidarité urbaine.

Un Etat politicien lorsqu'il se décharge des prérogatives qui sont les siennes sur les collectivités, sans compensation suffisante, les contraignant de fait à augmenter la pression fiscale locale ou à assumer seules la responsabilité de la fermeture ou de la restriction de services publics. On peut, sans grand risque d'erreur, dénoncer cette intention politicienne en rappelant le poids de l'ensemble de la gauche à la tête des exécutifs locaux.

Un Etat idéologue lorsqu'il refuse obstinément de concevoir une politique de relance adossée aux deux composantes de la demande : l'investissement et la consommation. Idéologue également lorsqu'il détourne le regard devant la question de la juste rémunération du travail et prend prétexte de la crise du pouvoir d'achat pour diminuer les prélèvements obligatoires et réduit d'autant, pour aujourd'hui et pour demain, les capacités d'action et de redistribution de la puissance publique.

Un Etat irresponsable lorsque son Président annonce à l'emporte pièce, sans concertation et sans évaluation des conséquences, qu'il compte supprimer la taxe professionnelle, alors que cet impôt demeure la plus importante recette dynamique des premiers investisseurs publics du pays : les collectivités locales.

RETOUR SOMMAIRE

Au même titre que l'ensemble des collectivités locales, la Ville de Niort doit construire son budget dans cet environnement de crises multiples.

Un environnement de crise qui génère des tensions financières considérables, tant en matière de recettes que de dépenses à caractère social.

Un environnement de crise qui impose de travailler dans l'incertitude la plus totale et rend difficile la maîtrise du moyen terme.

Si, au même titre que les autres collectivités, la Ville de Niort doit construire son budget 2009 sur la base de ces contraintes de crise, la situation de notre cité est pour autant singulière.

Nous héritons en effet de « coups partis » - tels qu'on les appelle - dont l'impact budgétaire pour 2009 et pour toute la durée du mandat est tout à fait considérable.

Que les choses soient dites : en lui-même, le lancement presque simultané des trois grands projets que sont l'ORU, le parking sous la Brèche et, juste avant les élections, le Pôle Sports, impliquait mécaniquement une augmentation des impôts conséquente que la précédente municipalité avait programmée.

Une situation singulière, encore, parce que les Niortais ont désigné par le vote une équipe nouvelle pour gouverner la ville. Une équipe réactive et innovante qui n'hésite pas à poser et dire les problèmes auxquels elle est confrontée. Une équipe qui sait se remettre en cause comme elle est prête à remettre en cause les « prêts à penser », les « prêts à agir » et l'ordre établi. Une équipe qui, avant la crise - faut-il rappeler que la campagne électorale s'est déroulée avant la pleine manifestation de la crise actuelle - affichait l'ambition d'une transformation profonde de la ville.

Face à cette situation nouvelle, nous n'avons qu'une alternative déclinée en deux orientations. Alternative à laquelle ont à faire face l'ensemble des collectivités locales, même si la chose est encore plus sensible à Niort pour les raisons que je viens d'évoquer plus haut.

La première orientation consiste à adopter une position de repli afin de préserver d'hypothétiques marges de manœuvre. Limiter l'action publique et renvoyer nos concitoyens à des solutions individuelles. Une action publique que l'on choisirait de replier. Un acteur public qui s'effacerait en temps de crise au lieu d'agir et de contribuer, à sa mesure, à la transformation des dynamiques sociales et économiques vécues par les populations.

La seconde orientation, c'est un refus et un courage. Le refus de voir les politiques et l'action publique se dérober. Le courage de déployer l'action publique lorsque nos concitoyens en ont le plus besoin. J'imagine bien volontiers que chacun acquiesce à l'écoute de ces propos, y compris peut-être sur les bancs de l'opposition. Mais si je parle de courage, c'est parce que cela a un prix. Un prix qui se compte en millions d'euros pour une ville comme Niort. Un prix qui peut aussi se compter en impopularité lorsque la fiscalité constitue le seul levier dont dispose une collectivité pour accroître ses recettes et, avec elles, sa capacité à mettre en œuvre une politique publique locale proactive, c'est-à-dire agissante pour le développement de la ville et le bien-être de la population.

Lorsque l'on croit à l'action publique, à ses vertus re-distributives, à ses vertus de justice, il faut être cohérent et assumer, jusqu'au bout. Je vous le dis le plus simplement et le plus clairement possible, c'est cette seconde orientation que l'ensemble de la majorité proposera le 30 mars aux Niortais et à ses représentants au Conseil municipal.

Dans cette perspective, nous sommes aujourd'hui confrontés à la nécessité d'accroître les recettes de la ville par nos propres moyens. J'aurais souhaité pouvoir en dispenser les Niortais. Je l'ai affirmé en son temps et je n'oublie pas. Mais les faits sont là, la crise et les besoins de nos concitoyens sont là. Nous aurons donc le courage d'accroître les taux d'imposition locaux, qui passeront de 20,34% à 21,97 %

afin de nous donner les capacités de répondre positivement, aujourd'hui plus encore qu'hier, aux besoins d'action publique des Niortais, soit une augmentation de 8 %.

Je rappelle au demeurant que cela fait plusieurs années que le taux d'imposition de la ville n'a pas évolué, contrairement au coût de la vie, et contrairement à d'autres collectivités qui ont anticipé en ayant recours à des augmentations régulières de moindre importance. Je veux aussi souligner que ce levier de recettes, même s'il souffre de quelques défauts, reste le plus re-distributeur pour nos concitoyens et permet, par le biais des exonérations et des abattements, de protéger les foyers les plus en difficulté.

Nous nous refusons à laisser les Niortais livrés à eux-mêmes en réduisant la voilure de l'action publique. Le budget de fonctionnement sera donc en augmentation.

Alors que les carnets de commande des entreprises se vident et que les emplois se meurent, nous nous refusons à laisser tomber les salariés et les entreprises en réduisant l'investissement. C'est pourquoi nous prévoyons 41 millions d'investissement pour 2009, permettant la poursuite et l'augmentation des travaux de transformation de notre ville.

D'un point de vue plus politique, nous nous refusons, tant par respect pour l'argent des Niortais d'ores et déjà investi que par volontarisme politique, à faire des « coups partis » dont nous parlions plus haut des boucs émissaires à bon compte.

Leur poids financier est certes considérable. Un poids qu'il serait dès lors commode, politiquement, de considérer et de présenter comme un fardeau indépassable tout au long des années qui viennent. Expliquer en permanence – et à juste titre financièrement parlant – à quel point la ville ne peut pas, ne peut plus, voudrait bien... mais que rien n'est possible tant ces coups partis mobilisent nos ressources. Ce n'est pas ma conception de la responsabilité politique. Ce n'est pas ma conception de l'action publique. Ce n'est pas ce qu'attendent de nous les Niortais qui nous ont élus.

Tout à l'heure, j'ai employé à dessein le mot hérité. Je tiens à ce que ce mot soit appréhendé et apprécié à sa juste et entière mesure.

Ces grands projets ont été jugés coûteux et mal adaptés, tant par la nouvelle municipalité que par les Niortais qui ont décidé de ne pas reconduire leurs promoteurs. Ces projets, nous les avons retravaillés, nous les avons fait passer du pharaonique à l'utile, nous les avons remodelés pour qu'ils constituent pleinement, en eux-mêmes, des éléments de réponses tant aux besoins quotidiens des Niortais qu'à leur soif de transformation de la ville. Passer du pharaonique à l'utile peut être synonyme d'économies. Mais pas nécessairement. Cela peut aussi, parfois, impliquer des coûts supplémentaires. Tel est le cas de la nouvelle orientation que nous voulons donner à la grande salle du Pôle sport. Nous souhaitons qu'elle puisse accueillir des spectacles culturels, ce que tant de Niortais obligés de se rendre à Bressuire ou à Fontenay-le-Comte nous demandent...

C'est le prix de la responsabilité au service des Niortais.

Pour Niort et dans le prolongement de ces propos, je vous propose donc un budget solidaire et de transformation de notre ville.

Solidaire par le développement de l'action sociale avec une hausse de 400 000 euros du budget du CCAS, le doublement de la contribution communale pour le logement social, l'aide maintenue aux conseils de quartiers, ainsi que le plafonnement des augmentations de tarifs municipaux à 3% alors que la charge pour la ville est en réalité bien plus élevée.

Solidaire en ayant le souci permanent des conditions d'épanouissement et d'émancipation de nos concitoyens, en confortant le budget de la culture, en transformant la halle des sports, en augmentant le budget de l'ESN (Ensemble Socio-culturel Niortais) de 88 000 euros ou en amplifiant la rénovation des écoles et de bâtiments municipaux tels par exemple que le parc municipal de la Chamoiserie ou les vestiaires de nos équipements sportifs.

Solidaire par la construction et l'aménagement d'une véritable aire urbaine gravitant autour d'un centre-ville à deux têtes : la Brèche et la Sèvre. Aménager une zone piétonne et mettre en place des navettes gratuites, lancer le parking souterrain et le jardin de la place de la Brèche, engager des travaux

de transformation rue de la Boule d'Or, rue de Cholette ou place Georges-Renon... autant de défis que nous relèverons dès 2009.

Solidaire aussi, par l'intérêt que nous portons à notre patrimoine culturel, cultuel et historique, avant que sa dégradation n'atteigne un point de non-retour.

Solidaire par le renforcement du service public et la mobilisation des ressources de la ville : création du service de la culture, recrutement d'agents supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services et efforts en matière de formation des personnels pour une meilleure efficacité, et pour lutter contre les précarités...

Enfin, et cela ne surprendra personne, ce budget est un budget durable et solidaire qui prend en compte les problématiques urgentes du volet environnemental de développement durable en mettant en place un agenda 21, un bilan carbone, un inventaire de la diversité biologique urbaine ainsi que des solutions pour réparer, à notre niveau et dans le cadre de nos compétences, les injures faites à notre cadre de vie et au bien-être de chacun.

Un budget durable et solidaire ensuite, puisqu'il prendra en compte les questions d'accessibilité comme la loi nous y invite.

Telles sont donc les grandes orientations que je vous propose. Je laisse maintenant la place au débat en demandant à chacun de l'alimenter à sa manière, et de la manière la plus constructive possible.

Je vous remercie.

Alain BAUDIN

Effectivement, la présentation de vos orientations budgétaires reprend le contexte national et international sur lequel d'ailleurs notre groupe partage globalement l'analyse.

Il est évident que les collectivités locales se trouvent aujourd'hui fragilisées et déstabilisées, avec un gouvernement qui continue de se désengager et de se décharger sur les collectivités. En plus, vous l'avez dit, il n'a pas produit un plan de relance à la hauteur pour notre territoire.

C'est pourquoi, dans cet environnement, nous apprécions cette volonté, affichée dans vos orientations, d'agir face à la crise, notamment en poursuivant un volume d'investissement important car il devrait être créateur de richesse et d'emplois pour notre bassin de vie.

D'ailleurs, c'est grâce à cette politique d'investissements structurants, facteur d'attractivité, menée ces dernières années, que notre population a augmenté de manière sensible.

Aujourd'hui, ce sont plus de 61 000 habitants qui sont pris en considération pour la dotation globale de fonctionnement et, contrairement à d'autres villes moyennes, Niort peut encore bénéficier de recettes fiscales et de dotations de l'Etat, en légère progression pour 2009.

C'est pourquoi nous regrettons vraiment la réorientation de certains investissements comme vous l'avez souligné tout à l'heure et notamment la halle des sports, car elle était vraiment destinée à une dynamique de développement économique et je pense que ces nouvelles affectations vont générer des charges supplémentaires pour la collectivité. Mais ce que nous regrettons le plus, dans cette période de crise, c'est l'augmentation des taux de la fiscalité locale que vous annoncez. Cette augmentation sera pénalisante pour tous les concitoyens niortais, même s'il y a ici ou là des effets correctifs, comme nous avons pu l'entendre.

Bien sûr, cette augmentation est prévue pour conduire votre projet politique, car dans le programme qui vous a permis d'être élue, vous promettiez pourtant de ne pas augmenter les impôts locaux. Je crois que c'est d'autant plus regrettable que nous constatons dans le même temps, qu'au nom de l'entente cordiale avec la communauté d'agglomération, la ville renonce à des recettes qui auraient pu alimenter le budget municipal. La ville va participer à des investissements qui devaient être assumés par l'intercommunalité, et au nom d'une paix syndicale municipale, après déjà une augmentation l'an dernier en 2008, vous prévoyez une nouvelle augmentation de la masse salariale de plus de 2 millions d'euros, soit plus de 6,5%, ainsi qu'une augmentation de 1,8 million d'euros de charges à caractère général, soit plus 11,4%.

De notre point de vue, ces choix sont discutables dans le contexte actuel.

Il est vrai que vous souhaitez internaliser certaines missions de service public qui étaient jusqu'alors confiées au monde associatif local. Nous espérons que ces orientations n'affecteront pas le lien social que nous réclamons tous aujourd'hui, pour le mieux vivre ensemble.

Voilà Madame le Maire, Mesdames et Messieurs de la majorité municipale, ce que notre groupe pense de certaines de vos orientations pour 2009, orientations qui auront une traduction financière dans le prochain budget que vous allez nous présenter dans quelques jours. Et vous l'avez bien compris, nous ne pouvons pas cautionner les orientations budgétaires qui prévoient une hausse des taux d'impositions locaux pour les niortais. Je vous remercie.

Marc THEBAULT

Madame le Maire, en introduction vous avez donné une solennité toute particulière à cette réunion du Conseil municipal à travers les orientations budgétaires, et vous avez souligné la gravité de la situation. Je crois qu'aujourd'hui, le sentiment partagé par beaucoup de niortais, c'est l'inquiétude face à la crise et c'est également la prise de conscience qu'aujourd'hui, Niort n'est plus à l'abri en matière de perte d'emplois. Nos grandes mutuelles qui ont fait le renom de notre ville à travers l'économie sociale nous ont fait penser qu'on pouvait traverser les crises économiques classiques et aujourd'hui, malheureusement, on sait que ce n'est plus vrai.

Il y a une véritable inquiétude des niortais, de ceux qui, malheureusement, ont déjà perdu leur emploi, mais même ceux qui ont un emploi se posent des questions.

Il y a également des interrogations et de l'incompréhension, face à la municipalité qui, certes remet en cause l'existant, mais pour l'instant ne donne pas l'impression de donner une direction précise, une ambition pour notre ville.

Alors, vous évoquez un Etat idéologue et vous répondez par une autre vision idéologique, donc on est dans la confrontation de deux idéologies, avec la mise en cause de la politique de l'Etat. Moi, j'ai bien entendu mon collègue Alain BAUDIN qui a souligné que, globalement aujourd'hui pour la ville de Niort, les dotations ne sont pas en recul puisqu'on a un peu plus de 2% de Dotation Globale de Fonctionnement notamment, nous allons également bénéficier d'un complément pour l'ANRU, nous avons également un certain nombre de compensations fiscales dans le cadre de la péréquation de l'Etat. Après, on peut débattre sur la politique nationale, ce sera finalement idéologie contre idéologie, je pense que ça ne nous fera pas beaucoup avancer.

En revanche, ce qui est important, ce sont les choix que vous souhaitez faire, et c'est vrai qu'à travers la note de synthèse que vous aviez donnée, on avait, objectivement, assez peu d'éléments. On m'a expliqué, et je remercie ceux qui l'ont fait, que les orientations budgétaires, c'était d'abord un contexte, mais aussi des choix financiers au service d'un projet. Ça, je l'entends tout à fait.

J'entends aussi que vous avez fait le choix d'accroître sensiblement les investissements pour soutenir l'activité et l'emploi, c'est très important parce que je regardais les sommes mises sur la table pour le budget 2008, donc là, nous partageons cette démarche.

En revanche, on ne peut pas vous suivre sur cette politique qui consiste à lâcher les vannes du fonctionnement et accroître des dépenses improductives. Cela a également été indiqué par mon collègue Alain BAUDIN, je vais finir par avoir des éléments qui objectivement sont convergents, à savoir l'accroissement très sensible de la masse salariale. Est-ce bien utile en cette période ? Vous annoncez qu'il va falloir augmenter fortement les impôts, alors que vous aviez annoncé pendant toute cette année 2008 que vous ne seriez pas l'élue qui augmenterait les impôts. Je crois que l'augmentation des impôts ne peut pas se faire pour du fonctionnement. L'augmentation des impôts doit se faire pour de l'investissement, c'est pour ça que nous ne pouvons vous suivre sur cette démarche de lâcher les vannes en faveur des dépenses de fonctionnement.

Voilà quelques réflexions très générales. Alors, bien entendu, on pourrait débattre après sur des éléments un peu plus précis, mais après avoir évoqué l'Etat qui ne faisait pas son travail, vous avez évoqué, ce que vous faites depuis un an et demi, l'héritage, comme un leitmotiv. Néanmoins, vous n'êtes pas toujours sans récupérer les éléments quand ça vous arrange, notamment lorsque vous évoquez le grand jardin qui sera sur la place de la Brèche. Ce grand jardin fait partie du dossier de la Brèche, il n'est pas sorti de votre programme électoral Madame le Maire.

Toujours rechercher les responsabilités et les faire reporter sur d'autres. En revanche, sur un certains nombres d'éléments, nous avons plutôt l'impression que vous avez mis le pied sur le frein, et je citerai pêle-mêle des abandons : par exemple, l'abandon du dojo dans le quartier du Clou Bouchet, je trouve que c'est quand même très dommageable pour ce quartier ; on pourrait également se préoccuper de l'avenir de la salle des fêtes de Saint-Liguair, promise depuis des décennies à ce quartier et visiblement on a l'impression que ça ne se fait toujours pas ; on pourrait citer la fermeture de la RAQPA (Résidence d'Accueil de Quartier pour Personnes Agées) « les Nymphéas », qui ne nous paraît pas relever d'une politique véritablement solidaire ; on pourrait, même si c'est mineur, s'étonner qu'en matière de solidarité on bloque l'ensemble des financements de l'association PROJIFAS, finalement on est en train d'organiser sa disparition très progressivement, alors que PROJIFAS a rempli un rôle social indiscutable.

Voilà quelques exemples, mais on en reparlera certainement au moment du vote du budget.

Pour résumer la position de notre groupe : oui, il faut soutenir l'investissement qui est créateur de richesses, d'activités, donc, d'emplois pour notre territoire ; oui, il faut avoir une vision de bassin de vie à l'échelon du territoire ; mais non, on ne peut pas au moment où les difficultés s'accroissent, accroître la fiscalité de 8%, alors même que les élus du Conseil général qui vous sont proches politiquement, augmentent également les impôts. On sait bien que lorsque les niortais vont recevoir leur feuille d'impôts, ils vont voir s'additionner tous les niveaux, et ça nous ramènera au comité Ballardur, mais ils vont voir aussi tous les niveaux de collectivités locales qui accroissent les impôts, évidemment au final, il faut bien payer. Donc nous ne pouvons pas vous suivre dans cette démarche là, Madame le Maire.

Jacqueline LEFEBVRE

Madame le Maire, j'ai bien entendu que vous souhaitiez investir dans le logement social et bien entendu je vous suis complètement, car l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) nous a toujours beaucoup intéressés, nous l'avons suivie, nous l'avons votée. Et je voudrais que vous rendiez à César ce qui est à César, vous avez été extrêmement critique avec l'Etat et il ne faut quand même pas oublier que si nous avons la chance, et elle est historique, d'avoir à Niort cette Opération de Renouvellement Urbain, vous savez très bien que sans le secours de l'ANRU, nous n'aurions jamais pu réaliser ce que nous réalisons au Clou Bouchet et à la Tour Chabot - Gavacherie. Il me semble important de le mettre au crédit d'un Etat qui soutient l'économie et un Etat qui est socialement juste en la matière. Je voulais aussi vous dire, mon collègue a évoqué la disparition du projet du dojo, vous savez très bien que c'était quand même un élément de lien social pour tous les jeunes qui se trouvent dans ce quartier. En matière d'investissement, pour tous ces travaux, est-ce que vous vous posez des questions sur l'enveloppe dont vous pouvez disposer en ce qui concerne l'aménagement de tout ce qui est périphérique aux logements sociaux ? Puisque ce sont des travaux qui nous incombent, y avait-il un provisionnement suffisant pour faire ces travaux ? Parce que je vous vois reculer sur certains éléments et je voulais aussi vous dire que dans cette crise, dont nous pâtissons beaucoup, il y a une baisse de 20% actuellement sur les travaux, et ça nous pouvons le constater en commission d'appel d'offre. Comment se fait t-il que vous reculiez sur ce dossier ? Quelle en est la raison ? Je voulais savoir si les travaux avaient été sous-estimés, ou est-ce que l'argent n'a pas été provisionné ? Je voudrais que vous nous expliquiez pour établir toute la clarté que vous souhaitez d'ailleurs dans ce débat.

Quant à l'accompagnement de l'Etat dans la crise aujourd'hui, et qui nous amène à constater des fermetures d'entreprises, on peut dire quand même que pour la CAMIF, il n'y est pas pour grand-chose. Mais l'Etat accompagne, vous le savez très bien, les salariés qui sont au chômage, l'Etat apporte un contrat de transition professionnelle et ce n'est quand même pas négligeable.

Ce sont deux points qui nous concernent et que je voulais donc évoquer avec vous ce soir.

Frédéric GIRAUD

C'est un moment solennel sur la déclaration et la préparation du budget. Le débat sur l'orientation budgétaire du budget 2009 se présente dans un contexte particulier. Tout d'abord, plutôt enthousiasmant, car c'est le premier de notre mandat, le coup d'envoi du programme de notre équipe municipale largement publicité par nos concitoyens en mars 2008.

Cette confiance renforcée et les encouragements sont formidables, et nous poussent à relever tous les défis de notre programme, mais malheureusement notre budget se présente aussi dans un contexte particulièrement inquiétant, qui n'est pas sans impact sur notre ville. En effet, nous subissons une crise financière d'ampleur mondiale, dont les conséquences économiques et sociales, nous en sommes conscients, sont extrêmement graves.

Cette crise, c'est aussi la crise du système, qu'en tant que communistes, nous n'avons cessé de combattre. Nous sommes en pleine crise du système capitaliste, de l'idéologie du tout marché, du tout privé, des actionnaires, de la concurrence libre et non faussée, et des critères de Maastricht.

Le capitalisme mondialisé, au cours de ces 20 dernières années, n'a jamais investi dans les emplois à valeur ajoutée, les services publics, la santé, le social. Par contre, il laisse au passage une énorme quantité de dettes aux contribuables. Maintenant, alors que les plus grands profiteurs du système sont encore à l'abri de ces conséquences, ils sont peut-être au Mexique, ils cherchent à mieux en tirer partie pour éliminer les derniers acquis sociaux qui restent aux salariés.

Les communistes n'ignorent pas la profondeur ni l'ampleur de la crise puisque nous ne cessons depuis 20 ans de demander une autre répartition des richesses produites. En effet, la crise a déjà atteint de plein fouet un grand nombre de salariés, de familles, avec l'explosion du chômage en quelques semaines. Plus de 90 000 chômeurs en France pour le mois de janvier. La région est touchée, y compris à Niort, où le taux de chômage est passé en quelques mois de 7% à plus de 11% de la population active. Le chômage partiel et les licenciements sont à l'ordre du jour. La dégradation sur un an a affecté toutes les catégories, spécialement les ouvriers, +34% dans notre région, les hommes + 28% et les jeunes + 23,5%, et enfin dernier chiffre concernant notre département, le chômage a augmenté de + 24,4% pendant l'année 2008.

Face à cela, nous le savons, les communistes le disent, l'urgence est à la relance de notre économie, par l'augmentation du pouvoir d'achat et des salaires, par un effort conséquent pour le développement de l'investissement public, dont 73% est réalisé par les communes. Face à cela, et c'est notre conviction, il est plus que temps de mettre la satisfaction des besoins sociaux, la place de l'humain, le respect de l'environnement, au centre de notre société.

Aujourd'hui, le chemin pris par notre Gouvernement, avec 15 milliards de cadeaux faits aux plus riches de France, le fameux bouclier fiscal, le place en véritable responsable de cette situation.

Le budget de l'Etat pour 2009, en pleine crise, vient d'être adopté. Il conduit à un désastre social et économique, une baisse de la dépense publique, la destruction de notre système de santé publique, avec la loi Bachelot, la remise en cause de l'Education nationale, des services publics comme la Poste, devenue société anonyme, et enfin, le mécénat comme politique culturelle au niveau national. La révision générale des politiques publiques, avec sa mesure phare du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, est particulièrement à l'oeuvre dans le budget 2009. Ces conséquences sur le service public et l'emploi, seront lourdes. Nous savons que c'est vers les collectivités locales et

notamment le CCAS, que se tourneront tous ceux qui seront ainsi abandonnés. C'est sur ce fond de profondes dégradations que se poursuit le désengagement de l'Etat.

L'Etat assèche les finances publiques et étrangle les collectivités locales, les contraignant à supprimer leurs missions de services publics et à augmenter les impôts. A titre d'exemple, les 8 milliards attendus, Madame LEFEBVRE, concernant à l'origine les collectivités locales pour les Opérations de Renouvellement Urbain, qui comme à Niort, accusent un surcoût supérieur de 20% de l'enveloppe initiale, n'ont jamais été réévalués. Cela confirme malheureusement les déclarations précédentes des élus communistes, l'ORU est un piège dans lequel les collectivités sont tombées, dont Niort. Mais c'est un piège tendu par l'Etat qui, de 8 milliards est descendu à 1 milliard. Et maintenant, sa seule subvention sera de 850 millions, voir même 350 millions. En fin de compte, l'Etat lance une idée, et surtout ne paye pas. S'agissant de l'équilibre budgétaire, je tiens ces arguments du président de l'ANRU, lui-même.

Notre ambition d'être aux côtés de ceux qui souffrent le plus, tout en continuant à transformer, moderniser notre ville, est intacte. Plus de logements sociaux, plus d'emplois, plus d'action sociale, plus de culture, plus de projets éducatifs, tout en respectant l'environnement.

Le groupe des élus communistes et apparentés est particulièrement satisfait d'avoir contribué à la décision d'augmenter le budget de fonctionnement du CCAS, des écoles, de l'ESN, de la culture, pour répondre aux préoccupations des plus démunis. Cette décision est particulièrement importante dans cette période où le pouvoir est en berne, touchant de larges couches sociales de notre population. Cependant, nous resterons très attentifs aux réajustements et à la fiscalité, et serons particulièrement vigilants quant à l'utilisation de ces fonds qui devraient être équitablement redistribués en direction des victimes de la crise.

Pour conclure, je souhaite, Madame le Maire, au nom de notre groupe, saluer le travail et l'implication de tous les personnels, qui chaque jour, oeuvrent pour l'intérêt général et sont à l'écoute des besoins de nos concitoyens. Je sais que les personnes qui travaillent à la mise en œuvre des politiques publiques à Niort tirent fierté à participer au renouveau de leur ville et qu'elles sont aussi impatientes de voir adopter un budget qui permette d'aller des déclarations aux actes.

Mes chers collègues, nous préférons, face à un bouclier fiscal qui protège les plus riches, construire un bouclier social et éducatif, comme levier d'efficacité du développement de notre ville, au bénéfice du plus grand nombre.

Jérôme BALOGE

Je ne suis pas sûr que ce Conseil municipal ait depuis longtemps entendu une rhétorique pareille, et ce n'est pas fini, je m'attends encore à une série de groupes politiques de la majorité qui utilise le mot, j'imagine le séminaire passé ce week-end, pour réfléchir et enrober une augmentation des impôts.

Pour ma part, je voudrais justement poser quelques questions plus précises pour y voir plus clair, puisqu'en effet, comme l'a rappelé mon collègue Marc THEBAULT, ce document d'orientations budgétaires est quand même assez vague, et au delà de la sémantique, on a parfois du mal à voir les grandes orientations.

Vous avez parlé du taux d'imposition, mais je déplore, comme ça a été dit par notre groupe, que vous n'aviez pas évoqué la part d'emprunts et les augmentations éventuelles d'emprunts dans l'investissement de la ville. Les emprunts ont-ils augmenté ? Je voudrais ensuite savoir, concernant l'investissement et les dépenses d'investissement, s'il s'agit de dépenses d'équipements, c'est-à-dire des dépenses réelles d'investissement ou des dépenses globales d'investissement, concernant les 41 millions annoncés.

RETOUR SOMMAIRE

Voilà deux éléments techniques qui me permettraient peut-être d'y voir clair, de me faire un avis et de poser peut-être d'autres questions par la suite. Je vous remercie.

Alain PIVETEAU

Un constat général sur les interventions qui ont été faites suite à la présentation de l'orientation générale du budget soumis ici à discussion : il y a quand même un accord général, un consensus, c'est bon de le signaler, qui se dessine, sur la nécessité pour la ville de maintenir une section d'investissement importante, derrière laquelle il y a 23 millions, c'est indiqué dans le document DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), 23 millions qui correspondent à la poursuite et la transformation de ce qu'on appelle de façon simple « les grands projets », mais également 17 millions qui correspondent sans doute à ce que vous avez en tête en parlant de dépenses d'équipements, donc qui correspondent grosso modo à l'entretien, à la transformation plus quotidienne de la ville. C'est-à-dire qu'on a un budget d'investissement qui se donne les moyens à hauteur de 40 ou 41 millions, à la fois de poursuivre la transformation importante de la ville et de la faire évoluer en accord avec les objectifs qui nous amènent ici, à gouverner cette ville, et puis le refus de renoncer, finalement, à ce qui avait été fait auparavant, c'est-à-dire entretenir cette ville, faire en sorte que son patrimoine ne s'effondre pas et donner aux niortais pour l'avenir, toutes les chances de réussir.

Il y a un accord général sur cette nécessité d'investir à hauteur de 40 ou 41 millions. Mais il y a un désaccord sur le moyen de financer ces investissements. Vous n'en avez que deux, Mesdames et Messieurs de l'opposition, pour financer une telle section d'investissement, dans une ville quelle qu'elle soit, que ce soit Niort ou une autre. Ces deux moyens sont : le recours à l'emprunt, il y aura un recours à l'emprunt et j'expliquerai pourquoi ; et également la fiscalité. Et pourquoi on y est obligé ? Parce que Niort, comme la plupart des villes, compte tenu du contexte que vous refusez de discuter, à savoir l'impact de la stratégie néolibérale menée par les gouvernements de droite successifs, vous riez mais c'est une réalité concrète lorsque vous vous intéressez aux finances de la ville, cela a un impact budgétaire. Je ne suis pas sûr que ce soit bien compris par tout le monde, et je m'adresse à « tout le monde » puisque la situation est suffisamment importante pour donner autant d'explications que nécessaire, et pas simplement à vous, tant mieux si vous avez compris, mais à l'ensemble des personnes et des niortais. La ville est face à une situation qu'on qualifie budgétairement d'effet « ciseaux » qui, vous le verrez, est assez courante dans la plupart des villes cette année. Pourquoi ? Parce que l'Etat n'est pas à la hauteur des engagements qui pourraient être les siens compte-tenu des dépenses publiques dont on a besoin localement pour satisfaire les besoins des populations.

Très concrètement, quand vous me dites, Monsieur THEBAULT, que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), a augmenté de 2,5, non, de 0,85, ce qui correspond à une décroissance continue de ce taux de progression, ça fait 115 000 euros. L'Etat donne 115 000 euros à la ville de Niort pour agir et répondre aux besoins, dont on sait qu'ils sont aujourd'hui aigus, criants, parfois socialement douloureux et on est bien face à une situation où les collectivités locales n'ont que deux possibilités soit replier leur action, soit continuer à la déployer en corrigeant cet effet « ciseaux », pour garder des marges d'actions à la fois pour 2009, mais également pour la suite. Garder ces marges d'action, c'est trouver un équilibre entre le volume d'emprunt, et il est prévu qu'il soit d'environ 16 millions, afin de financer les investissements importants et l'augmentation de la fiscalité. Le recours à l'emprunt est parfaitement justifié quand on tient compte de la nature des projets engagés. Héritage ou pas, ce sont des projets qui sont lourds, dont les effets se feront sentir, sur 10, 15, 20 ou 30 ans. Il serait fiscalement et socialement injuste de les faire porter uniquement sur les générations actuelles de contribuables. D'où le recours à l'emprunt. Mais pour pouvoir rembourser un emprunt et pour pouvoir continuer à agir sur cette section d'investissement que vous plébiscitez tous, il est nécessaire de garder les marges de manœuvre de la ville pour pouvoir rembourser ces emprunts et continuer les investissements qui ne seront pas terminés dans les années à venir. On parlait de l'ORU, il y a des engagements qui représentent encore des dizaines de millions que l'on pourra préciser si nécessaire dans le cadre du débat.

C'est donc cet équilibre là qui s'impose à la ville lorsqu'on a choisi de maintenir l'investissement, que finalement, vous refusez de suivre. Donc vous partagez un constat mais vous refusez son implication budgétaire, ce qui est tout à fait compréhensible, en renvoyant sur un élément unique, la hausse de la section de fonctionnement, là, je pense que mes collègues auront des choses à préciser.

Mais ces dépenses de fonctionnement, que Monsieur THEBAULT a qualifié « d'improductives », le terme est peut-être simplement technique, mais en terme de représentation générale, je pense qu'il est malheureux, ce ne sont pas des dépenses « improductives ». Derrière ces dépenses « improductives », il y a des actions auprès des populations, il y a la mise en place d'actions culturelles que vous avez plébiscitées, il y a la possibilité d'entretenir davantage le patrimoine, parce qu'il ne s'entretient pas seulement par des dépenses d'équipements, il y a la possibilité d'agir auprès et avec les associations... bref, toute une série d'actions que nous considérons socialement et économiquement productives et dont l'augmentation globale qui vous est présentée dans le DOB ne résulte pas simplement de mesures volontaristes qui sont bien présentes et qui correspondent aux différents éléments du programme sur lequel nous refusons de replier nos ailes, contrairement à ce que vous craigniez la dernière fois Monsieur BALOGE, j'espère que vous êtes dorénavant rassuré. La ville de Niort ne renonce pas, elle va même de l'avant.

Je tenais, en répondant le plus précisément possible aux questions que vous avez posées, à faire ce point sur l'attitude contradictoire, pour le moment, de l'opposition, qui reconnaît une situation, soutient finalement l'orientation des dépenses d'investissement qui est proposée, mais refuse ses implications budgétaires, qui sont de l'ordre de la responsabilité qui a été mise en avant par Madame le Maire.

Jean-Louis SIMON

Je réagis aux propos entendus sur la masse salariale. Monsieur BAUDIN ressent douloureusement l'augmentation de la masse salariale des serviteurs de la ville, je devrais dire des ambassadeurs de la ville que sont les salariés municipaux, je pense qu'ils apprécieront modérément le regret exprimé. Monsieur THEBAULT, lui, a parlé de lâcher les vannes du fonctionnement, c'était un peu plus imagé, j'ai préféré retenir ça aux propos rapportés par Monsieur BAUDIN.

Tout ça, parce que vous vous êtes fixé deux chiffres : + 6,50% et + 2 150 000 euros. Même si ce n'est pas un débat de chiffres ce soir, j'en ajoute deux pour votre culture. Il y a dans ces chiffres que vous avez exprimés, un changement de périmètre. Vous devez vous souvenir qu'il y a l'agence de médiation qui ne pesait pas dans la masse salariale précédemment, qui pèse maintenant, 14 salariés, et le retour des 11 salariés qui étaient à Du Guesclin, qui étaient auparavant à la CAN et qui reviennent chez nous. Le total pèse 840 000 euros. Dès lors, quand vous parlerez d'augmentation, dites : « + 1 344 000 euros et + 4,10% d'augmentation ». Ça change tout, cela fait 4,10% au lieu de 6,50%.

Et puis, majorité et opposition, vous savez tous qu'une masse salariale augmente mécaniquement tous les ans. Donc l'augmentation mécanique, est comprise dans ces 4,10%.

Dès lors, vous jugerez du caractère un peu lourd de cette masse salariale, vu par vous.

Le budget, on a dit qu'il était social, mais il est surtout responsable, y compris sous l'aspect masse salariale et je me dis : « j'espère qu'un jour, pour que la boucle ne soit pas bouclée, vous ne prétendiez pas que les recrutements prévus sont insuffisants pour mener une bonne politique de services publics. »

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jean-Claude SUREAU

Madame LEFEBVRE, sur le Contrat de Transition Professionnelle et la manne qu'aurait mis le Gouvernement pour aider les salariés de la CAMIF, je vous encourage pleinement à vous rapprocher des salariés eux-mêmes qui attendent toujours les fonds pour financer leurs formations professionnelles utiles ou les bilans de compétences qu'ils souhaitent. Quatre mois après les licenciements, on peut même se demander si les 2 millions et quelques promis par le Gouvernement sont bien arrivés. Ça c'est une véritable vérité, et interrogez les salariés de la CAMIF, ils vous donneront un avis qui, à mon sens, n'est pas tout à fait le vôtre.

Sur l'intervention de Monsieur BAUDIN : trois projets d'importance avec des dépenses relativement importantes, qu'on a pu juger comme étant pharaoniques, sans pression fiscale supplémentaire Monsieur BAUDIN ?

Et bien écoutez, lors d'un prochain Conseil municipal, il faudra nous en faire la démonstration, chacun sera preneur.

Après ces quelques réponses, je voudrais resituer le débat pour la part qui revient à notre groupe et le débat que nous devons avoir ce soir.

Il ne s'agit pas d'anticiper sur le Conseil municipal du 30 mars mais bien de débattre de grands principes d'axes politiques qui forgeront une orientation qui sera déclinée dans le détail dans trois semaines.

Madame le Maire l'a martelé, nous sommes dans une situation économique et sociale difficile, dont personne ici ne connaît ni l'issue, ni les dégâts potentiels pour la population niortaise.

Les désengagements de l'Etat et les contraintes qu'il édicte aux collectivités viennent en rajouter à cette situation.

La prise en compte des trois grands projets initiés par l'ancienne majorité et la contrainte de les adapter, notamment la halle de sports, contribue à donner du sens et a un impact économique au service des entreprises. Quand je dis donner du sens, ce n'est pas cantonner cette salle à quelques spectacles sportifs, mais à élargir la capacité qu'auront les niortais à l'investir, et ensuite vous nous ferez aussi, Monsieur BAUDIN, la démonstration que ça coûtera plus cher en terme de fonctionnement en l'utilisant plus souvent.

La volonté affichée de s'attaquer à la rénovation, la réhabilitation de notre patrimoine, pour l'essentiel laissé à l'abandon par les équipes passées, correspond à la fois à une impérieuse nécessité pour les niortais, mais aussi à une réponse économique pour les entreprises, donc pour les salariés.

Faire plus de social au travers du CCAS, du logement social, apporte une réponse à nos concitoyens qui sont les plus dans le besoin.

Ce budget à une ambition, une dynamique. On peut ne pas l'accepter et faire le choix de courber l'échine, d'attendre que les coups pleuvent et d'attendre éventuellement des jours meilleurs. L'autre option, et c'est celle qu'a proposée Madame le Maire tout à l'heure, c'est une augmentation substantielle des investissements, tel que cela a été indiqué, plus de social, plus de solidarité encore. Il n'y a pas de choix entre les deux, on ne peut pas accepter plus d'investissements, plus d'interventions publiques et dire qu'il ne faut pas avoir recours à l'emprunt ou à l'impôt. Ça n'aurait, à mon sens, aucune valeur intellectuelle, philosophique et politique.

Le débat, me semble-t-il, ne peut pas être un débat politique traditionnel mais un choix stratégique, économique et social pour les niortais et l'économie locale régionale, au-delà des clivages.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Personne ici ne croit que seule la Ville de Niort apportera toutes les réponses à la crise profonde que nous traversons, crise économique et sociale, issue de l'éclatement de la bulle financière, mais pas seulement. Les pertes d'emplois, la faiblesse de la consommation populaire ne datent pas de la crise financière, issue des « subprimes », entre autres, elles étaient bien antérieures. Le choix opéré par le Gouvernement d'offrir un bouclier fiscal de 15 milliards à quelques uns, de multiplier les exonérations de cotisations sociales aux entreprises sans résultat sur l'emploi, ce qui d'ailleurs en 2009 devrait, avec le plein effet de la loi Tepas nous faire atteindre la somme de 32 milliards d'exonération de cotisations, contribue de fait à l'endettement de l'Etat, endettement qu'il fait payer aux collectivités et à nos concitoyens.

C'est donc, au niveau national, d'une autre logique, dont nous avons besoin, bien au delà de la recapitalisation des banques, qui nous ont conduits dans la situation dans laquelle nous sommes.

La logique qui est proposée ce soir s'inscrit, même si le terme n'est pas le mieux choisi, dans un « budget anti-crise », et pour le moins dans une réponse économique et sociale.

Alors c'est vrai, il conduit à une majoration de la pression fiscale. Mais nous sommes dans des contraintes et nous les affrontons, par pour nous-mêmes, bien évidemment, mais pour les niortaises et les niortais.

Seulement polariser sur l'augmentation de la fiscalité ne suffit ni en terme d'analyse, ni en terme d'avenir, pas plus que dans cette logique, on ne s'inscrirait dans l'alternative, dans la proposition et dans une réponse économique et sociale aux niortais.

Amaury BREUILLE

Beaucoup de choses ont déjà été dites, je vais rejoindre les interventions de certains de mes collègues, mais je ne peux pas manquer de réagir à ce point de convergence qu'il y a eu entre les deux groupes d'opposition, sur la dénonciation de ce prétendu laxisme ou largesse budgétaire dont ferait preuve l'équipe municipale vis-à-vis du personnel municipal.

Jean-Louis SIMON a expliqué en quoi ce raisonnement était déjà pour partie faux. Pour la partie qui reste, qu'il s'agisse de créer des postes nouveaux pour assumer les missions nécessaires du service public municipal, ça me paraît complètement indispensable aujourd'hui, et encore plus en période de crise où il y a un besoin de proximité, un besoin de présence de l'action publique. Je crois aussi qu'il faut qu'on dépasse un certain nombre de clivages, qui sont malgré tout des clivages artificiels, je pense à votre intervention Monsieur BALOGE, entre l'investissement et le fonctionnement, parce que, oui, du personnel pour investir dans le soutien à l'éducation, oui, du personnel pour investir dans la protection des plus fragiles, oui du personnel pour entretenir le patrimoine, oui, ce sont des investissements pour l'avenir.

Jérôme BALOGE

Moi, jusqu'à présent, je n'ai fait que poser des questions. Sur le fonctionnement, je vous entends, je suis moi aussi un ardent défenseur des services publics. Je participe aux commissions paritaires sur les agents de catégories C de la ville, et j'ai à chaque fois voté, ce qui me semblait légitime, les augmentations, je dirais plutôt les ajustements salariaux nécessaires pour avoir un salaire digne.

Maintenant, une masse salariale ce n'est pas que des augmentations de salaires, c'est aussi, comme vous le relevez justement, des augmentations de personnels. Alors là, je m'interroge parce que nous avons quand même un autre concept et j'aimerais bien qu'il prenne une certaine forme de réalité, c'est la mutualisation des moyens avec la CAN, c'est la mutualisation des moyens avec le Conseil Général,

ce que vous avez annoncé vouloir faire par courrier. Mais force est de reconnaître que nous n'y sommes pas puisque le personnel, non pas en terme de simple masse salariale, de salaire qu'ils vont chacun toucher, mais au contraire, en terme de nombre de personnes affectées à l'action publique locale, va augmenter.

Là, on a un vrai problème qui nous interroge et vous ne pouvez pas l'écartier d'un revers de manche, parce que l'action publique c'est aussi de l'efficacité budgétaire, c'est aussi de l'efficacité au plus proche des citoyens, et je crois que nous avons le devoir de cette correction, vis-à-vis des niortais. On peut toujours enrober tout ça de grands mots, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, mais il y a des réalités beaucoup plus prosaïques, on ne peut pas faire de poésie dessus je suis d'accord, mais avec lesquelles on doit faire.

Sur le fonctionnement, c'est une partie de ma réponse. A cela, j'ajoute que les capacités d'autofinancement de notre ville sont sérieusement remises en cause par cette augmentation des dépenses de fonctionnement. Alors, oui, soutenir l'investissement, Monsieur BREUILLE, Monsieur PIVETEAU, on est plutôt d'accord. Reste qu'il faut le financer. Il y a plusieurs moyens, il y en a deux, il y a même l'autofinancement, cette capacité que l'on pourrait accroître pour y répondre, plutôt que de la résorber, et puis il y a évidemment l'emprunt et la fiscalité.

Oui nous sommes d'accord, c'est de l'économie, vous nous l'enseignez régulièrement, mais j'ai moi-même eu quelques formations dans ce domaine et je vous en donne quitus.

Mais le problème c'est que vous ne nous parlez que de la fiscalité des particuliers et il y a aussi la fiscalité sur les entreprises. Le problème à Niort, c'est qu'on ne pense pas le développement économique, on pense le social par l'aide sociale, c'est une bonne chose, c'est nécessaire, mais on ne pense pas le social par ce qui fait la dignité d'un homme, son travail, et son travail bien rémunéré. Et où est dans ce débat d'orientations budgétaires, l'ambition pour le développement économique de notre ville ? Je ne le vois pas.

Votre investissement ? En réalité, vous réduisez la voilure sur des gros chantiers, vous développez l'investissement sur des travaux d'entretien, très bien, c'est de l'investissement, ça va nourrir en effet, un certain nombre d'entreprises, mais quelle est la pensée générale qui va marquer cette mandature, j'aimerais être surpris positivement de ce côté, je suis prêt à voter « pour », s'il y a véritablement quelque chose de construit sur le plan économique pour la ville.

Mais nous ne voyons rien, et ce budget ce n'est pas le budget BAUDIN, comme le dernier que nous avons voté, enfin pour notre groupe nous l'avons refusé, nous étions les seuls. C'est le budget GAILLARD, c'est le budget de la trentaine de conseillers municipaux, partie prenante de cette majorité, donc on attendait quelque chose, et qu'est ce qu'on a ? Oui, on a une masse d'investissements, mais qui n'a aucun sens, qui ne donne aucun sens, aucune ligne directrice à cette mandature, voilà ce que je voulais dire. Les craintes que je peux avoir sur la réduction de plus en plus sensible des capacités d'autofinancement que le rapport KLOPFER mettait en évidence, bien qu'il nous disait qu'il y avait de la marge. Mais avec l'augmentation des postes de fonctionnement, nous allons atteindre, d'ici quelques années, certainement, le seuil, je n'ai pas fait les calculs mais vu la pente, on peut s'y attendre, et là Madame GAILLARD, il ne faudra pas dire que c'est de la faute des autres, c'est votre politique que nous serons amenés à critiquer.

Madame le Maire

Merci Monsieur BALOGÉ. Evitez de vous prendre les pieds dans vos effets de manche, ce sera mieux.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Elisabeth BEAUVAIS

On a l'impression qu'il y a des économies qu'on pourrait faire et qu'on ne fait pas, dans la mesure où vous parlez de partenariat avec la Communauté d'Agglomération, et moi je suis surprise de voir la frilosité de la ville pour demander quelque chose à la Communauté d'Agglomération. Il faut reconnaître qu'il y a énormément de doublons. Reparlons de l'informatique, mais il y en a bien d'autres encore aujourd'hui, et ces économies qu'on pourrait faire et qui seraient déjà des petits pas qui permettraient peut-être une moindre augmentation de la fiscalité, on ne le fait pas, comme si on avait peur de la Communauté d'Agglomération. Alors, si vraiment la hache de guerre est enterrée, c'est donnant donnant et, les responsables, faites vraiment en sorte qu'il y ait une mutualisation qui permette des économies de fonctionnement, parce qu'on est tous d'accord pour dire qu'on empile, alors ce n'est pas le mille-feuilles, mais depuis 1945 on empile, on donne des indemnités à de plus en plus de personnes, et au bout du compte, pourquoi ? Ça ne marche pas bien et ça coûte aux collectivités.

Je suis toujours admirative de voir qu'au sein de cette assemblée, il y ait des économistes distingués, que je ne vois pas encore ni à la télévision, ni à science po, et j'aimerais les voir parce que si c'est vraiment aussi facile que vous nous l'expliquez... On a l'impression qu'on est sur une autre planète, que la crise n'est pas mondiale. Je n'ose pas penser, si nous avons eu Madame ROYAL comme présidente de la république, je ne sais pas si on ne serait pas tous enterrés aujourd'hui. Parce que les mesures qui sont prises vont dans le bon sens.

Madame le Maire

Vous n'avez jamais imaginé être présidente de la République ? Rassurez-moi !

Frank MICHEL

Je voulais réagir sur deux-trois points qui m'ont particulièrement flétri les oreilles pour les premiers, et apporter ensuite quelques précisions.

Moi, quand on appelle les dépenses de fonctionnement des dépenses improductives, je rejoins ce que disent certains de mes camarades, ça me heurte. Alors qu'on nous parle sans cesse de l'économie de la connaissance, les ressources humaines et autres, qualifier systématiquement ce qui n'est pas du béton, enfin de l'investissement, comme quelque chose « d'improductif », je trouve que c'est méprisant pour à peu près 70% du PIB, c'est-à-dire des gens qui produisent de la connaissance, de la recherche, du service, du lien social, de l'éducation... Effectivement on reconnaît un peu en filigrane le discours de notre Président de la République, à la limite de l'inculture. Ça c'est un premier point.

Deuxième point sur ce qu'a dit Monsieur BAUDIN. J'étais très étonné d'entendre qu'il n'allait pas augmenter, enfin qu'il n'était pas prévu d'augmenter les impôts, moi j'ai d'autres sources de votre ancienne équipe, on était à 8 en deux ans certes, mais vous pourrez réagir à ça et on pourra comparer les chiffres ensuite, au moment du vote du budget.

Troisième point, concernant la CAN : je suis complètement sidéré que soit posé systématiquement le débat en terme de guichet, ou de combat d'épiciers.

Je crois que se construisent justement sur un plan politique des projets communs qui vont, pour certains, apporter des économies d'échelles, clarifier les compétences des uns et des autres. Je crois que le calcul n'a jamais été fait, mais je pense qu'il va falloir qu'on le fasse, puisqu'on doit répondre à des arguments un peu petits là-dessus, c'est qu'il y aura effectivement, pour le citoyen, qu'il habite à Niort ou dans la CAN, des effets positifs de la mise en place de projets communs, en fonction des compétences.

Il y a, par exemple, les transports en commun...., je laisserai peut être Madame le Maire préciser un certain nombre de choses qui ont avancé ces dernières semaines, mais je crois qu'il faut un peu sortir de ce discours un peu étriqué.

Et puis, il a été fait mention de PROJIFAS par Monsieur THEBAULT, je n'attendais pas la réaction de là. Eh bien oui, il y a des associations qui marchent plus ou moins bien, qui font plus ou moins les missions pour lesquelles elles sont subventionnées. PROJIFAS ne faisait pas partie des associations qui faisaient bien leurs missions par rapport aux subventions qu'elle recevait. Et si vous voulez Monsieur THEBAULT, si vous avez une petite curiosité, on pourra vous donner un dossier sur cette association.

Enfin, sur les indemnités, Madame BEAUVAIS, c'est vrai que toutes les collectivités n'ont pas élargi les indemnités aux membres de l'opposition, mais voilà c'est comme ça.

Alain PIVETEAU

Concernant la remarque sur la capacité d'autofinancement, c'est vrai que face à la situation d'incertitude qui a été décrite en long et en large, toutes les collectivités s'interrogent aujourd'hui sur le maintien à terme, ce terme étant le plus loin possible on l'espère, de cette capacité d'autofinancement.

Ceci dit, pour la maintenir, il faut jouer sur l'écart, c'est-à-dire les recettes et les dépenses. Vous nous proposez uniquement de jouer sur les dépenses, en pensant récupérer quoi, Monsieur BALOGÉ ? Combien de millions par rapport aux 41 millions que vous avez validés ? La capacité d'autofinancement est autour de 10 – 12 millions, ça dépend de l'indicateur qu'on prend. Vous voyez bien que vous êtes nécessairement appelés à avoir recours à l'emprunt. Et pour pouvoir le financer, et maintenir les marges, à la fois d'autofinancement futurs, pour les entretiens courants, d'emprunts, pour les projets qui ne sont pas terminés, il vous faut également maintenir cet écart en faisant appel notamment, à la fiscalité, donc il y a, une nouvelle fois, une contradiction.

Alors, la mutualisation, je pense que c'est quelque chose d'important, qui, là encore, concerne toute l'organisation administrative du territoire et pas particulièrement Niort, il ne faudrait pas focaliser sur Niort, on sait que c'est un enjeu fort, moi je le partage. Vous savez aussi que ça ne se décrète pas du jour au lendemain, il y a des organisations qui sont derrière, qui ont été longues à mettre en place, il y a des individus aussi, il ne suffit pas de déclamer l'idée de mutualisation, pour qu'elle se fasse automatiquement, c'est un processus long, qui est engagé sur l'ensemble du mandat et vers lequel on va.

Et puis dernier élément sur lequel je voulais intervenir, ce sont les relations de la ville avec la CAN. C'est intéressant de noter à la fois, les points de convergence et les vrais points de divergence, notamment avec ce qu'Alain BAUDIN a dit en entame.

On n'est pas dans une perspective de rapports de force avec la CAN. Nous sommes un élément fondamental de la CAN. Votre vision des choses relève plutôt du masochisme politique qu'autre chose.

Et c'est de cette situation là, dont on est sorti en arrivant, notamment avec une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui était bloquée à 300 000 euros, un conflit, y compris devant les tribunaux, dont il a fallu sortir pour faire quoi, Monsieur BALOGÉ ? Pour faire du développement territorial, pour faire de ses outils administratifs et publics, des outils de dynamisation de notre économie locale et de construction du territoire. Voilà la ligne conductrice que vous ne semblez pas vouloir voir dans notre projet, sachant que toutes les ambitions économiques que vous attribuez à la ville, je vous le rappelle, se construisent dans un cadre territorial et dans le cadre d'une agglomération, au sein de la CAN. Donc vous pouvez constater la cohérence de cette démarche, vous pouvez tout à fait, comme

vous l'avez exprimé, vous y opposer et ça c'est plutôt sain, mais on est bien dans une construction de long terme avec la CAN, avec une visée économique ambitieuse et qui rencontre positivement l'ensemble de la politique de la ville qu'on vous présente là, en terme d'orientations budgétaires.

PROCES-VERBAL

RETOUR SOMMAIRE**Nicolas MARJAULT**

Moi, je m'interroge en fait parce que j'entends conseil après conseil, des attentes, toujours plus de patrimoine, toujours plus de places sur la Brèche, toujours plus d'investissements, et aujourd'hui j'entends – surtout pas de recettes – alors là pour le coup, on est face à une forme d'incohérence qui me laisse pantois, je pense que ça ne suscite même pas de commentaires.

Autre chose qui m'interroge aujourd'hui, c'est cette curiosité du cloisonnement devenue totalement étanche, entre l'investissement et le fonctionnement, pour le coup parfois je me sens jeune dans l'assemblée mais, j'ai l'impression que j'ai des années et des années de mandats municipaux derrière moi, parce que le cloisonnement étanche pour une salle des fêtes, pour des vestiaires, pour une halle, à terme ce sera du fonctionnement, c'est-à-dire que là on est face à une espèce de dichotomie qui quand même est proche de la schizophrénie, et là il faut quand même s'inquiéter, car on est quand même dans quelque chose qui relève de l'évidence.

Troisième élément, la mutualisation. Alors là, j'ai trouvé ça carrément énorme. La mutualisation ne vaut que si vous avez quelque chose à mutualiser. Moi, je suis assez frappé, dans le domaine que je connais le mieux, à savoir le domaine de la culture, je veux bien qu'on critique l'investissement en terme de personnel, en disant « pensez à la mutualisation » qu'est ce que vous voulez que je mutualise, 1,2 temps plein ? Je me dis qu'il faut avoir une réelle méconnaissance, en tous cas ne pas avoir assisté, ce qui n'était pas votre cas d'ailleurs, aux assises de la culture, pour ne pas savoir la situation réelle de l'emploi culturel sur la Ville.

Ça va me permettre, d'ailleurs, de dire un mot sur la culture. Je ne vais pas rater cette occasion. Je trouve qu'au moins, ce budget de la culture traduit une double prise de conscience. Une prise de conscience, car, dans un contexte de crise sociale, la culture ne doit pas être la variable d'ajustement de la collectivité, et je vous assure qu'il n'y aura pas beaucoup de collectivités qui feront ce pari là, à tort, parce-que ça va être désastreux, pour quelque chose de tout bête qu'est l'emploi culturel, ça a commencé déjà sur le territoire, le budget n'est pas voté, donc on fonctionne toujours avec la manne budgétaire, et j'ai envie de dire l'héritage du sous fonctionnement culturel traditionnel. Résultat, on a déjà la liquidation judiciaire de la compagnie « Jazz en Gâtine », c'est une triste nouvelle, on avait essayé de l'aider exceptionnellement, conscients de l'urgence, mais on a de plus en plus de compagnies très menacées, un emploi culturel très menacé, et je n'ose pas vous dire que c'est quand même lié à des engagements de l'Etat, parce que ça va vous énerver.

La deuxième prise de conscience qui me paraît à mon avis nécessaire, c'est que ce budget traduit le fait que, construire une politique culturelle digne de ce nom sur la ville est une nécessité pour être crédible, notamment auprès de nos partenaires, l'Etat, la Région, le Département, et à partir de là, quand on est crédible, on a effectivement possibilité de mutualiser. On a effectivement possibilité de rayonner, de construire dans le temps long une éducation populaire et culturelle digne de ce nom. Mais jusque là, si on ne fait pas cet effort initial, est face, là encore, à une forme d'incohérence.

Je termine. Vous avez évoqué,, Monsieur BALOGE, les ressources à aller chercher, moi je vous en propose une, j'espère que vous méditez avec moi tous les jours, après tout vous êtes un lecteur de l'Humanité ce qui est déjà un bon point pour vous, sur la recette supplémentaire que je vous propose, 0,5% sur les actifs financiers, 15 milliards d'euros pour les collectivités territoriales.

Frédéric GIRAUD

Sur le fonctionnement, la mutualisation et l'optimisation des moyens etc...., moi j'ai un ressenti. J'ai une petite histoire : il y dix ans en arrière, sur une entreprise, un grand service public, qu'on appelait « France Télécom », j'ai eu des amis qui travaillaient dans cette entreprise là, qui plantaient des poteaux, et on leur a dit : « vous coûtez de l'argent, il faut optimiser, il faut mutualiser, et comme on a

un grand service, on va faire des centraux électroniques ». On a fait des centraux électroniques et on est allés de plus en plus vite, internet est arrivé, ils ont mutualisé, puis, en fin de compte, on n'a plus dépanné, on a supprimé les agences parce qu'il fallait mutualiser et le chiffre d'affaires de « France Télécom » a augmenté, les bénéficiaires pour rémunérer les actionnaires ont augmenté. Et puis arrivé à aujourd'hui, je vois mon camarade Frank qui a des problèmes de « France Télécom » cette semaine. Quand vous téléphonez, vous arrivez à la situation suivante : faites le 1, faites le 2, faites le 3, faites le 4, faites le dièse, et une fois que vous êtes passés par là, vous allez peut être avoir une chance d'avoir un plateau téléphonique, je ne sais pas, et on vous dit à la fin, s'il y a quelqu'un qui vient, c'est 100 euros. Ça veut dire que, je rappelle ce que je disais, face à cela, et c'est notre conviction, il est plus que temps de remettre la satisfaction des besoins sociaux, la place de l'humain, avoir un contact humain avec des personnes, avec des gens, le respect de l'environnement, au cœur de notre société.

Dernière petite chose, la crise mondiale, Madame BEAUVAIS, il y a trois pays qui sont extrêmement en grande difficulté en Europe, l'Espagne, qui a dépassé la barre des 5 millions de chômeurs, c'est catastrophique, ça correspond à 25% de la population active, vous avez l'Islande qui est un pays très riche, qui est en cessation de paiements, et les Américains et les grands investisseurs, actuellement au mois de janvier, se disent qu'il n'y a plus qu'un pays où on peut encore investir, c'est en France. Vous savez pourquoi ? Parce qu'il y a encore de grands services publics et il y a une force de l'Etat qui peut de temps en temps, encore jouer son rôle et qui fait que la crise tape un peu moins dur qu'ailleurs.

Alain BAUDIN

Dans tout ce qui a été dit, moi ce que je vois c'est qu'un point d'impôt, c'est aux alentours de 340.000 euros. Par rapport à ce budget, ce sont 8 points d'impôts, donc aux alentours de 2,7 millions d'euros qui sont demandés.

Vraiment, il me semble que si vous croyez que ce sont les anciens investissements qui pénalisaient, par rapport à 2,5 millions qu'on cherchait, je crois que vous faites erreur, car la projection financière, sur ces investissements là, jusqu'en 2014, se faisait sans aucune incidence fiscale.

Par contre, vous, vous avez effectivement dit, dans votre programme municipal, que vous n'augmenteriez pas les impôts et là je me rends compte qu'effectivement, vous trompez les niortais qui ont voté pour vous.

Par rapport à la Communauté d'Agglomération, moi, ce que je vois, ce n'est pas l'histoire de « c'était gelé à 300 000 », ce n'est pas par plaisir qu'on a fait ce contentieux avec la Communauté d'Agglomération, c'est pour essayer de trouver une équité de traitement, la ville de Niort doit avoir toute sa place dans cette intercommunalité et c'est un million qu'il nous fallait, en terme de Dotation de Solidarité Communautaire. Donc, quand je dis que la « paix sociale », ou « l'entente cordiale » avec la Communauté d'Agglomération a été achetée, je crois que c'est une réalité, parce que ce sont les niortais qui vont payer l'impôt, ce ne sont pas les gens des autres communes, c'est sur notre budget municipal qu'on est en train de débattre.

Si on prend le problème de la culture, tout à l'heure j'ai entendu parler du musée d'Agescy, vous ne croyez pas que ce sont les niortais qui l'ont payé en grande partie, en investissement et en fonctionnement ? Donc à partir de là, bien sûr on dit aujourd'hui que c'est pour la totalité de l'intercommunalité. Bien sûr moi je suis tout à fait d'accord pour cette solidarité là, mais n'oublions pas qu'aujourd'hui on est en train de parler du budget municipal, avec une augmentation d'impôts pour les niortais. Par rapport à cela, je trouve qu'aujourd'hui il faut effectivement rechercher des recettes partout où c'est possible.

RETOUR SOMMAIRE

Par rapport à l'augmentation de la masse salariale. Moi j'ai entendu, quand on a internalisé l'agence de médiation, c'est comme ça qu'on me l'a présenté, qu'on gardait toutes les aides financières qu'on avait pu avoir au moment où le choix a été fait de créer un budget séparé. Ça ne devrait pas être un coût d'internaliser uniquement les salariés avec la totalité de la masse salariale, ou alors ça voudrait aussi dire qu'en internalisant, on a perdu les aides financières.

Par rapport à PROJIFAS, ça paraît effectivement anecdotique, mais j'ai entendu tout à l'heure qu'ils n'avaient pas bien fait leur travail etc... J'aurais simplement envie de vous dire : allez voir les jardins, questionnez les bénéficiaires du RMI, la manière dont ils doivent travailler et je pense qu'ils n'ont pas du tout, aujourd'hui en tous cas, ce regard là. Je trouve ça regrettable.

Par rapport à des investissements, quand on revisite les projets, ça a des incidences financières et d'une manière conséquente. Je vais prendre deux exemples : sur le haut de la Brèche, le fait de ne pas faire, ou d'abandonner le CIA (Centre d'Initiative et d'Animation), pour en faire un lieu pour accueillir l'Office de Tourisme, pourquoi pas ! Mais c'est uniquement un coût, à la charge de la collectivité, voire de l'intercommunalité, si demain c'est au niveau de l'intercommunalité, alors que cet équipement, théoriquement, devait aussi produire des richesses dans une logique de développement économique. Pour la brasserie, c'est la même chose. Si effectivement aujourd'hui elle est inoccupée, c'est parce qu'avec 530 places sur la Brèche ce n'est plus suffisamment attractif.

Je souhaite qu'il y ait un preneur pour cette brasserie, mais aujourd'hui c'est vrai, les tergiversations, le fait de ramener à la baisse le nombre de places de parking, ne facilitent pas les choses. C'est pareil pour le CGR, il y croyait, il avait demandé des places et s'était même impliqué dans l'augmentation du capital de la SOPAC, il a retiré ses billes. Tout ça, ce sont des éléments d'attractivité pour notre ville. Ne l'oublions pas, notre ville a accueilli plus de 1 500 habitants en plus, qui aujourd'hui, viennent payer des impôts sur Niort et sont aussi pris en compte dans la DGF, pour justement l'aide de l'Etat.

Effectivement, nous n'avons pas tout à fait la même vision. Le fait de faire demain une salle polyvalente, je pense que dans la logique du développement des activités sportives, de la recherche appliquée sportive, telle qu'elle était faite, c'est vrai que c'est un pan qui va aussi diminuer, qui était source de richesses et d'apports pour demain.

A partir de là, je crois qu'effectivement, en dénaturant certains projets, en les remodelant, et bien ça génère des charges de fonctionnement supplémentaires et pour faire une salle polyvalente il va aussi y avoir des coûts incidents relativement importants, pour le rendre réellement polyvalent, sinon on fera quelque chose d'à peu près.

Guillaume JUI

Par rapport à PROJIFAS, je voudrais en profiter pour remercier les salariés de PROJIFAS, pour le travail qu'ils ont accompli depuis de nombreuses années, Monsieur MICHEL notamment, l'entretien du chemin du IIIème Millénaire.

Marc THEBAULT

J'ai bien conscience que le temps s'écoule et que l'attention des uns et des autres faiblit. Il se dit beaucoup de choses, et j'apprécie le sérieux de ce débat, je passe sous silence les petits dérapages, les petites formules, les petits jeux de mots pas très aimables, mais ça, on va considérer que c'est dans l'ambiance, on ne va pas en tenir compte, en revanche je regrette qu'on soit dans le jugement, parce que ça ne me paraît pas tout à fait juste.

RETOUR SOMMAIRE

Je reviens sur ce débat concernant les salariés. Bien évidemment, on a autant de respect que vous tous pour les salariés, moi-même j'en suis un, je ne vois pas pourquoi je serais hostile aux salariés et je reconnais qu'ils vous ont beaucoup aidés à préparer ce débat, et j'aurais aimé qu'ils m'apportent la même aide pour avoir les mêmes éléments que vous dans cette réflexion, puisque de notre côté nous sommes un peu démunis.

De toute façon, l'investissement et le fonctionnement, ce n'est peut être pas étanche, mais l'investissement et le fonctionnement correspondent à des nomenclatures en matière de comptabilité publique et jusqu'à maintenant, le personnel fait bien partie de la rubrique fonctionnement.

En ce qui concerne la CAN, sur la mutualisation, j'avais cru un instant, Madame le Maire, que sur l'idée de l'informatique, vous aviez une certaine sensibilité à la problématique, on sait aujourd'hui notamment que des entreprises font des efforts, je ne suis pas un spécialiste, mais il y a des nouveaux systèmes de virtualisation qui permettent de mettre plusieurs systèmes d'exploitation sur le même serveur pour aboutir aussi à des économies substantielles, donc je pensais que vous auriez pu aller dans cette direction.

Pour revenir au problème du personnel, Monsieur SIMON l'a évoqué, c'est bien la CAN qui nous a remis du personnel, du fait que l'IUT ait quitté Du Guesclin et donc on s'est retrouvé avec du personnel pris en charge par la CAN jusqu'à maintenant et redonné au budget municipal, donc là aussi on peut quand même imaginer des réflexions communes, ça ne me paraît pas anormal, de même sur l'aspect culturel et sur le tourisme, il faudra un jour qu'on ait un vrai débat là-dessus, parce qu'on a un bon musée d'Agescy, mais c'est quand même dommage de voir le Donjon fermé, c'est quand même notre emblème municipal, on peut se préoccuper de ces questions là.

J'ai l'impression qu'à travers tout ça, finalement, votre problème, c'est que vous allez augmenter les impôts de 8%, plus les bases, alors que l'inflation est très très faible en 2009 et que ça vous embête bigrement.

Jérôme BALOGE

Pour ma part, je voulais abonder dans le sens de ce qui a été dit par Marc THEBAULT et Monsieur BAUDIN. C'est vrai, investissement, fonctionnement, les sections, on a tendance à les séparer, elles ne sont pas toujours étanches en effet.

Toutefois, un investissement n'est pas forcément un coût de fonctionnement en devenir, une ZAC ça coûte, ça peut rapporter quand le projet est bien ficelé, une base logistique également, un parking peut même rapporter, comme disait Monsieur BAUDIN, quand le projet est bien ficelé et qu'il y a des partenaires qui achètent, ce qui n'était peut être pas le cas, mais l'année de réflexion aurait pu porter à quelques compléments, puisque vous vous êtes accordés.

Un parking ça peut donc rapporter, mais c'est vrai, Nicolas MARJAULT, que si on met les tracteurs dans ce centre de rencontre qui n'aura pas lieu, ça va coûter cher ! Merci !

Les tracteurs c'est pour le projet Ruralies.

Jean-Louis SIMON

Monsieur BAUDIN et Monsieur THEBAULT viennent, l'un de parler de l'agence de médiation, l'autre des salariés de Du Guesclin qui reviennent de la CAN, et ils ont tous les deux raison.

RETOUR SOMMAIRE

C'est important que vous ayez cette précision, parce que lorsqu'on dit : « plus 2,5 millions d'euros, plus 6,50% de masse salariale », ça impressionne, et je pense que c'est pour cette raison que les premiers chiffres ont été lancés. Moi, je tenais à vous dire : « attention vous vous méprenez », parce que c'est un changement de périmètre dans la masse salariale. L'agence de médiation était gérée d'une certaine façon, les salaires ne passaient pas dans la masse salariale de la municipalité. Désormais, ils sont intégrés dans la masse salariale de la ville, mais il s'agira d'une opération neutre. Concernant le centre Du Guesclin, c'est pareil, puisqu'il y aura une attribution de compensation de la CAN qui sera identique à la masse salariale, sauf que désormais ce sera dans la masse salariale, alors qu'avant ça ne l'était pas.

Ce sont les raisons pour lesquelles le périmètre change. Donc si vous voulez apporter des arguments, il faudra prendre l'habitude de dire « + 1 344 000 euros » et « + 4,10% », et toute personne qui a une responsabilité dans une entreprise sait que lorsqu'une masse salariale augmente de 4,10% d'une année sur l'autre, alors que mécaniquement il y a une augmentation qui approche les 3%, il reste peu de choses pour le reste et j'ai des éléments que je vous donnerai au moment du vote du budget pour vous dire ce qu'il y a à l'intérieur.

Amaury BREUILLE

D'abord sur la question du CAI, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit, Monsieur BAUDIN. Pour le CAI, il y avait encore un coût de second œuvre de 2,2 millions d'euros à réaliser qui n'étaient pas budgétés, et au-delà, l'étude qui avait été réalisée montrait que l'équipement tel qu'il était prévu serait par nature lourdement déficitaire. Donc il ne s'agissait pas de recettes pour la collectivité, c'était, de façon brute, dans l'immédiat et en fonctionnement, des coûts, c'est une certitude.

Ensuite, concernant le CGR, il a accepté de participer à une augmentation de capital pour le parking, en contrepartie d'un futur tarif extrêmement réduit sur un certain nombre de places.

Ça consiste à escompter les recettes futures, c'est-à-dire essayer d'avoir une recette immédiate au détriment des recettes futures. Economiquement, ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas une gestion viable à long terme.

Eventuellement, ça peut se justifier dans un cas : quand on a un parking qui est surdimensionné, on sait de toute façon qu'on aura de la capacité de libre, ou dans ce cas là, quand vous êtes en surcapacité, effectivement il vaut mieux solder les places que de ne pas les céder du tout. Vous voyez que c'est uniquement dans le cas où on est dans une situation économique qui est extrêmement périlleuse.

Deux choses sur PROJIFAS, vous savez qu'il y avait deux missions. La première était une mission d'entretien et d'éducation à l'environnement et là-dessus, puisque vous avez adressé des remerciements aux salariés, vous me permettez un jeu de mot qui veut dire que nous, nous ne les avons pas remerciés au sens licenciés, puisque qu'au contraire ils ont été intégrés dans la collectivité. Ça nous renvoie à la question de tout à l'heure, qui veut dire que quand on parle d'augmentation de la masse salariale, c'est aussi pérenniser des missions qui sont importantes pour la collectivité, vous le dites vous-même, et qui étaient gérées sous une forme qui était « peu stable, précaire ». Et ça je crois que c'est satisfaisant, mais dans ce cas là vous nous rejoignez quand il s'agit d'augmenter les moyens de fonctionnement.

Deuxième point sur le volet insertion : je vous rappelle que la collectivité qui est tête de file sur l'insertion est le Conseil général, ce n'est pas la ville, et que le Conseil général, aussi bien droite anciennement, que gauche aujourd'hui, avait fait la même analyse sur l'association et avait choisi de se désengager, simplement parce qu'il considérait qu'elle ne rentrait pas dans les conditions normales d'accompagnement en terme d'insertion professionnelle. Cela ne veut pas dire que ce que faisait l'association était nul et non avvenu, mais en tous cas, ça ne relevait pas d'une démarche

professionnalisée d'insertion. Donc il était logique que le Conseil général se désengage et que nous, de la même façon, nous cherchions à retrouver une autre utilisation pour les jardins qui n'étaient plus occupés.

PROCES-VERBAL

RETOUR SOMMAIRE**Frank MICHEL**

C'est vrai qu'on s'éloigne de l'orientation budgétaire mais bon, puisque ça a été abordé... d'une manière très partielle, voire partielle par Monsieur JUIN, je voudrais ajouter deux ou trois précisions en plus de ce qu'a dit Amaury BREUILLE. Il y a un troisième salarié, qui est un jardinier, celui qui s'occupe du périmètre Quai de Belle Ile, qui est traité actuellement comme un chien, et je pèse mes mots. Moi, ce que je propose, c'est qu'au prochain Conseil municipal on rende public un dossier sur la façon dont PROJIFAS a fonctionné, la façon dont elle a été financée, la façon dont le directeur ou le président a fonctionné, la façon dont il a sorti tout le matériel pour éviter qu'il y soit fait des cultures cette année, pour pouvoir dire médiatiquement « la ville fait n'importe quoi ». Le salarié en question qui était chargé de l'insertion était lui-même quelqu'un en insertion, je pense qu'il a été tellement fait n'importe quoi, qu'il vaut mieux rester très modeste et ne pas trop lancer d'informations comme ça dans une enceinte publique.

Nicolas MARJAULT

Moi je suis quand même fasciné, Monsieur BALOGE, du contraste entre le précédent Conseil municipal où des larmes, cela est très compréhensible, ont été versées sur le Moulin de Comporté, et le mépris affiché aujourd'hui pour les trieurs MAROT, parce que l'allusion sur les tracteurs, d'un point de vue général, renvoie là aussi de patrimoine, un patrimoine fondamental dans l'histoire du bassin local.

On nous a fait pleurer il y a 15 jours sur le patrimoine, et on le méprise aujourd'hui, je trouve ça totalement hallucinant, j'y verrai encore une fois de l'incohérence politique. Quant au coût, je rebondis parce que je sais que vous allez prendre la parole, vous allez dire : « non, je voulais simplement évoquer les coûts » mais là encore, je rebondis sur la surdité évoquée par Monsieur THEBAULT tout à l'heure. De quelle surdité parle-t-on, puisqu'on a dit dans un Conseil municipal précédent, que ce projet ne verrait le jour qu'à une seule et unique condition, c'est qu'il donne lieu à une réelle mutualisation des coûts avec l'Etat ?

Jacqueline LEFEBVRE

Je voudrais répondre à Frédéric GIRAUD tout simplement en reprenant un article de la Nouvelle République, des propos recueillis par Yves REVERT, c'était une interview de Monsieur RIBBE : « Sans l'ORU, Habitat Sud Deux-Sèvres perdrait l'exonération de taxes foncières dont elle bénéficie sur ses propriétés, ça représente 400 000 euros par an, soit 2 points de loyers. D'autre part, nous devrions rembourser les subventions déjà versées par l'Etat, et il y en a eu. Enfin sur l'ORU, les travaux sur les logements existants ne seraient plus financés. Nous devrions affronter seuls, sans aucune subvention, la rénovation des immeubles. A mi parcours, l'objectif sur 5 ans, c'est 600 réhabilitations, 330 constructions neuves, pour compenser 330 démolitions. L'Etat a déjà versé une dizaine de millions d'euros. Niort est une des villes les plus en avance pour la reconstruction. »

Madame le Maire

Merci Madame LEFEBVRE, on lit tous la Nouvelle République et on écoute tous ce que vous dites. Le logement social ce n'est pas que l'ORU, Madame LEFEBVRE, je crois qu'il y a aussi d'autres points.

RETOUR SOMMAIRE**Delphine RENAUD-PAGE**

Je voulais revenir un peu sur deux ou trois points qui avaient été évoqués tout au début. Sur l'ORU, vous aviez parlé du dojo, et vous trouviez que c'était vraiment dommage de l'enlever. Moi, je vous répondrai qu'on a effectivement fait des choix, par exemple de mettre l'école maternelle Jean-Zay en complète rénovation, ça c'est un choix. De mettre le foyer des jeunes travailleurs dans l'ORU aussi, ça c'est un autre choix.

Je voulais aussi revenir sur ce que disait Monsieur BALOGE sur le patrimoine. On a beaucoup parlé de patrimoine ces derniers temps dans cette assemblée, on a parlé de la Villa Rose, de la maison de la vierge, du Moulin de Comporté, on nous a beaucoup posé la question : « Mais qu'est ce que vous faites de ce patrimoine ? Quels sont vos choix concernant le patrimoine ? ». C'est étonnant parce qu'on n'a jamais parlé d'un patrimoine, le patrimoine municipal des écoles, le patrimoine sportif, et là aussi il y a un choix, il y a un choix qui est fait et qui est annoncé, il y a un choix de vraiment le réhabiliter, il y a un choix de vraiment l'entretenir, il y a un choix de le faire dans Niort, et pas uniquement les maisons et les équipements dont on a parlé qui sont très importants, mais qui ne sont pas au cœur de la vie des niortais.

Je ne sais pas si on a le même document, mais moi quand je lis « faire un effort significatif pour entretenir et mettre à niveau des bâtiments scolaires et municipaux afin d'améliorer le service public rendu aux populations », là c'est un choix, et c'est un choix sur le patrimoine.

Jacques TAPIN

Je voudrais me permettre d'intervenir à propos de la question du sens, qui est en écho avec une remarque de Monsieur BALOGE, lorsqu'il a évoqué tout à l'heure, d'une manière peut-être un peu catégorique d'ailleurs, cette masse d'investissements qui n'a aucun sens.

Ça n'a peut-être pas le sens que vous souhaiteriez qu'elle prenne en fait, mais pour nous, la majorité municipale, ça a beaucoup de sens, Monsieur BALOGE, celui de la solidarité, celui de la proximité, celui de la mixité sociale, ce n'est pas rien ça.

Alors bien sûr, ce sont des mots, mais ce n'est pas rien pour nous et pour nos concitoyens, ce n'est pas rien lorsqu'on choisit de mieux soutenir le CCAS, ce n'est pas rien non plus lorsqu'on décide de développer l'action des centres socioculturels dans les quartiers, ce n'est pas rien lorsqu'on continue de soutenir les associations, à agir avec les conseils de quartier. Dans ces structures, je ne prends que ces quatre exemples là, les niortaises et les niortais sont nombreux et chaque jour leur action prend du sens, et chaque jour, pour reprendre une expression chère à Monsieur THEBAULT, c'est le « vivre ensemble » qui progresse, que nous construisons ensemble. Et ça, pour moi ça a beaucoup de sens.

Jean-Claude SUREAU

C'est un peu dans ce sens là que je voulais interpeller Monsieur BALOGE : faites dans la modération, ça servira tout le monde et surtout vous-même. Annoncer ici froidement qu'il pourrait y avoir des investissements inutiles, vous nous en ferez la démonstration dans trois semaines et là on vous attend, lorsque vous aurez l'ensemble des éléments du budget. Mais surtout, aujourd'hui, n'employez pas ce type d'argument pour vous faire mousser un temps soit peu, je pense que ça vous dessert plus qu'autre chose.

Moi, à la place des défenseurs de PROJIFAS, j'attendrais d'avoir quelques éléments nouveaux, voir quelques éléments à charge nouveaux. On a laissé faire pendant des lustres tout et n'importe quoi par cette association. Je pense que c'est fort dommageable, ça a coûté beaucoup en deniers publics et ça a

sans doute fait des dégâts sociaux relativement importants. Donc, de grâce, attendez d'avoir les éléments, vous les aurez et vous verrez les résultats.

Je reviens au débat, je crois que ce qui a été proposé, c'est une ambition pour la ville, c'est une réelle ambition avec effectivement, dans une situation économique fortement dégradée, une ambition pour les niortaises et les niortais, une ambition pour les entreprises, une ambition pour le commerce local, c'est-à-dire une collectivité qui, sans que ce soit sa vocation, à pris la décision d'avoir un budget offensif en terme économique, et ça, personne ne peut nous le reprocher.

La question qui vous est posée aujourd'hui, ce serait éventuellement de prendre le bon, c'est-à-dire les investissements, qui sont des investissements utiles et de laisser à la majorité municipale, qui l'assumera, le plus mauvais, c'est-à-dire effectivement, l'emprunt et la fiscalité.

Moi, j'aurais souhaité que dans ce débat, au-delà des critiques acerbes, acides et parfois des plaisanteries de mauvais goûts, vous fassiez, Monsieur BALOGE, ou les autres, des propositions plus alternatives et constructives. Et pendant les deux heures que nous avons partagées ensemble, jusqu'à maintenant, je n'ai rien entendu de cela.

Pascal DUFORESTEL

Je vais essayer d'être à la hauteur de la solennité de mon collègue qui vient d'intervenir. Mais en préambule, je voulais m'excuser platement auprès de Jacqueline LEFEBVRE pour avoir souri il y a un peu plus d'une heure sur le dojo, non pas que je me moque des judokas et de l'intérêt d'un dojo dans une ville comme Niort, parce qu'il y a sûrement un besoin, mais on vous a expliqué que c'était lié à un choix, je rigolais à l'idée que ça puisse être une demande sociale forte des jeunes du quartier, puisque c'est ce que vous évoquiez. Pour habiter au sein de l'ORU, exactement entre la Tour Chabot et le Clou Bouchet, je n'entends pas, en ouvrant mes fenêtres le matin et le soir, des hordes de jeunes réclamer à grands cris un dojo au sein du Clou Bouchet, je les entends réclamer d'autres choses d'utilité sociale, que nous essaierons d'apporter.

Je me souviens qu'Edgard MORIN nous a demandé, lors de l'université d'été, il y a quelques mois, d'accepter la complexité, c'est parfois difficile au vu de ce que j'entends parfois ce soir, néanmoins c'est utile à la bonne compréhension des enjeux.

Mais c'est vrai qu'avoir des tracteurs dans un parking, un CIA, un CAI etc..., je crains qu'au bout d'un moment les niortais se perdent dans le débat, il faut revenir à des choses simples sans être trop simplistes, et sur ce point je reviens sur l'effet ciseaux qu'a rappelé Madame le Maire dans son intervention préliminaire et qui a été rappelé par nombre de mes collègues à plusieurs reprises.

Je crois qu'il faut être honnête entre nous. Pour cela, si vous acceptez ce jeu de rôle, Marc THEBAULT et Alain BAUDIN, on va dire que vous représentez, l'un le Gouvernement et l'autre l'ancienne municipalité. Il faut reconnaître le désengagement de l'Etat, ça a été rappelé sur la non évolution dynamique de la DGF, on a oublié de mentionner le retrait de la DSU, vous le savez, pas en 2009 bien sûr, mais ne jouons pas sur les mots, ce sera pour 2010, et c'est un retrait majeur, donc le désengagement de l'Etat, on l'affirme ici. Par ces biais là, qui sont symboliques, mais aussi par de nombreux biais, les services de l'Etat vont s'amenuiser d'année en année, y compris sur notre territoire aussi, donc il y a un effet du désengagement de l'Etat. Et, Monsieur BAUDIN, il y a un effet des grands projets structurants. Et l'effet mécanique de la conjonction de ces deux aspects aurait conduit, de toute façon, à une augmentation des impôts, il faut se le dire honnêtement.

Ensuite, notre volonté de conduire des projets, vous n'allez pas nous le reprocher, on a été élus sur la base d'un projet, on essaie de lui donner sens. Comme l'a dit mon collègue Jacques TAPIN tout à l'heure, donner du sens ce n'est pas la gesticulation à court terme. Peut être que ça vous aurait plu qu'on sorte tout de suite des projets. Mais non, on s'engage dans un projet de longue haleine, dans lequel on essaie de donner du sens, du partenariat avec les autres collectivités, non pas une logique de

guichet comme ça a été rappelé tout à l'heure, mais une logique de vrai partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales, y compris les services de l'Etat quand il s'agit de choses importantes dans notre politique, et donc tout ça on le fait pour conduire une politique de fond.

Vous n'en voyez peut-être pas l'émanation tout de suite, parce que ce n'est pas de la gesticulation médiatique, mais moi, si à la fin du mandat j'ai fait partie d'une équipe qui a réussi notamment à construire une ville à deux têtes, c'est le titre du dernier « Vivre à Niort », comme vous avez pu le voir, j'en serai ravi et fier, tout simplement parce qu'il y a derrière ça des choses concrètes et non pas des trucs mis bout à bout, comme ça, qui semblent constituer un projet mais qui n'en seraient pas un. C'est un projet concret de stationnement, une politique de stationnement réelle, c'est une piétonisation du centre-ville, c'est une redynamisation du commerce et de l'activité économique en centre-ville, c'est une relance de l'OPAH-RU, c'est le fait de gagner la Sèvre, d'avoir des activités à Boinot dans quelques années, etc.. Si on a réussi, rien que ça, moi je serai très content d'avoir participé à cette équipe en fin de mandat, et je pense même qu'on devrait réussir autre chose.

Madame le Maire

Monsieur BALOGE, si vous répondez, tout le monde va répondre, j'ai dit tout à l'heure que nous allions clore le débat, je l'ai annoncé, sinon on va encore en avoir pour des heures, je connais vos capacités aussi à attaquer les autres, donc d'autres répondront et je crois qu'il faut savoir garder raison dans ces cas là, donc je vous propose de clore ce débat.

Je voudrais d'abord vous remercier les uns et les autres pour votre participation à ce débat d'orientations budgétaires. Evidemment, je savais bien que les oppositions ne pourraient pas accepter ces orientations budgétaires, cela me confirme dans ce que je pensais, mais ce qui me gêne le plus, c'est que, véritablement, je n'ai pas vu le sens des interventions que ces oppositions nous ont proposées.

Monsieur THEBAULT, je ne vais pas reprendre une chose qui moi aussi m'a choquée sur les dépenses « non productives », parce que je crois qu'il faut faire attention, ce ne sont pas des termes à employer. Je voudrais vous rappeler, cela a été dit par mon collègue Alain PIVETEAU : en 2005, la DGF avait un taux de croissance de 1%, en 2006 de 1,38%, en 2007 de 1,26%, en 2008 de 1,06% et en 2009 de 0,86%. On ne peut donc pas affirmer que l'Etat augmente ses aides aux collectivités. Et effectivement, l'année prochaine, nous savons que nous serons, par rapport à la DSU, dans une situation difficile, la DSU c'est 800 000 à 900 000 euros que nous percevons aujourd'hui. Je crois que c'est important à souligner pour ne pas laisser dire des choses qui ne sont pas vraies.

Ce projet que nous vous proposons, il a pour nous un sens, et l'augmentation de la fiscalité a aussi un sens. Je suis surprise des propos de Monsieur BAUDIN qui agite la fiscalité comme un épouvantail. On sait très bien que la fiscalité est un des moyens de redistribution des plus justes, et je crois que lorsqu'on rejette cette fiscalité, comme la droite, on laisse les gens se débrouiller seuls. Que les plus forts gagnent, que ceux qui n'ont pas à manger aujourd'hui fassent les poubelles, comme on le voit en Corée du Sud ou aux Etats-Unis. C'est cela que l'on voit de temps en temps. Je vous informe que les aides alimentaires au CCAS ont augmenté en 2008 de 32%, nous sommes passés de 486 personnes en 2007, à 613 personnes en 2008.

Cela, je ne l'ignore pas, je ne veux pas l'ignorer, car nos concitoyens ont le droit de manger, et de se loger. Et Madame LEFEBVRE, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, le logement social ce n'est pas que l'Opération de Renouvellement Urbain. Aujourd'hui, les organismes de logements sociaux ne peuvent pas s'en sortir parce que l'Etat ne fait pas ce qu'il devrait faire, malgré toutes les annonces, y compris de Madame BOUTIN, et leurs comptes sont en difficulté.

Je voudrais aussi rajouter une chose : le nombre de redevables de la taxe d'habitation pour Niort est de 31 500. Mais 19 000 sont dégrévés, exonérés, ou plafonnés. Nous avons des abattements, je vous le rappelle et nous en pratiquons un certain nombre. Vous savez très bien comment fonctionnent les finances des collectivités locales dans ce domaine là, et c'est peut-être un bien, ce ne sont pas les

collectivités locales qui font la loi, c'est bien l'Etat. C'est peut-être un sujet de réflexion que nous pourrions avoir pour des périodes ultérieures. Je crois que ce n'est pas si mal que cela, d'autant plus que nous avons la capacité d'avoir des abattements, et nous en pratiquons, ici à Niort. Je voulais quand même souligner que seuls 12 400 foyers sont imposés « normalement ». Je pense que c'est important à dire pour que tous et toutes, nous relativisons aussi cette augmentation de la fiscalité.

Je vous remercie, les orientations que je vous ai présentées correspondent véritablement aux projets que nous voulons porter, que je veux porter avec l'équipe de la majorité municipale qui a été élue par les niortais. Nous travaillerons, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, pour réussir notre projet, non seulement en 2009, mais sur la suite du mandat. Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

SEANCE DU 9 MARS 2009

n° D20090088

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**RÉGIME INDEMNITAIRE ATTRIBUÉ AUX ELUS - MISE À
JOUR DU TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES AU 16 MARS 2009**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 19 janvier 2009, le Conseil Municipal a fixé les modalités d'attribution d'indemnités aux élus, les taux et montants de ces indemnités figurant dans un tableau nominatif.

Madame Maryvonne ARDOUIN, Conseillère Municipale, étant désignée Conseillère Municipale déléguée, il y a lieu de modifier le tableau précité conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la nouvelle liste de bénéficiaires d'indemnités ainsi que les taux et montants de ces dernières avec effet au 16 mars 2009.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 9 MARS 2009 RELATIVE AUX INDEMNITES DES ELUS			
	BASE	TAUX AU 16/03/09	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE au 16/03/09
Maire	145 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	36,8675%	2 507,50
Adjoints			
Pascal DUFORESTEL	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	80,9969%	2 507,50
Nathalie SEGUIN	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	71,2772%	2 206,60
Amaury BREUILLE			2 206,60
Jacques TAPIN			2 206,60
Delphine RENAUD-PAGE			2 206,60
Jean-Claude SUREAU			2 206,60
Anne LABBE			2 206,60
Christophe POIRIER			2 206,60
Nicolas MARJAULT			2 206,60
Franck MICHEL			2 206,60
Annie COUTUREAU			2 206,60
Alain PIVETEAU			2.206,60
Josiane METAYER	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	51,8380%	1 604,80
Nicole GRAVAT			1 604,80
Chantal BARRE			1 604,80
Jean-Louis SIMON			1 604,80
Pilar BAUDIN			1 604,80
Conseillers délégués spéciaux			
Michel GENDREAU	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	51,8380%	1 604,80
Bernard JOURDAIN			1 604,80
Patrick DELAUNAY			1 604,80
Conseillers délégués			
Denis THOMMEROT	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	32,3987%	1 003,00
Annick DEFAYE			1 003,00
Nicole IZORE			1 003,00
Hüseyin YILDIZ			1 003,00
Jean-Pierre GAILLARD			1 003,00
Blanche BAMANA			1 003,00
Julie BIRET			1 003,00
Gaëlle MANGIN			1 003,00
Maryvonne ARDOUIN			1 003,00

Conseillers ayant un autre mandat			
Françoise BILLY	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	12,9595%	401,20
Gérard ZABATTA			401,20

Conseillers			
Frédéric GIRAUD	6 % de l'indice brut 1015	89,0966%	200,60
Emmanuelle PARENT			200,60
Elsie COLAS			200,60
Alain BAUDIN			200,60
Sylvette RIMBAUD			200,60
Dominique BOUTIN-GARCIA			200,60
Nathalie BEGUIER			200,60
Guillaume JUIN			200,60
Marc THEBAULT			200,60
Jacqueline LEFEBVRE			200,60
Elizabeth BEAUVAIS			200,60
Bernard BARE			200,60
Jérôme BALOGÉ			200,60

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Nous avons la première délibération qui concerne, Madame BEAUVAIS, les indemnités attribuées aux Elus, en rappelant que les élus de l'opposition sont aussi indemnisés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, et ce qui n'est pas le cas dans un certain nombre de collectivités.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090089

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES****MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les créations et ouvertures de postes ci-dessous sont proposées.

POLE VIE DE LA CITE**Direction de l'Animation de la Cité**

* *Service Evènements*

Créations :

- 3 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint administratif

Direction de l'Enseignement

Ouverture :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN**Direction Patrimoine Bâti et Moyens**

Ouverture :

- 1 poste d'ingénieur principal

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Jean-Louis SIMON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jean-Louis SIMON

Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs, tous les points sont habituels :

- Direction de l'Animation de la Cité – Service Evènements, c'est la création de 4 nouveaux postes passés en CTP,
- Direction de l'Enseignement, ouverture d'un poste, ce ne sont pas des salariés supplémentaires, mais un salarié est parti en retraite avec un grade, un nouveau salarié va être recruté avec un autre grade, d'où l'ouverture, puis vous savez qu'on fermera ensuite le poste, quand il sera passé en CTP, c'est la même chose pour la Direction du Patrimoine Bâti et Moyens.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090090

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES****CRÉATIONS D'EMPLOIS OCCASIONNELS POUR LES
ACCUEILS DE LOISIRS**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Afin d'assurer le fonctionnement des Accueils de Loisirs pour la période du 1^{er} avril 2009 au 30 septembre 2009, il y a lieu de créer les emplois occasionnels suivants sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 7 postes de directeur rémunérés sur la base du 6^{ème} échelon du grade d'animateur principal
- 6 postes de directeur adjoint rémunérés sur la base du 9^{ème} échelon du grade d'animateur
- 4 postes d'animateur spécialisé rémunérés sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 70 postes d'animateur diplômé rémunérés sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- 30 postes d'animateur stagiaire rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Ces postes sont répartis comme suit :

	MERCREDIS	PETITES VACANCES SCOLAIRES	GRANDES VACANCES SCOLAIRES
Directeur	3	3	7
Directeur Adjoint		3	6
Animateur spécialisé			4
Animateur diplômé	30	30	70
Animateur stagiaire	10	10	30

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les créations des emplois occasionnels mentionnés.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Jean-Louis SIMON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jean-Louis SIMON

Tous les 6 mois, une nouvelle délibération intervient du fait du caractère des emplois dit « occasionnels », liés à la fonction, nous avons explicité le tableau et par exemple, nous avons ce qui découle du mercredi, et le mercredi c'est le jour où intervient la charge supplémentaire la plus importante liée à la réforme DARCOS qui, pour les mercredis pèse 65 000 euros à elle toute seule.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090091

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES****CRÉATIONS D'EMPLOIS OCCASIONNELS À LA PATINOIRE**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

La patinoire, qui a été rénovée et agrandie, accueille un large public jeune, notamment durant les week-ends et les vacances scolaires.

Afin d'assurer, dans de bonnes conditions, l'accueil et la distribution des patins, il est nécessaire de renforcer l'équipe des personnels permanents.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour une durée de 6 mois, sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, 9 emplois d'agents d'accueil qui interviendront durant les week-ends et les vacances scolaires.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille des adjoints d'animation.

Les crédits seront prévus au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 9 emplois occasionnels d'agents d'accueil à la Patinoire.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Jean-Louis SIMON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jean-Louis SIMON

On est dans la même logique que la délibération précédente, c'est pour les fin de semaines, les week-ends, les vacances scolaires. C'est toujours la même délibération que celle qui est passée il y a 6 mois, ces gens là font quelques heures de travail, en année pleine le poids financier est de 20 000 euros. A cette occasion, Monsieur THEBAULT m'avait posé une question récemment, je donne la réponse à tout le monde, elle est intéressante : « y a-t-il une fréquentation plus importante à la Patinoire depuis les travaux ? », oui, avant les travaux, pour la même période il y avait 36 250 entrées payantes, depuis les travaux, c'est 43 319 entrées payantes, soit presque 20%, plus les 40 000 entrées habituelles qui proviennent des clubs, mais qui ne payent pas individuellement, et ça en revanche, entre avant et maintenant, ça n'a pas changé.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090092

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES****CRÉATION DE DEUX EMPLOIS OCCASIONNELS CHARGÉS
D'ÉCO-ANIMATION**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Afin de réaliser des animations dans le domaine de l'écologie au bénéfice des élèves de plusieurs groupes scolaires et des enfants dans les Accueils de Loisirs, il est nécessaire de créer deux emplois occasionnels d'agent d'animation à compter du 1^{er} avril 2009 pour une durée de 6 mois sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.

Les crédits seront inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création de deux emplois occasionnels chargés d'éco-animation.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Jean-Louis SIMON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jean-Louis SIMON

Nous voulons proroger, pour une nouvelle période de 6 mois, deux emplois occasionnels chargés d'éco-animation. Ce sont deux salariés qui viennent de PROJIFAS, qui ont fait une première période de 6 mois en tant qu'employés occasionnels, nous voulons proroger cette période de 6 mois et au terme de cette période, nous leur confierons des responsabilités bien déterminées. Aujourd'hui nous sommes à la recherche de la bonne solution pour ces deux personnes.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090093

DIRECTION SYSTEMES
INFORMATION
TELECOMMUNICATIONS**ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES À
L'UGAP**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort assure le déploiement de l'ensemble du parc de matériels informatiques (micros, imprimantes, écrans, scanners et matériels périphériques divers) pour les services de la Ville et du S.E.V.

Aucun marché n'est en cours actuellement permettant de procéder aux acquisitions nécessaires.

Un dossier de consultation est en cours de réalisation. Les délais réglementaires pour assurer le déroulement de la procédure de mise en concurrence des entreprises ne permettront pas à la DSIT de faire face aux acquisitions indispensables avant le mois d'Octobre 2009.

Afin de pallier à cette période intermédiaire (jusqu'à l'attribution du marché), la DSIT souhaiterait faire les acquisitions nécessaires au fonctionnement des services auprès de l'U.G.A.P. (Union des Groupements d'Achats Publics).

Le montant des acquisitions pour l'année 2009 est estimé à :

Montant Minimum	Montant Maximum
30.000 € TTC	200.000 €TTC

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire : 21.0202.2183

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les bons de commandes établis auprès de l'UGAP pour les acquisitions de matériels informatiques.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Jean-Louis SIMON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090094

COMMUNICATION**SUBVENTION POUR JUMELAGE - LYCÉE PAUL GUÉRIN**

Monsieur Alain PIVETEAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Il vous est proposé de passer la convention attributive de subvention de 473,00 euros pour l'action de jumelage avec le lycée Paul Guérin dans le cadre d'un échange culturel et linguistique avec Springe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le lycée Paul Guérin portant attribution d'une subvention au Lycée Paul Guérin de 473,00 €
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser la subvention afférente.

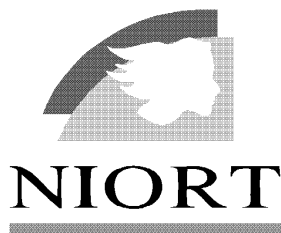
LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Alain PIVETEAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)



CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET LE LYCÉE PAUL GUERIN

Objet : Echange culturel et linguistique avec Springe - Allemagne

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 9 mars 2009,

d'une part,

ET

Le Lycée Paul Guérin, représenté par Monsieur Patrick ANCEL, Proviseur dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Aide de la Ville de Niort à l'organisation d'un échange culturel et linguistique avec Springe.

ARTICLE 2 - MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LES PARTENAIRES

2.1 - Par l'Etablissement

Dans le cadre du jumelage du lycée Paul Guérin avec Springe un échange culturel a été organisé à l'intention des élèves :

- 14 élèves allemands sont reçus du 8 mars au 18 mars 2009. Ils sont hébergés dans les familles.
- 14 élèves dont **8 niortais** séjourneront à Springe du 18 mai au 29 mai 2009. Ils seront hébergés dans les familles .

2.2 - Par la Ville

Dans le cadre de son soutien aux actions de jumelages et relations internationales la Ville de Niort apporte son aide financière à hauteur de **473,00 €** (30,50 € par élève niortais pour un échange avec une ville jumelée et 229,00 € pour l'accueil des correspondants d'une ville jumelée).

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DU PARTENARIAT

3.1 - Utilisation de l'aide

L'établissement d'enseignement ci-dessus nommé utilise la subvention de la Ville exclusivement pour l'action subventionnée. Elle est tenue de reverser à la Ville toute somme non utilisée ou utilisée par elle à d'autres fins.

3.2 - Valorisation

L'établissement s'engage à préciser l'aide de la Ville de Niort à la réalisation de ses actions lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée et **s'engage également à en informer les familles des élèves bénéficiaires et à communiquer à la Ville tous les documents relatifs à cette information.**

Elle fait également apparaître ce partenariat sur ses programmes ou sur tous les autres types de supports, en tient informée la Ville de Niort et en produira un exemplaire avec les bilans.

ARTICLE 4 - CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE

L'utilisation de l'aide apportée par la Ville de Niort au Lycée fera l'objet d'une vérification.

L'établissement fournira un compte-rendu de réalisation de l'action aidée ainsi qu'un bilan financier faisant ressortir la participation de la Ville de Niort.

ARTICLE 5 - MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'établissement au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal produit par cette dernière.

ARTICLE 6 - DATE D'EFFET

La présente convention prend effet à compter de la date de sa notification à l'établissement.

ARTICLE 7 - RESILIATION DE LA CONVENTION

Le non-respect de l'une ou de l'autre disposition de la présente convention par ledit établissement entraînera la résiliation pure et simple de toutes les dispositions mises en place à travers cette convention après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

Fait à Niort, le

Pour le lycée Paul Guérin
Le Proviseur

Patrick ANCEL

Pour Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres
L'Adjoint délégué

Alain PIVETEAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

Il s'agit d'une nouvelle subvention pour favoriser le déplacement de lycéens du lycée Paul Guérin à SPRINGE, c'est un échange culturel qui rentre dans le cadre de nos jumelages, pour un montant de 473 euros. La délibération est accompagnée d'une convention entre la Ville et le lycée. Et je ne peux pas m'empêcher de dire qu'il s'agit d'un exemple modeste mais concret d'une dépense qui est inscrite à « autres dépenses de gestion courante. »

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090095

DIRECTION DES FINANCES**FOIREXPO 2009 - TARIFS DES SPECTACLES -
MODIFICATION**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 19 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs des spectacles relatifs à la Foirexpo 2009.

Toutefois, il s'avère que Luciole ne pourra pas être présent le 9 mai et sera remplacé par La Maison Tellier.

Les tarifs et les modalités de réduction et de gratuité restent inchangés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la modification pour le spectacle du 9 mai 2009 et du remplacement de Luciole par La Maison Tellier.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090096

DIRECTION DES FINANCES**BÂTIMENTS DU GUESCLIN - TARIFS**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Les bâtiments A et C du site de Du Guesclin ont été retransférés par la CAN à la ville de Niort au 1^{er} janvier 2009.

Afin d'assurer la continuité du service public dans cet espace, il est nécessaire d'adopter des tarifs pour la location des différentes salles de Du Guesclin. Ceux-ci sont joints en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les tarifs pour la location des salles de Du Guesclin joints en annexe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Pilar BAUDIN

CENTRE DU GUESCLIN - LOCATIONS DE SALLES

TARIFS - HORS PERIODE DE CHAUFFAGE

(16 avril au 14 octobre)

SALLES	SUPERFICIES	NIORT			HORS NIORT		
		USAGERS INDIVIDUELS 0.19 €/m ² /4 H	ADMINISTRATIONS OU ASSOCIATIONS 0.19 €/m ² /4 H	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATION 0.38 €/m ² /4 H	USAGERS INDIVIDUELS 0.38 €/m ² /4 H	ADMINISTRATIONS OU ASSOCIATIONS 0.19 €/4 H	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATION 0.56 €/4 H
BAT A : 312	25 m ²	4.75 €	4.75 €	9.50 €	9.50 €	4.75 €	14 €
BAT C : 408/409	30 m ²	5.70 €	5.70 €	11.40 €	11.40 €	5.70 €	16.80 €
BAT A : 315/317	35 m ²	6.65 €	6.65 €	13.30 €	13.30 €	6.65 €	19.60 €
BAT A : 212/214 BAT C : Réunions/401	40 m ²	7.60 €	7.60 €	15.20 €	15.20 €	7.60 €	22.40 €
BAT A : 204/206/208 210/216/218	45 m ²	8.55 €	8.55 €	17.10 €	17.10 €	8.55 €	25.20 €
BAT A : 316/318/319/320 BAT C : 402/403/404 405/406/407/410/411	50 m ²	9.50 €	9.50 €	19 €	19 €	9.50 €	28 €
BAT A : 115/116/117/118/203 205/207/209/213/215 217	60 m ²	11.40 €	11.40 €	22.80 €	22.80 €	11.40 €	33.60 €
BAT A : FOYER CONFERENCES 1/2/3	115 m ²	21.85 €	21.85 €	43.70 €	43.70 €	21.85 €	64.40 €
BAT C : AMPH 1/2/3 CONFERENCES 8/9/10	120 m ²	22.80 €	22.80 €	45.60 €	45.60 €	22.80 €	67.20 €

La gratuité s'applique sur les salles de conférences 1-2-3-8-9-10 pour les associations et les partis politiques.

PROCES-VERBAL

CENTRE DU GUESCLIN - LOCATIONS DE SALLES

TARIFS - EN PERIODE DE CHAUFFAGE

(15 octobre au 15 avril)

SALLES	SUPERFICIES	NIORT			HORS NIORT		
		USAGERS INDIVIDUELS 0.20 €/m ² /4 H	ADMINISTRATIONS OU ASSOCIATIONS 0.20 €/m ² /4 H	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATION 0.39 €/m ² /4 H	USAGERS INDIVIDUELS 0.39 €/m ² /4 H	ADMINISTRATIONS OU ASSOCIATIONS 0.20 €/4 H	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATION 0.57 €/4 H
BAT A : 312	25 m ²	5 €	5 €	9.75 €	9.75 €	5 €	14.25 €
BAT C : 408/409	30 m ²	6 €	6 €	11.70 €	11.70 €	6 €	17.10 €
BAT A : 315/317	35 m ²	7 €	7 €	13.65 €	13.65 €	7 €	19.95 €
BAT A : 212/214 BAT C : Réunions/401	40 m ²	8 €	8 €	15.60 €	15.60 €	8 €	22.80 €
BAT A : 204/206/208 210/216/218	45 m ²	9 €	9 €	17.55 €	17.55 €	9 €	25.65 €
BAT A : 316/318/319/320 BAT C : 402/403/404 405/406/407/410/411	50 m ²	10 €	10 €	19.50 €	19.50 €	10 €	28.50 €
BAT A : 115/116/117/118/203 205/207/209/213/215 217	60 m ²	12 €	12 €	23.40 €	23.40 €	12 €	34.20 €
BAT A : FOYER CONFERENCES 1/2/3	115 m ²	23 €	23 €	44.85 €	44.85 €	23 €	65.55 €
BAT C : AMPH 1/2/3 CONFERENCES 8/9/10	120 m ²	24 €	24 €	46.80 €	46.80 €	24 €	68.40 €

La gratuité s'applique sur les salles de conférences 1-2-3-8-9-10 pour les associations et les partis politiques.

PROCES VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pilar BAUDIN

Cette délibération a pour objet la fixation des tarifs, pour les bâtiments Du Guesclin.

Jérôme BALOGE

On n'a pas l'écart de prix avec l'année passée. Ils ont augmenté ou ils sont stables ?

Madame le Maire

C'est la CAN qui avait fixé les tarifs l'année dernière Monsieur BALOGE.

Jérôme BALOGE

J'entends, mais par rapport à ce que pratiquait la CAN ?

Madame le Maire

S'ils sont pareils, c'est qu'ils n'ont pas augmenté Monsieur BALOGE.

Jérôme BALOGE

C'est ce que je veux savoir, si c'est pareil ou pas.

Madame le Maire

Comme pour nos tarifs, ça doit être la même chose avec une augmentation de 3%.

Jérôme BALOGE

Une autre petite question : « Est-ce que les horaires d'ouverture, notamment le soir, du Centre Du Guesclin, seront conservés avec le changement ? »

Madame le Maire

Normalement oui. On a des agents qui travaillent jusqu'à 23 h, il est difficile de leur demander de rester au-delà de cette heure là, donc on maintient ces horaires pour l'instant.

Patrick DELAUNAY

Les tarifs n'ont pas augmenté, il s'agit d'une reconduction. C'est vrai qu'il fallait reprendre l'équipement, on ne s'est pas forcément arrêté aux tarifs, mais il faut passer une délibération, pour pouvoir arrêter les choses car il y a beaucoup de demandes.

Concernant les horaires, nous sommes en train d'y travailler pour offrir au maximum les espaces, utilisés parfois par les syndicats, groupes politique, professionnels de l'immobilier etc., qui souhaitent souvent la location des lieux. Nous sommes aussi en train de travailler sur la reconfiguration des bâtiments, pour que ce soit beaucoup plus clair et lisible pour tout le monde. Nous vous présenterons tout cela lorsque nous aurons fini de travailler, ce qui était déjà le cas avec Nicolas MARJAULT, Jean-Claude SUREAU et les services. D'ici peu, nous pourrons vous fournir un document pour préciser la nouvelle organisation du bâtiment.

Frédéric GIRAUD

A moins que Monsieur BALOGE préfère qu'on mette une boîte vocale pour répondre directement, optimisation des moyens.

Jérôme BALOGE

Monsieur GIRAUD, on n'est pas à France Télécom, et ici c'est vous le patron. Voilà.

Madame le Maire

Ah non Monsieur BALOGE, c'est moi !

Jérôme BALOGE

Un utile rappel à l'ordre peut-être, merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090097

**LOGISTIQUE ET MOYENS
GENERAUX****PRESTATION DE TRANSPORT DE PERSONNES - APPEL
D'OFFRES - APPROBATION DE MARCHÉ**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Afin d'assurer un service de navette pour le transport de personnes pendant la période de la Foirexposition de Niort, il est nécessaire de passer un marché pour confier à un prestataire spécialisé la réalisation de ces opérations.

Il s'agit d'un marché fractionné à bons de commande, passé pour une période d'un an, renouvelable 3 fois sans pouvoir excéder 4 ans.

Dans le cadre de la procédure de passation, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie pour la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le marché précisé ci après :

Désignation	Titulaire	Minimum en €TTC/an	Maximum en €TTC/an
Transport de personnes dans le cadre des navettes de ramassage assurées pendant la Foirexposition de Niort	SEMTAN 8 rue Paul Sabatier 79000 NIORT	10 000	25 000

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Jean-Claude SUREAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jean-Claude SUREAU

Il s'agit d'une prestation de transport de personnes pour la Foire Exposition, avec un appel d'offres qui a été réalisé, ça a été affecté à la SEMTAN, avec un minimum sur le marché et un maximum, sachant que le différentiel entre les deux tient compte, bien évidemment, du nombre de personnes prises en charge par ces véhicules et du cadencement.

Madame le Maire

Je voudrais en profiter pour dire aux uns et aux autres, ce que j'ai peut-être omis tout à l'heure, que les navettes centre-ville sont prises en charge par la Communauté d'Agglomération. La Ville de Niort n'aura strictement rien à payer et le montant de ces navettes n'est pas encore totalement déterminé. Mais cela dépassera peut-être, entre la DSC et le coût de ces navettes, le million, dont on entendait parler il y quelques instants.

Vous voyez que les choses avancent, nous sommes dans la Communauté d'Agglomération et les projets que nous poursuivons sont des projets communs, ce qui nous permet de pouvoir faire un certain nombre d'avancées sur Niort pour les populations du territoire.

Et ces navettes seront gratuites pour nos concitoyens.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090098

AMERU**ZAC POLE SPORT - GARANTIE D'EMPRUNT DE 1 200 000 EUROS SUR 3 ANS POUR LE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS À EFFECTUER PAR LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT - CAISSE D'EPARGNE**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors du Conseil municipal du 11 juillet 2008 faisant suite à l'approbation du CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'opération ZAC Pôle Sport) présenté par DEUX-SEVRES AMENAGEMENT et compte tenu des éléments financiers évoqués dans ce CRAC, il a été proposé et accepté que DEUX-SEVRES AMENAGEMENT contracte un emprunt de 5.000.000 € afin de poursuivre l'opération d'aménagement « ZAC Pôle Sport » actuellement engagée.

Conformément aux articles 16-2 et 19 de la Convention Publique d'Aménagement signée entre DEUX-SEVRES AMENAGEMENT et la Ville de Niort en juillet 2005, cette dernière doit accorder sa garantie au service des intérêts et au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur et en application des principes posés par l'article L. 1523-1 du code général des collectivités territoriales.

La consultation des organismes financiers a permis de recevoir l'accord de principe de quatre banques dont la totalité des offres couvre le besoin sollicité. Suite au Conseil municipal du 8 décembre 2008, qui a déjà accordé une garantie d'emprunt auprès du Crédit Mutuel Océan pour un contrat de prêt à hauteur de 1.000.000 € il est aujourd'hui proposé à l'assemblée délibérante de confirmer la garantie que la ville doit accorder à DEUX-SEVRES AMENAGEMENT selon les termes de la loi 88-13 du 5 janvier 1988, dite loi Galland, soit à hauteur de 80% de l'annuité auprès des 3 autres organismes bancaires.

Au cas où DEUX-SEVRES AMENAGEMENT pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la CAISSE D'EPARGNE, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable DEUX-SEVRES AMENAGEMENT défaillante.

Vu la proposition suivante faite par la CAISSE D'EPARGNE :

- Prêt : 1.200.000 €
- Durée : 28 mois
- Taux fixe : 4.00 %
- Périodicité des intérêts : in fine
- Garantie communale : 80 %
- Frais de dossier 1.000 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour toute la durée de remboursement dudit prêt conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à intervenir et à prendre toutes dispositions pour la bonne réalisation du contrat de prêt susvisé.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Pilar BAUDIN

RETOUR SOMMAIRE**Bernard JOURDAIN**

Pour rassurer tous ceux qui sont inquiets, nous aurons, dans quelques semaines, à présenter quelques délibérations pour les investisseurs qui souhaitent investir sur Terre de Sport, et qui investiront en 2009-2010 des sommes importantes qui seront sûrement très intéressantes pour l'économie locale.

Donc ici, il s'agit de garantir 1 200 000 euros de la Caisse d'Epargne pour Deux-Sèvres Aménagement.

Marc THEBAULT

Vous évoquiez à l'instant, Madame le Maire, les relations en bonne intelligence avec la CAN, et là on a un exemple flagrant, la ZAC POLE SPORT, où on a un risque potentiel de conflit de compétences, entre la CAN qui la compétence du développement économique, et la Ville.

Il faut quand même avoir une approche cohérente au plan général, notamment en matière d'urbanisme commercial puisqu'on sait qu'il y a des possibilités d'installation sur la ZAC POLE SPORT, éventuellement, d'enseignes à caractère commercial.

La question que je voulais vous poser est la suivante : est ce que vous envisagez, dans un terme plus ou moins rapproché, de transférer cette compétence à la CAN, pour une bonne clarification des choses ? C'est important aujourd'hui, à part les compétences générales, autrement on essaye d'éviter d'avoir des implications trop complexes.

Madame le Maire

Je vous remercie de cette question. Je voudrais d'abord, Monsieur THEBAULT, souligner que cette ZAC POLE SPORT, ce n'est pas nous qui l'avons créée, elle a été créée par l'ancienne équipe dont vous faisiez partie, donc dans un contexte difficile entre la Communauté d'Agglomération et la Ville.

Aujourd'hui, la réflexion commence à se mener, à la fois à la Ville de Niort, mais aussi à la Communauté d'Agglomération parce que, effectivement, ce que vous faites remarquer est très pertinent. Je dis simplement que cela ne se fait pas en 15 jours, 3 semaines ou 6 mois, que dans l'histoire, il y a des partenaires : au sein de la Communauté d'Agglomération, nous avons entre autres, et vous le savez bien puisque vous travaillez en proximité avec lui, un Vice-président chargé de l'économie. Vous savez que c'est quelque chose qui nous importe. Néanmoins, en attendant ce genre d'évolutions, nous devons quand même faire progresser cette ZAC, c'est ce que nous vous proposons. Et je dis simplement à Monsieur BALOGE, au cas où il ne saurait pas, qu'une ZAC ça ne porte ses fruits que quelques années après sa création, à savoir lorsque les entreprises sont installées et que l'aménageur peut nous restituer un certain nombre de bénéfices.

On a recours à l'emprunt dans le cadre d'une ZAC, parce que nous sommes obligés d'avancer un certain nombre de finances. Mais la presse est partie maintenant, alors vous réagissez moins.

Bernard JOURDAIN

Je voudrais juste rappeler qu'il n'y a pas de compétence à transférer. La ZAC POLE SPORT n'est pas une compétence, on transfère la ZAC, mais on ne transfère pas la compétence, la compétence économique est déjà transférée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

SEANCE DU 9 MARS 2009

n° D20090099

VIE ASSOCIATIVE

**SUBVENTION À LA CHAMBRE RÉGIONALE DES
ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DU POITOU-
CHARENTES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE
L'ASSOCIATION 'ELAN COOPÉRATIF NIORTAIS'**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans un contexte économique national et international de crise, le licenciement des salariés de la CAMIF a fortement touché le bassin niortais. La solidarité étant un des axes prioritaires de sa politique, la Ville de Niort souhaite donc apporter son aide aux actions qui permettraient à ces personnes de retrouver un travail.

D'anciens personnels de la CAMIF ont souhaité créer l'association « Elan Coopératif Niortais » pour développer différentes activités à partir « du patrimoine existant et des ressources humaines disponibles ».

Pour l'aider à construire son projet, elle a sollicité différents partenaires institutionnels et la Chambre Régionale des Entreprises de l'Economie Sociale (CRES) du Poitou-Charentes. Celle-ci a pour mission d'aider au développement des associations coopératives et mutuelles de son territoire.

Elle s'engage à accompagner l'association « Elan Coopératif Niortais » dans sa mission de préfiguration d'initiatives territoriales de type coopératif par :

- la mise à disposition d'un chef de projet en développement en économie sociale ;
- l'intervention de consultants spécialisés en création d'entreprises d'économie sociale dans diverses activités ;
- toutes autres actions nécessaires.

La CRES Poitou-Charentes estime à 100 000 € le budget nécessaire pour la réalisation de ce projet dont 65 000 € proviendraient des collectivités territoriales.

Aussi, afin de permettre à la CRES Poitou-Charentes de mettre en oeuvre cet accompagnement au profit de « l'Elan Coopératif Niortais », la Ville de Niort souhaite lui apporter son soutien en contribuant à son financement à hauteur de **10 000 €** au titre de l'année 2009.

Cette subvention sera imputée sur le chapitre budgétaire 65.5231.6574.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention avec la Chambre Régionale des Entreprises de l'Economie Sociale du Poitou-Charentes ;
- Autoriser Madame le Maire à la signer et à verser à cette association la subvention afférente d'un montant de **10 000 €** conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)



CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA CHAMBRE RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DU POITOU-CHARENTES

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2009, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

d'une part,

ET

La Chambre Régionale des Entreprises de l'Economie Sociale du Poitou-Charentes, représentée par Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Président dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'association ou la CRES Poitou-Charentes,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

Lors de la réunion entre les élus et les organisations syndicales du jeudi 30 octobre 2008, le Président de la Communauté d'Agglomération de Niort a demandé au Président de la Chambre Régionale des Entreprises de l'Economie Sociale du Poitou-Charentes, la CAMIF étant une coopérative, d'organiser une concertation avec les organisations syndicales, afin d'envisager la possibilité, dans le cadre de l'économie sociale, de développer une ou des activités à partir « du patrimoine existant et des ressources humaines disponibles ».

La CRES Poitou-Charentes, en tant que représentante des mouvements coopératifs, associatifs, mutualistes, a accepté d'accompagner les projets après l'aide à la création de l'association « Elan Coopératif Niortais » par d'anciens salariés de la CAMIF pour développer différentes activités dans le domaine de l'économie sociale. En contrepartie, le Président de la Chambre Régionale des Entreprises de l'Economie Sociale du Poitou-Charentes demande que les collectivités territoriales présentes s'engagent à soutenir cette action dont le budget annuel est évalué à 65 000 €

Afin de pouvoir accompagner l'association « Elan Coopératif Niortais » dans sa mission de préfiguration d'initiatives territoriales de type coopératif, cette somme doit couvrir l'ensemble des charges occasionnées (directes et frais accessoires) notamment :

- la mise à disposition d'un chef de projet en développement en économie sociale ;
- l'intervention de consultants spécialisés en création d'entreprises d'économie sociale dans diverses activités ;
- toutes autres actions nécessaires.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Niort apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend poursuivre conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après.

Elle fixe les droits et obligations de la CRES Poitou-Charentes dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont attribués par la Ville.

ARTICLE 2 – ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

La CRES Poitou-Charentes s'engage à orienter son action autour des axes suivants :

- accompagner les anciens salariés de la CAMIF réunis dans l'association « Elan Coopératif Niortais », afin d'étudier la possibilité de préfigurer et d'accompagner une ou des activités relevant de l'économie sociale ;
- définir avec eux l'objet de l'association ;
- les accompagner dans leur initiative collective.

La CRES Poitou-Charentes s'engage, par ailleurs, à couvrir les missions d'observations, de prospectives, d'études de faisabilité, d'animation et d'assistance aux membres de l'association « Elan Coopératif Niortais » en vue de :

- préfigurer des modèles de développement économique de type coopératif ;
- de les aider à mettre en œuvre des actions visant à :
 - ↳ favoriser le regroupement et l'accompagnement social ;
 - ↳ œuvrer socialement et juridiquement dans l'intérêt collectif de ses membres.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 - Moyens mis en œuvre par l'association

L'association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains, et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 dans le cadre des objectifs définis ci-dessus.

3.2 - Partenariats et recherche de financement :

L'association s'engage à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget du projet mené dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1 - Subvention :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant de **10 000 €** est attribuée à l'association.

4.2 - Modalités de versement :

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal produit par cette dernière.

ARTICLE 5 – UTILISATION ET VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE

5.1 – Utilisation

L'association s'engage à utiliser la subvention de la Ville exclusivement pour l'objet décrit à l'article 2 de la présente convention et à restituer toute somme non affectée à cet objet telle qu'elle ressort des documents remis à la collectivité et mentionnés aux articles 7 et 8 de la présente convention. Le

paiement de la restitution sera opéré à réception d'un titre de recettes émis par la Ville de Niort. De plus, conformément à la législation en vigueur, l'association ne pourra redistribuer tout ou partie de cette subvention à un autre organisme.

L'association déclare avoir pris connaissance du texte de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 1999 et accepte de s'y conformer en tout point (voir annexe).

5.2 – Valorisation

L'association s'engage à préciser le soutien de la Ville de Niort lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée.

Elle fait également apparaître ce partenariat sur ses programmes et/ou sur d'autres types de supports, tels que affiches, affichettes, tracts, plaquettes, dossiers de presse, documents de prestige, guides et programmes de manifestation, banderoles), etc.

ARTICLE 6 – EVALUATION DES OBJECTIFS FIXES DANS LA CONVENTION

L'association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé afin de permettre une évaluation, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE

7.1 - Contrôle financier et d'activité :

L'association est informée que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission du compte rendu d'activité et financier à la Ville de Niort dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention lui a été attribuée.

L'association produira chaque année à la Ville de Niort, les documents suivants :

- Le bilan d'action détaillé des activités subventionnées telles que mentionnées à l'article 2 ;
- Le compte de résultat financier détaillé de chaque activité subventionnée établi conformément au plan comptable officiel. Il indique en annexe les recettes correspondantes ;
- Le compte de résultat et bilan établis conformément au plan comptable officiel. Sur ces documents figureront toutes les aides directes ou indirectes de la Ville de Niort ;
- Le rapport général sur les comptes annuels qui devront être certifiés par les personnes qualifiées ;
- Le rapport d'activité de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Le rapport financier de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Le rapport moral de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Un exemplaire des principaux supports de communication.

7.2 - Contrôles complémentaires :

La Ville de Niort pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile. Sur simple demande de la Collectivité, l'association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable, de gestion etc.

Dans ce cadre, l'association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration au plus tard trois semaines après leur date de réunion. En outre, l'association devra informer la Ville de Niort des modifications intervenues dans les statuts, des changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et du bureau, au plus tard trois mois après la date d'effet desdites modifications.

ARTICLE 8 – DATE D’EFFET

La présente convention prend effet à la date de notification à l’association.

ARTICLE 9 – RESILIATION

Le non-respect de l’une ou de l’autre disposition de la présente convention par l’association pourra justifier la résiliation pure et simple de toutes les dispositions mises en place à travers cette convention après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d’effet sous un délai de 15 jours.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tout différend survenant dans l’interprétation et l’application des clauses ou dans l’exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires. Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Madame le Maire de NIORT
Députée des Deux-Sèvres

La Chambre Régionale des Entreprises de
l’Economie Sociale du Poitou-Charentes
Le Président

Geneviève GAILLARD

Jean-Pierre MARTIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Il s'agit là d'une subvention à la Chambre Régionale des Entreprises de l'Economie Sociale du Poitou-Charentes pour l'accompagnement d'une association créée par les salariés licenciés de la CAMIF qui s'appelle l'Elan Coopératif Niortais. Ils ont souhaité créer cette association afin de pouvoir initier un certain nombre de projets, puisqu'il y a des dispositifs prévus par l'Etat, mais qui laissent de côté un certain nombre de choses. La Chambre de l'Economie Sociale de la Région Poitou-Charentes souhaite mettre un accompagnement en place pour apporter un soutien à ces salariés.

Il semblerait d'ailleurs que cette association fonctionne bien, qu'un certain nombre de projets sont déjà nés et que désormais il reste à les travailler, à voir s'ils sont réellement valides et s'ils peuvent être réellement mis en place dans les années qui viennent. Nous souhaitons accompagner ces salariés de la CAMIF pour trouver des structures, qu'ils puissent créer eux-mêmes leurs entreprises pour pouvoir développer l'emploi sur notre bassin niortais.

PROCES-VERBAUX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090100

PARC EXPO FOIRE**FOIREXPO 2008 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
SUITE À LA MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION D'UNE
ASSOCIATION**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Une erreur dans la dénomination de l'association Yachting Club Niortais- Section Voile s'est glissée dans le corps de la délibération D20080143 présentée en séance du Conseil Municipal du 14 avril 2008.

Rebaptisée depuis Club de Voiles Niortais, cette association a contribué par sa participation à assurer le succès de la 80^{ème} Foireexpo.

Je vous propose de lui verser la subvention initialement prévue soit :

Club de Voiles Niortais	610,00€
Base nautique Noron	
79000 NIORT	

Le crédit correspondant sera inscrit au Budget annexe 118- Chapitre 67 - Article 6743

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Allouer la subvention d'un montant de 610,00€ au club de Voiles Niortais.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Jean-Claude SUREAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090101

DREMOS**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE
MONTANT DES VACATIONS FUNÉRAIRES**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

En application des dispositions de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire (article 5), et notamment l'article L.2213-15 du code général des collectivités territoriales, une vacation funéraire doit désormais se situer entre un plancher de 20 euros et un plafond de 25 euros. Le montant était précédemment de 12 euros.

Les vacations funéraires sont perçues dans le cadre du contrôle de certaines opérations funéraires attestées à NIORT, par la présence d'un représentant de la Police Nationale.

Selon la nouvelle loi, le tarif est fixé par le Maire après avis du Conseil municipal.

Afin d'être en conformité avec cette nouvelle réglementation, je vous propose d'émettre un avis favorable pour appliquer à NIORT un montant de vacation de 20 euros à compter du 1^{er} avril 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Fixer à 20 euros le montant de la vacation funéraire (10 euros, en cas de demi vacation), à compter du 1^{er} avril 2009.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Christophe POIRIER

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090102

DREMOS**MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE TAXIS SUR
LES COMMUNES D'AIFFRES, BESSINES, CHAURAY, ET
NIORT - AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Afin d'améliorer le service aux usagers, des discussions ont eu lieu en présence des maires des communes d'Aiffres, Bessines, Chauray et Niort et des représentants des taxis, pour mettre en place un service commun de taxis sur le territoire des communes précitées.

Ce Service Commun regroupe un parc de 25 taxis répartis sur ces 4 communes.

Les discussions ont abouti à un accord entre les 4 collectivités, en concertation avec les taxis, ces derniers pouvant prendre en charge des clients sur les territoires des 4 communes, de manière réciproque.

En vertu de ce principe de réciprocité territoriale, la ville de Niort accepte que les taxis des communes d'Aiffres, Bessines et Chauray, puissent prendre en charge des clients sur le territoire de la commune de Niort, à la condition que les taxis admis à exploiter leur activité sur le territoire de la commune de Niort, puissent faire de même sur le territoire des autres communes.

Dès lors, le service rendu aux usagers sera amélioré, puisque leurs demandes sur l'ensemble des 4 communes pourront être plus facilement satisfaites, en particulier la nuit, les week-end et jours fériés.

De plus, et toujours dans l'optique d'harmoniser les modalités de fonctionnement des taxis sur les 4 communes, il est convenu qu'aucune nouvelle autorisation de licence de taxi ne sera délivrée, sur le territoire des 4 communes, sans l'avis de la commission compétente mise en place dans le cadre de ce service commun.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention fixant les règles de fonctionnement du Service Commun de Taxis sur le territoire des communes d'Aiffres, Bessines, Chauray et Niort.

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Christophe POIRIER

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONVENTION

Entre :

La Ville de NIORT, représentée par son Maire en exercice, Madame Geneviève GAILLARD, Députée des Deux-Sèvres,

D'une part,

Et

La Ville d'AIFFRES, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain MATHIEU,

La ville de BESSINES, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert BARANGER,

La ville de CHAURAY, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jacques BROSSARD,

D'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

Préalablement à la convention, objet des présentes, les parties tiennent à rappeler le rôle essentiel des taxis dans les transports en commun.

Dans cet esprit et afin de mieux satisfaire le public, elles ont souhaité leur permettre d'accroître leur efficacité en favorisant la conclusion d'un accord de travail entre les taxis d'AIFFRES, BESSINES, CHAURAY et NIORT, leur permettant ainsi la prise en charge réciproque des clients sur le territoire des 4 villes.

Article 1

Les villes d'AIFFRES, BESSINES, CHAURAY et NIORT acceptent que les taxis admis à être exploités par elles, jouissent d'une réciprocité territoriale pleine et entière sur leur territoire respectif.

Article 2

Afin de mettre en œuvre l'objectif visé à l'article 1, les parties conviennent d'adopter chacune dans leur propre règlement d'exploitation des taxis, un minimum de propositions communes, étant précisé que l'exercice de son pouvoir de police reste de la compétence de chaque Maire sur le territoire de sa propre commune, et en particulier

pour le nombre de taxis admis à être exploités, l'attribution des autorisations de stationnement et la délimitation des zones de prise en charge.

Article 3 - NOMBRE DE TAXIS

Le nombre des taxis admis à être exploités à la date de la présente convention est de :

- 2 : Pour la ville d'AIFFRES
- 2 : Pour la ville de BESSINES
- 5 : Pour la ville de CHAURAY
- 16 : Pour la ville de NIORT

Les dispositions ne pourront être modifiées qu'après accord préalable de toutes les villes signataires de la présente convention.

Si l'un des Maires nommait un nombre de chauffeurs supérieur à celui indiqué ci-dessus, sans avoir obtenu l'accord des autres Maires, il verrait la présente convention immédiatement suspendue pour sa commune. Dans ce cas, les taxis de cette commune ne pourraient plus bénéficier des dispositions du Service Commun de Taxis.

Article 4

Les communes d'AIFFRES, BESSINES, CHAURAY et NIORT conviennent que le dispositif de signalisation de chaque véhicule, qui porte la mention « TAXI » sera de couleur jaune pour les 4 communes.

Article 5

Sauf accord unanime des 4 communes, la présente convention prendra effet à compter de sa signature et pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de trois mois, avec effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Fait à , le.....

Lu et approuvé Mme le Maire de NIORT	Lu et approuvé Le Maire d'AIFFRES
Lu et approuvé Le Maire de BESSINES	Lu et approuvé Le Maire de CHAURAY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Christophe POIRIER**

Afin d'améliorer le service aux usagers des taxis, il est proposé de mettre en place un service commun de taxis sur les communes d'Aiffres, Bessines, Chauray et Niort, qui fixe le principe de réciprocité territoriale, en d'autres termes, les taxis des communes de Bessines, de Chauray et d'Aiffres seront admis à exploiter leur activité sur le territoire de Niort, et vice versa. Ce qui veut dire que notamment, à l'arrivée des trains, où l'on a pu déplorer parfois le manque de taxis, les taxis des communes avoisinantes viendront en renfort pour améliorer ce service.

Marc THEBAULT

Malgré l'absence de la presse, c'est un dossier important et difficile sur lequel on souhaite un peu s'exprimer, et vous dire pourquoi on s'abstiendra.

C'est vrai qu'on a longtemps vécu une situation anarchique, ça a été évoqué, notamment, au niveau de la prise en charge des voyageurs arrivant à la gare. Le phénomène de réciprocité est quand même un petit peu inégal entre Niort et les autres communes.

Dans l'ensemble, les taxis viennent d'abord à la gare. Ils pourraient aller à l'Aérodrome, mais maintenant il n'y a plus d'activité commerciale.

Le problème des taxis, c'est que la situation a été longtemps anarchique, on a connu des périodes où il y avait beaucoup de taxis à Niort, plus de 20 dans le début des années 80, puis après, c'est tombé à 10 et encore aujourd'hui, avec 16 taxis ce n'est pas suffisant pour répondre à la demande et notamment à l'arrivée des trains de Paris. D'accord, il y a un manque de taxis sur Niort.

Sur l'idée de prendre le bassin de vie, ça paraît tout à fait positif, ça permettrait, on l'espère, d'aplanir les conflits.

Dans la réalité, les choses sont un peu plus complexes et il y a toujours un phénomène de concurrence déloyale. J'essaie de m'expliquer. Qu'est-ce qu'un artisan taxi ? C'est d'abord une personne, une licence, parfois acquise chèrement, d'autres fois, notamment dans certaines communes limitrophes, voire même à Niort, à une certaine période, obtenue gratuitement, et c'est également un véhicule. Donc, on arrive bien au chiffre de 25 taxis. Dans la réalité, il y a des petits malins, notamment des taxis sur Aiffres et sur Chauray, on ne va pas citer les noms, qui ont créé une véritable compagnie, c'est-à-dire qu'ils ont plusieurs véhicules et ils ont eux-mêmes récupéré des licences sur des communes hors territoire, je pense par exemple à Vouillé, également, à Fors je crois. On sait également qu'à la gare de Niort, viennent des gens d'un peu plus loin, Vallans par exemple, il y a un taxi à Vallans, il y en a même deux je crois, des gens viennent également de Villiers en Plaine, donc avec ce système on n'aura pas résolu entièrement la difficulté et on sera toujours dans la relation conflictuelle.

Moi, je pense que mettre en place un service commun, c'est mettre en place également une réglementation pour éviter d'avoir ces comportements un petit peu déloyaux. On a affaire à des indépendants, donc je reconnais que ce n'est pas facile.

Je vois également que la convention est signée entre les communes, mais les représentants du monde des taxis n'apparaissent pas.

Il y a également, et je crois que vous vous y êtes penché, la problématique d'avoir des permanences, notamment le dimanche, le soir et les soirées le week-end. On sait que sur la question du déplacement dans Niort, il ne faut pas oublier les taxis bien sûr, c'est important. Jusqu'à maintenant ces permanences ont été faites mais on peut dire qu'elles ne sont pas réalisées aujourd'hui, elles ne sont

pas prises en compte. Si on veut des permanences, il faut bien établir une règle, il faudra bien sûr un système de numéro de téléphone unique, il faudra un système de radio-téléphone ou de mobile, ça ce sont des questions techniques dans lesquelles on ne va pas rentrer, mais encore faut-il que ce soit toujours « un » numéro, et dans ce cas là, ça nécessitera des équipements qu'il faudra payer. Et puis, il y a également les questions d'aménagement. Je m'excuse d'être un peu long sur ce dossier, mais moi j'ai assisté à l'arrivée du train à la gare, c'est assez impressionnant, les relations sont quand même assez tendues, et si le responsable de la Police municipale était là, il nous dirait également qu'il a du mal à établir le calme à l'arrivée du train.

Je pense qu'il faut également prendre en compte ces problèmes, notamment d'aménagements, il n'y a pas la place aujourd'hui pour 25 taxis à l'arrivée de Niort, il faut aménager la station, il faut également prévoir un système où les gens puissent rester à l'abri quand il pleut, par exemple, ou quand il fait froid, il faut aussi imaginer, dans le cadre du déplacement global de la Ville, une station à la Brèche, a minima. Toutes ces questions là ne sont pas du tout évoquées.

Je pense que vous faites les choses un petit peu à l'envers, vous présentez la mise en place d'un service commun sur un territoire qui est incomplet et en plus on ne résout pas les difficultés qui vont durer.

Pour terminer, je dirai que le pouvoir de police vous appartient Madame le Maire, c'est donc à vous d'organiser les choses pour qu'elles se déroulent bien.

Quand tout cela sera mis en place, à ce moment là, on vous soutiendra.

Christophe POIRIER

Comme je le précisais, ce service commun, qu'il vous est proposé d'approuver, fixe le principe de réciprocité territoriale. Cela émane de la volonté politique des quatre maires en question. Après, s'agissant de l'organisation, tout n'est pas réglé, je suis d'accord avec vous, mais ça c'est du ressort et c'est de la responsabilité des chauffeurs de taxis de se mettre d'accord sur un certain nombre de principes de fonctionnement.

Concernant la ville, il faut que ce service soit réglementé, donc on a proposé un règlement du service commun de taxis, je pourrais vous l'adresser si vous le souhaitez. Il précise un certain nombre de choses et notamment les problèmes de licences que vous évoquiez. Dans ce règlement, on propose qu'il y ait un chauffeur pour une licence et une voiture, et le cas, par exemple, des taxis de Chauray, qui ont une licence à François, effectivement ça a été abordé avec les représentants des taxis, et en l'occurrence, la personne qui a cette licence ne pourra rentrer dans ce service commun de taxis.

C'est vrai qu'aujourd'hui les taxis se livrent à une concurrence assez féroce avec des moments de tension très forts, notamment au point de rencontre de la gare. C'est vrai que ça supposera un certain nombre d'aménagements mais ces aménagements sont prévus notamment dans le cadre du Pôle d'échange multimodal de la gare, avec précisément 25 places réservées pour les taxis, si j'en crois le projet tel qu'il est aujourd'hui.

S'agissant du numéro unique, la difficulté de ce dossier est qu'il s'agit effectivement d'une profession libérale, mais qui gère un service public et qui a notamment l'obligation de continuité de service etc..... On a vu par le passé que la mise en place d'un numéro unique était très difficile à gérer pour la simple et bonne raison qu'il y avait des tensions entre groupements, donc nous n'en avons pas fait un préalable aux discussions. Cela fait encore partie des discussions que l'on a avec les représentants des taxis. On pense que l'on va s'orienter vers deux groupements et donc deux numéros qu'il faudra afficher aux différents points, aux différentes stations de taxis, à la gare effectivement, certainement près du marché également, et en bas de la Brèche.

Tout n'est pas bouclé, et ce qu'on vous propose ici c'est d'approuver la mise en place de ce service commun et le principe de réciprocité territoriale. Vous parliez de mutualiser un certain nombre de choses tout à l'heure à l'échelle de la communauté. Plutôt que d'augmenter le nombre de licences à Niort et d'exacerber encore les tensions entre les taxis, il est proposé d'être un peu plus intelligent que ça et de mutualiser l'offre des taxis sur ce périmètre urbain.

Pascal DUFORESTEL

A vous écouter, on se disait avec ma voisine que la mutualisation était quelque chose de difficile, ça vient d'être dit. Quant au numéro unique, là je vous renverrai à Frédéric GIRAUD qui va contacter France Télécom pour essayer d'organiser ça au mieux.

Plus sérieusement, on vous a parlé du pôle d'échanges multimodal, qui avait fait l'objet d'une confusion par rapport à Niort terminal lors d'un précédent Conseil municipal, de la part de notre collègue Jérôme BALOGE. Je vous rappelle que c'est un autre projet que nous travaillons en bonne intelligence avec les services de la Région, du Département, et de la CAN, et qui devrait amener à un projet global autour de la gare, avec notamment la problématique des déplacements, ça va de soi, mais éventuellement aussi, des choses en terme économique, mais nous y reviendrons dans le courant de l'année 2009. Et comme il a été dit, il est bien prévu, comme quoi parfois l'intelligence collective peut porter ses fruits, 25 places de taxis devant la gare dans le cadre des aménagements qui seront réalisés.

Madame le Maire

Merci. Pour clore ce débat, je voudrais remercier à la fois Monsieur Christophe POIRIER et les services qui travaillent avec lui sur ce sujet, qui n'est pas un sujet facile, vous l'avez souligné, Monsieur THEBAULT. Il y a de la part de ces indépendants des tempéraments qui sont parfois extrêmement forts. Pour avoir initié dès notre arrivée aux responsabilités à nouveau le dialogue entre les taxis et la collectivité, je peux vous en parler et pour moi, c'est le début d'un processus qui va se poursuivre. Ce que j'aimerais, c'est que vous preniez conscience que les processus de cette nature ne se font pas en quelques semaines, parce que nous avons affaire à des situations et à des hommes et des femmes qui sont quelquefois compliqués et je ne doute pas que nous y arriverons. C'est la première pierre que nous posons à cet édifice et je crois que nos relations avec les taxis sont devenues bonnes par rapport à ce qu'elles avaient pu être par le passé.

SEANCE DU 9 MARS 2009

n° D20090103

VIE ASSOCIATIVE**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :
 Mesdames et Messieurs,
 Sur proposition de Madame le Maire
 Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- Elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- Enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

<i>Imputation 65.300 .6574 Associations culturelles non classées ailleurs</i>	
Cercle Généalogique	2 000 €
<i>Imputation 65.330 .6574 Associations d'animation culturelle</i>	
Impulsions femmes	4 350 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
 L'Adjoint délégué

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)



**CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET L'ASSOCIATION IMPULSIONS FEMMES**

Objet : Subvention exceptionnelle au projet de festival « Impulsions femmes ».

ENTRE les soussignés

La **Ville de Niort**, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2009, ci après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

d'une part,

ET

L'Association Impulsions femmes, représentée par Madame Corinne VOLARD, en qualité de Présidente, dûment habilitée à cet effet,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Niort apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après.

Elle fixe les droits et obligations de l'association Impulsions femmes dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont attribués par la Ville.

ARTICLE 2 – ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

Au titre de la présente convention la Ville de Niort entend apporter son soutien financier au projet de festival les 7, 13 et 14 mars 2009.

Il s'agit d'un festival pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, lecture et arts plastiques) autour du thème de la femme

Il se déroulera dans divers lieux de la ville (Hôtel de ville, Scène nationale, Patronage Laïque et déambulation dans le centre ville)

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 – Moyens mis en œuvre par l'association

L'Association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains, et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 dans le cadre des objectifs définis ci-dessus.

3.2 - Partenariats et recherche de financement :

L'Association s'engage à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget du projet mené dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1 - Subvention :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention est attribuée à l'Association.

La subvention de la Ville de Niort, pour l'exercice 2009, s'élève à 4 350 euros.

4.2 - Modalités de versement :

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois à l'issue du conseil municipal du 9 mars 2009 par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire.

ARTICLE 5 – UTILISATION ET VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE**5.1 – Utilisation :**

L'association s'engage à utiliser la subvention de la Ville exclusivement pour l'objet décrit à l'article 2 de la présente convention et à restituer à la Ville de Niort toute somme non affectée à cet objet.

De plus, conformément à la législation en vigueur, l'association ne pourra redistribuer tout ou partie de cette subvention à un autre organisme.

L'association déclare avoir pris connaissance du texte de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 1999 et accepte de s'y conformer en tout point (voir annexe).

5.2 – Valorisation :

L'association s'engage à préciser le soutien de la Ville de Niort lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée.

Elle fait également apparaître ce partenariat sur ses programmes et/ou sur d'autres types de supports, tels que affiches, affichettes, tracts, plaquettes, dossiers de presse, documents de prestige, guides et programmes de manifestation, banderoles), etc.

ARTICLE 6 – EVALUATION DES OBJECTIFS FIXES DANS LA CONVENTION

L'Association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé afin de permettre une évaluation, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE**7.1- Contrôle financier et d'activité :**

L'association est informée que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission du compte rendu d'activité et financier à la Ville de Niort dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention lui a été attribuée.

L'association produira chaque année à la Ville de Niort, les documents suivants :

Le bilan d'action détaillé des activités subventionnées telles que mentionnées à l'article 2 ;

Le compte de résultat financier détaillé de chaque activité subventionnée établi conformément au plan comptable officiel. Il indique en annexe les recettes correspondantes ;

Le compte de résultat et bilan établis conformément au plan comptable officiel. Sur ces documents figureront toutes les aides directes ou indirectes de la Ville de Niort ;

Le rapport général sur les comptes annuels qui devront être certifiés par les personnes qualifiées ;

Le rapport d'activité de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;

Le rapport financier de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;

Le rapport moral de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;

Un exemplaire des principaux supports de communication.

7.2- Contrôles complémentaires :

La Ville de Niort pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile. Sur simple demande de la Collectivité, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable, de gestion etc.

Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration au plus tard trois semaines après leur date de

réunion. En outre, l'association devra informer la Ville de Niort des modifications intervenues dans les statuts, des changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et du bureau, au plus tard trois mois après la date d'effet desdites modifications.

ARTICLE 8 – DUREE ET DATE D'EFFET

La présente convention prend effet à la date de notification à l'association et court jusqu'au 31 décembre 2009.

ARTICLE 9 – RESILIATION

Le non-respect de l'une ou de l'autre disposition de la présente convention par ladite association pourra justifier la résiliation pure et simple de toutes les dispositions mises en place à travers cette convention après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires. Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Association Impulsions femmes
La Présidente

Corinne VOLARD

Pour Madame le Maire de Niort
Députée des Deux Sèvres
L'Adjoint délégué

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)



**CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET L'ASSOCIATION CERCLE GENEALOGIQUE DES DEUX
SEVRES**

Objet : Subvention exceptionnelle au projet de « Journées de la généalogie ».

ENTRE les soussignés

La **Ville de Niort**, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2009, ci après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

d'une part,

ET

L'Association Cercle généalogique des Deux Sèvres, représentée par Madame Danièle BILLAUDEAU, en qualité de Présidente, dûment habilitée à cet effet,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Niort apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après.

Elle fixe les droits et obligations de l'association cercle généalogique des Deux Sèvres dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont attribués par la Ville.

ARTICLE 2 – ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

Au titre de la présente convention la Ville de Niort entend apporter son soutien financier au projet intitulé « Journées de la généalogie ».

L'objet est de regrouper les cercles et associations oeuvrant dans le domaine de la généalogie dans le grand ouest, des écrivains régionaux, des maisons informatiques spécialisées et des associations ayant un lien avec l'histoire ou la culture traditionnelle.

Ce salon se déroulera les 10 et 11 octobre 2009 au Dôme de Noron (Niort).

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 – Moyens mis en œuvre par l'association

L'Association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains, et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 dans le cadre des objectifs définis ci-dessus.

3.2 - Partenariats et recherche de financement :

L'Association s'engage à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget du projet mené dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1 - Subvention :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention est attribuée à l'Association.

La subvention de la Ville de Niort, pour l'exercice 2009, s'élève à 2 000 euros.

4.2 - Modalités de versement :

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois à l'issue du conseil municipal du 9 mars 2009 par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire.

ARTICLE 5 – UTILISATION ET VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE**5.1 – Utilisation :**

L'association s'engage à utiliser la subvention de la Ville exclusivement pour l'objet décrit à l'article 2 de la présente convention et à restituer à la Ville de Niort toute somme non affectée à cet objet.

De plus, conformément à la législation en vigueur, l'association ne pourra redistribuer tout ou partie de cette subvention à un autre organisme.

L'association déclare avoir pris connaissance du texte de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 1999 et accepte de s'y conformer en tout point (voir annexe).

5.2 – Valorisation :

L'association s'engage à préciser le soutien de la Ville de Niort lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée.

Elle fait également apparaître ce partenariat sur ses programmes et/ou sur d'autres types de supports, tels que affiches, affichettes, tracts, plaquettes, dossiers de presse, documents de prestige, guides et programmes de manifestation, banderoles), etc.

ARTICLE 6 – EVALUATION DES OBJECTIFS FIXES DANS LA CONVENTION

L'Association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé afin de permettre une évaluation, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE**7.1- Contrôle financier et d'activité :**

L'association est informée que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission du compte rendu d'activité et financier à la Ville de Niort dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention lui a été attribuée.

L'association produira chaque année à la Ville de Niort, les documents suivants :

Le bilan d'action détaillé des activités subventionnées telles que mentionnées à l'article 2 ;

Le compte de résultat financier détaillé de chaque activité subventionnée établi conformément au plan comptable officiel. Il indique en annexe les recettes correspondantes ;

Le compte de résultat et bilan établis conformément au plan comptable officiel. Sur ces documents figureront toutes les aides directes ou indirectes de la Ville de Niort ;

Le rapport général sur les comptes annuels qui devront être certifiés par les personnes qualifiées ;

Le rapport d'activité de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;

Le rapport financier de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;

Le rapport moral de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;

Un exemplaire des principaux supports de communication.

7.2- Contrôles complémentaires :

La Ville de Niort pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile. Sur simple demande de la Collectivité, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable, de gestion etc.

Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration au plus tard trois semaines après leur date de réunion. En outre, l'association devra informer la Ville de Niort des modifications intervenues dans les statuts, des changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et du bureau, au plus tard trois mois après la date d'effet desdites modifications.

ARTICLE 8 – DUREE ET DATE D'EFFET

La présente convention prend effet à la date de notification à l'association et court jusqu'au 31 décembre 2009.

ARTICLE 9 – RESILIATION

Le non-respect de l'une ou de l'autre disposition de la présente convention par ladite association pourra justifier la résiliation pure et simple de toutes les dispositions mises en place à travers cette convention après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires. Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Association Cercle généalogique des Deux Sèvres
La Présidente

Danièle BILLAUDEAU

Pour Madame le Maire de Niort
Députée des Deux Sèvres
L'Adjoint délégué

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Nicolas MARJAULT**

A travers cette délibération, nous soutenons en fait deux manifestations qui ont finalement deux points communs, l'une et l'autre fêtent leur deuxième édition et s'ancrent progressivement dans le paysage de l'évènementiel niortais, et l'une et l'autre vont, si vous le souhaitez et pour la première fois, recevoir le soutien financier de la Ville à travers cette subvention. Hormis ces deux points communs, il faut bien reconnaître que tout les sépare.

La première concerne le cercle généalogique, qui organise pour la seconde fois les journées de la généalogie, l'enjeu ici est de rassembler les clubs de généalogie du Grand Ouest afin qu'ils puissent mutualiser leurs recherches et accompagner au mieux les publics demandeurs. En 2006, la précédente édition avait réuni 14 associations, avait permis la présence de 5 exposants et de 11 écrivains locaux, et entre 1 500 et 1 800 personnes s'étaient présentées sur le site lors de ce moment. Gageons que la prochaine édition aura autant de succès que la précédente.

La seconde subvention concerne le festival « Impulsion femmes ». Alors évidemment, outre l'intérêt culturel d'une telle manifestation où la création locale émergente comme Hélène Blanque peut croiser d'authentiques célébrités nationales comme Juliette, et cette rencontre est assez intéressante d'un point de vue culturel, il est à noter qu'un tel soutien de la ville doit aussi se comprendre d'un point de vue politique. Pourquoi ? Parce que n'oublions pas quand même, et puisqu'on cherchait des exemples de retraits de l'Etat tout à l'heure, je suis désolé, on en a un sublime sous les yeux et ce n'est pas moi qui fait le calendrier municipal, le planning familial a quand même perdu, en terme d'annonce, 42% de ses subventions pour l'année et une programmation de 100% de retraits pour l'année suivante. Je pense que là, pour le coup ce sera difficile de ne pas parler de retrait de l'Etat sur cette question, et effectivement « Impulsion femmes » étant aussi une sorte de manifeste culturel et politique sur la condition féminine, je pense qu'il était fondamental pour la ville de soutenir cette manifestation afin que la condition féminine ne recule pas comme le retrait de l'Etat.

Madame le Maire

Merci pour elles, Monsieur MARJAULT. Vous pouvez d'ailleurs voir l'exposition dans la salle à côté, n'hésitez pas, il y a de très très beaux tableaux et vous aurez, durant toute la semaine et en fin de semaine prochaine aussi, un certain nombre de manifestations intéressantes.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090104

SPORTS**SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS
À CARACTÈRE SPORTIF**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Il vous est proposé d'accorder les subventions à des organismes pour des projets à caractère sportif ci-dessous nommés :

- L'Association Niortaise des Sports de Glace pour l'organisation du Trophée de l'Angélique : **1 050 €**
- Le Cercle d'Escrime Du Guesclin pour l'achat de matériel d'escrime : **600 €**
- L'Académie Niortaise de Billard pour faciliter la pratique du billard sur Niort : **2 000 €**

Par ailleurs, la convention entre la Ville de Niort et l'Entente Niortaise de Tennis de Table est arrivée à échéance le 31 décembre 2008. Elle est toujours en cours de renégociation.

En attendant sa conclusion définitive et afin de ne pas pénaliser financièrement l'association dans son fonctionnement, je vous propose de lui verser un acompte de **10 000 €** qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement attribuée au titre de l'année 2009.

Ces subventions seront inscrites au budget (chapitre budgétaire : 65.400.6574)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

L'Association Niortaise des Sports de Glace	1 050 €
Le Cercle d'Escrime Du Guesclin	600 €
L'Académie Niortaise de Billard	2 000 €
L'Entente Niortaise de Tennis de Table	10 000 €

**à titre d'acompte au titre de
la subvention 2009**

- Autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Chantal BARRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)



CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION NIORTAISE DES SPORTS DE GLACE

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2009, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

d'une part,

ET

L'Association Niortaise des Sports de Glace, représentée par Madame Isabelle MARCHASSON, Présidente dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée l'association ou l'ANSG,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort conduit une politique dans le domaine du sport.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Niort apporte son soutien aux activités d'intérêt développées par l'association conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après.

Elle fixe les droits et obligations de l'Association Niortaise des Sports de Glace dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont attribués par la Ville.

ARTICLE 2 – ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

L'ANSG a organisé, le 25 janvier 2009, le Trophée de l'Angélique à la Patinoire de Niort. Cette compétition a regroupé environ 150 patineurs, âgés de 6 à 19 ans, représentant plusieurs clubs du grand Ouest.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 - Moyens mis en œuvre par l'association

L'association a assuré sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains, et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 dans le cadre des objectifs définis ci-dessus.

3.2 - Partenariats et recherche de financement :

L'association s'est engagée à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget du projet mené dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1 - Subvention :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant de **1 050 €** est attribuée à l'association.

4.2 - Modalités de versement :

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal produit par cette dernière.

ARTICLE 5 – UTILISATION ET VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE

5.1 – Utilisation

L'association s'engage à utiliser la subvention de la Ville exclusivement pour l'objet décrit à l'article 2 de la présente convention et à restituer toute somme non affectée à cet objet telle qu'elle ressort des documents remis à la collectivité et mentionnés aux articles 7 et 8 de la présente convention. Le paiement de la restitution sera opéré à réception d'un titre de recettes émis par la Ville de Niort.

De plus, conformément à la législation en vigueur, l'association ne pourra redistribuer tout ou partie de cette subvention à un autre organisme.

L'association déclare avoir pris connaissance du texte de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 1999 et accepte de s'y conformer en tout point (voir annexe).

5.2 – Valorisation

L'association s'engage à préciser le soutien de la Ville de Niort lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée.

Elle fait également apparaître ce partenariat sur ses programmes et/ou sur d'autres types de supports, tels que affiches, affichettes, tracts, plaquettes, dossiers de presse, documents de prestige, guides et programmes de manifestation, banderoles), etc.

ARTICLE 6 – EVALUATION DES OBJECTIFS FIXES DANS LA CONVENTION

L'association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé afin de permettre une évaluation, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE

7.1 - Contrôle financier et d'activité :

L'association est informée que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission du compte rendu d'activité et financier à la Ville de Niort dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention lui a été attribuée.

L'association produira chaque année à la Ville de Niort, les documents suivants :

- Le bilan d'action détaillé des activités subventionnées telles que mentionnées à l'article 2 ;
- Le compte de résultat financier détaillé de chaque activité subventionnée établi conformément au plan comptable officiel. Il indique en annexe les recettes correspondantes ;
- Le compte de résultat et bilan établis conformément au plan comptable officiel. Sur ces documents figureront toutes les aides directes ou indirectes de la Ville de Niort ;
- Le rapport général sur les comptes annuels qui devront être certifiés par les personnes qualifiées ;
- Le rapport d'activité de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Le rapport financier de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Le rapport moral de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Un exemplaire des principaux supports de communication.

7.2 - Contrôles complémentaires :

La Ville de Niort pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile. Sur simple demande de la Collectivité, l'association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable, de gestion etc.

Dans ce cadre, l'association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration au plus tard trois semaines après leur date de réunion. En outre, l'association devra informer la Ville de Niort des modifications intervenues dans les statuts, des changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et du bureau, au plus tard trois mois après la date d'effet desdites modifications.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET

Elle prend effet à la date de notification à l'association.

ARTICLE 9 – RESILIATION

Le non-respect de l'une ou de l'autre disposition de la présente convention par ladite association pourra justifier la résiliation pure et simple de toutes les dispositions mises en place à travers cette convention après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires. Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Pour Madame le Maire de NIORT
Députée des Deux-Sèvres
L'Adjointe déléguée

L'Association Niortaise des Sports de Glace
La Présidente

Chantal BARRE

Isabelle MARCHASSON

[RETOUR SOMMAIRE](#)



CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE CERCLE D'ESCRIME DU GUESCLIN

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2009, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

d'une part,

ET

Le Cercle d'Escrime Du Guesclin, représentée par Monsieur Stéphane STANGHELLINI, Président dûment habilité à cet effet, ci-après dénommé l'association,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort conduit une politique dans le domaine du sport.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Niort apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend poursuivre conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après.

Elle fixe les droits et obligations du Cercle d'Escrime Du Guesclin dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont attribués par la Ville.

ARTICLE 2 – ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

Dans le cadre du développement de ses activités sportives, l'association souhaite renouveler son matériel spécifique à l'enseignement de l'escrime artistique.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 - Moyens mis en œuvre par l'association

L'association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains, et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 dans le cadre des objectifs définis ci-dessus.

3.2 - Partenariats et recherche de financement :

L'association s'engage à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget du projet mené dans le cadre de la présente convention.

RETOUR SOMMAIRE**ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

4.1 - Subvention :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant de **600 €** est attribuée à l'association.

4.2 - Modalités de versement :

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal produit par cette dernière.

ARTICLE 5 – UTILISATION ET VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE

5.1 – Utilisation

L'association s'engage à utiliser la subvention de la Ville exclusivement pour l'objet décrit à l'article 2 de la présente convention et à restituer toute somme non affectée à cet objet telle qu'elle ressort des documents remis à la collectivité et mentionnés aux articles 7 et 8 de la présente convention. Le paiement de la restitution sera opéré à réception d'un titre de recettes émis par la Ville de Niort.

De plus, conformément à la législation en vigueur, l'association ne pourra redistribuer tout ou partie de cette subvention à un autre organisme.

L'association déclare avoir pris connaissance du texte de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 1999 et accepte de s'y conformer en tout point (voir annexe).

5.2 – Valorisation

L'association s'engage à préciser le soutien de la Ville de Niort lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée.

Elle fait également apparaître ce partenariat sur ses programmes et/ou sur d'autres types de supports, tels que affiches, affichettes, tracts, plaquettes, dossiers de presse, documents de prestige, guides et programmes de manifestation, banderoles), etc.

ARTICLE 6 – EVALUATION DES OBJECTIFS FIXES DANS LA CONVENTION

L'association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé afin de permettre une évaluation, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE

7.1 - Contrôle financier et d'activité :

L'association est informée que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission du compte rendu d'activité et financier à la Ville de Niort dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention lui a été attribuée.

L'association produira chaque année à la Ville de Niort, les documents suivants :

- Le bilan d'action détaillé des activités subventionnées telles que mentionnées à l'article 2 ;
- Le compte de résultat financier détaillé de chaque activité subventionnée établi conformément au plan comptable officiel. Il indique en annexe les recettes correspondantes ;
- Le compte de résultat et bilan établis conformément au plan comptable officiel. Sur ces documents figureront toutes les aides directes ou indirectes de la Ville de Niort ;
- Le rapport général sur les comptes annuels qui devront être certifiés par les personnes qualifiées ;
- Le rapport d'activité de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Le rapport financier de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Le rapport moral de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Un exemplaire des principaux supports de communication.

7.2 - Contrôles complémentaires :

La Ville de Niort pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile. Sur simple demande de la Collectivité, l'association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable, de gestion etc.

Dans ce cadre, l'association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration au plus tard trois semaines après leur date de réunion. En outre, l'association devra informer la Ville de Niort des modifications intervenues dans les statuts, des changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et du bureau, au plus tard trois mois après la date d'effet desdites modifications.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET

Elle prend effet à la date de notification à l'association.

ARTICLE 9 – RESILIATION

Le non-respect de l'une ou de l'autre disposition de la présente convention par ladite association pourra justifier la résiliation pure et simple de toutes les dispositions mises en place à travers cette convention après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires. Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Pour Madame le Maire de NIORT
Députée des Deux-Sèvres
L'Adjointe déléguée

Le Cercle d'Escrime Du Guesclin
Le Président

Chantal BARRE

Stéphane STANGHELLINI



CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET L'ACADEMIE NIORTAISE DE BILLARD

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2009, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

ET

L'Académie Niortaise de Billard, représentée par Monsieur Claude ROY, Président dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'association,

d'une part,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort conduit une politique dans le domaine du sport.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Niort apporte son soutien aux activités d'intérêt développées par l'association conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après.

Elle fixe les droits et obligations de l'Académie Niortaise de Billard dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont attribués par la Ville.

ARTICLE 2 – ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

Affiliée à la Fédération Française de Billard, l'Académie Niortaise de Billard a pour objet la pratique du jeu de billard en tant que sport amateur. Néanmoins, la Ville de Niort ne pouvant pas fournir à l'association un local spécifique adapté à son activité, l'association doit louer une salle privée.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 - Moyens mis en œuvre par l'association

L'association a assuré sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains, et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 dans le cadre des objectifs définis ci-dessus.

3.2 - Partenariats et recherche de financement :

L'association s'est engagée à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget du projet mené dans le cadre de la présente convention.

RETOUR SOMMAIRE**ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

4.1 - Subvention :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant de **2 000 €** est attribuée à l'association.

4.2 - Modalités de versement :

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal produit par cette dernière.

ARTICLE 5 – UTILISATION ET VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE

5.1 – Utilisation

L'association s'engage à utiliser la subvention de la Ville exclusivement pour l'objet décrit à l'article 2 de la présente convention et à restituer toute somme non affectée à cet objet telle qu'elle ressort des documents remis à la collectivité et mentionnés aux articles 7 et 8 de la présente convention. Le paiement de la restitution sera opéré à réception d'un titre de recettes émis par la Ville de Niort.

De plus, conformément à la législation en vigueur, l'association ne pourra redistribuer tout ou partie de cette subvention à un autre organisme.

L'association déclare avoir pris connaissance du texte de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 1999 et accepte de s'y conformer en tout point (voir annexe).

5.2 – Valorisation

L'association s'engage à préciser le soutien de la Ville de Niort lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée.

Elle fait également apparaître ce partenariat sur ses programmes et/ou sur d'autres types de supports, tels que affiches, affichettes, tracts, plaquettes, dossiers de presse, documents de prestige, guides et programmes de manifestation, banderoles), etc.

ARTICLE 6 – EVALUATION DES OBJECTIFS FIXES DANS LA CONVENTION

L'association s'engage à remettre un rapport d'activité et financier global et détaillé afin de permettre une évaluation, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées, de l'impact du projet au regard de l'intérêt général et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE

7.1 - Contrôle financier et d'activité :

L'association est informée que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission du compte rendu d'activité et financier à la Ville de Niort dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention lui a été attribuée.

L'association produira chaque année à la Ville de Niort, les documents suivants :

- Le bilan d'action détaillé des activités subventionnées telles que mentionnées à l'article 2 ;
- Le compte de résultat financier détaillé de chaque activité subventionnée établi conformément au plan comptable officiel. Il indique en annexe les recettes correspondantes ;
- Le compte de résultat et bilan établis conformément au plan comptable officiel. Sur ces documents figureront toutes les aides directes ou indirectes de la Ville de Niort ;
- Le rapport général sur les comptes annuels qui devront être certifiés par les personnes qualifiées ;
- Le rapport d'activité de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Le rapport financier de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Le rapport moral de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Un exemplaire des principaux supports de communication.

7.2 - Contrôles complémentaires :

La Ville de Niort pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile. Sur simple demande de la Collectivité, l'association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable, de gestion etc.

Dans ce cadre, l'association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration au plus tard trois semaines après leur date de réunion. En outre, l'association devra informer la Ville de Niort des modifications intervenues dans les statuts, des changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et du bureau, au plus tard trois mois après la date d'effet desdites modifications.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET

Elle prend effet à la date de notification à l'association.

ARTICLE 9 – RESILIATION

Le non-respect de l'une ou de l'autre disposition de la présente convention par ladite association pourra justifier la résiliation pure et simple de toutes les dispositions mises en place à travers cette convention après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires. Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Pour Madame le Maire de NIORT
Députée des Deux-Sèvres
L'Adjointe déléguée

L'Académie Niortaise de Billard
Le Président

Chantal BARRE

Claude ROY

[RETOUR SOMMAIRE](#)



CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ENTENTE NIORTAISE DE TENNIS DE TABLE (ACOMPTE)

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2009, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

ET

L'Entente Niortaise de Tennis de Table, représenté par Monsieur Jean PILLET, Président dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'association ou l'ENTT,

d'une part,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort conduit une politique de développement du sport.

Le 23 mai 2008, elle a signé avec l'ENTT une convention d'objectifs visant à promouvoir le développement du tennis de table au sein de la Ville de Niort. Cette convention est arrivée à échéance.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La convention entre l'ENTT et la Ville de Niort est actuellement en projet.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant la période de définition des modalités d'une nouvelle convention, la Ville de Niort lui accorde un acompte.

ARTICLE 2 – ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

Au titre de la présente convention, la Ville de Niort entend apporter son soutien à promouvoir le développement des pratiques, la promotion des disciplines et la valorisation des temps forts de la vie sportive.

ARTICLE 3 - MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LES PARTENAIRES

3.1 – Moyens mis en œuvre par l'association

L'association assure sous son entière responsabilité la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains, et techniques nécessaires aux activités décrites à l'article 2 dans le cadre des objectifs définis ci-dessus.

3.2 - Partenariats et recherche de financement :

L'association s'engage à rechercher par tous les moyens légaux des partenaires publics ou privés afin d'équilibrer le budget du projet mené dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DU PARTENARIAT

4.1 - Utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser l'acompte de la subvention de la Ville exclusivement pour l'objet ci-dessus décrit et à restituer à la Ville de Niort toute somme non affectée à cet objet.

De plus, conformément à la législation en vigueur, l'association ne pourra redistribuer tout ou partie de cet acompte à un autre organisme.

L'association déclare avoir pris connaissance du texte de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 1999 et accepte de s'y conformer en tout point (cf. annexe).

4.2 – Valorisation

L'association s'engage à préciser le soutien de la Ville de Niort lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée.

Par ailleurs, un représentant de la Ville de Niort sera invité aux points presse que pourrait décider l'association.

Elle fait également apparaître ce partenariat sur ses programmes et/ou sur d'autres types de supports, tels que affiches, affichettes, tracts, plaquettes, dossiers de presse, documents de prestige, guides et programmes de manifestation, banderoles, etc.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 – Acompte à la subvention :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, un acompte est attribué à l'association.

Cet acompte de la Ville s'élève à la somme de **10 000 €** qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2009.

5.2 - Modalités de versement :

Le versement de cet acompte sera effectué par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire.

ARTICLE 6 - CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE

6.1- Contrôle financier et d'activité :

L'association est informée que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission du compte rendu d'activité et financier à la Ville de Niort dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention lui a été attribuée.

L'association produira chaque année à la Ville de Niort, les documents suivants :

- Le compte de résultat et bilan établis conformément au plan comptable officiel. Sur ces documents figureront toutes les aides directes ou indirectes de la Ville de Niort ;
- Le rapport général sur les comptes annuels qui devront être certifiés par les personnes qualifiées ;
- Le rapport d'activité de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;

- Le rapport financier de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Le rapport moral de l'association (procès-verbal de l'assemblée générale) ;
- Un exemplaire des principaux supports de communication.

6.2- Contrôles complémentaires :

La Ville de Niort pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utiles. Sur simple demande de la Collectivité, l'association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable, de gestion etc.

Dans ce cadre, l'association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration au plus tard trois semaines après leur date de réunion. En outre, l'association devra informer la Ville de Niort des modifications intervenues dans les statuts, des changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et du bureau, au plus tard trois mois après la date d'effet desdites modifications.

ARTICLE 7 – CONVENTIONS PONCTUELLES

Dans le cadre de ses relations privilégiées avec la Ville de Niort, et dans le respect absolu de la priorité conférée aux missions permanentes que définit la convention, l'association pourra être amenée à collaborer à certaines initiatives d'origine municipale.

Ces interventions seront systématiquement soumises à l'accord de l'association et devront faire l'objet, au cas par cas, de conventions spécifiques définissant leurs modalités de mise en oeuvre et leurs conditions de financement.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET

La présente convention prend effet à la date de notification à l'association.

ARTICLE 9 – RESILIATION

Le non-respect de l'une ou de l'autre disposition de la présente convention par ladite association pourra justifier la résiliation pure et simple de toutes les dispositions mises en place à travers cette convention après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires. Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Pour Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres
L'Adjointe déléguée

L'Entente Niortaise de Tennis de Table
Le Président

Chantal BARRE

Jean PILLET

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090105

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES****PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX - ROUTE
D'AIFFRES**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Dans sa séance du 14 janvier 2002, le Conseil Municipal a instauré le principe de la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal, conformément au Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2°d, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Dans sa séance du 21 novembre 2003, le Conseil Municipal a fixé les modalités de recouvrement de la participation pour voirie et réseaux.

Le projet de construction d'un lotissement à usage d'activités de 8 lots route d'Aiffres nécessite la réalisation de travaux d'adaptation du réseau d'électricité sans nécessiter d'aménagement supplémentaire de la voie existante.

La distance de préquation est de 60 m pour tenir compte du tissu urbain environnant.

Les terrains situés dans ce périmètre sont déjà desservis à l'exclusion du terrain d'assiette du projet, la participation est répercutée en totalité sur le projet d'aménagement.

Le programme d'équipements publics est estimé à :	7 129,97 €
Electricité	7 129,97 €
Le montant repercuté auprès du pétitionnaire sera de	7 129,97 €

Cette participation sera portée dans les autorisations de construire.

Des conventions pour le préfinancement pourront être souscrites avec les pétitionnaires.

Les travaux seront réalisés dans les délais prévus par les conventions si elles existent, selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas.

Les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de la Ville :

- les dépenses : chapitre 21 – S/C 8221 – compte 2153 ;
- les recettes issues de la PVR : chapitre 73 - S/C 8221 – compte 7348.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la PVR tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- engager la réalisation des travaux d'adaptation des réseaux dont le coût estimé s'élève à 7 129,97 €;

- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément à l'estimation des travaux ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement et la réalisation des travaux ;
- confier la réalisation des travaux d'électricité à EDF.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1






Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

PROCES-VERBAL



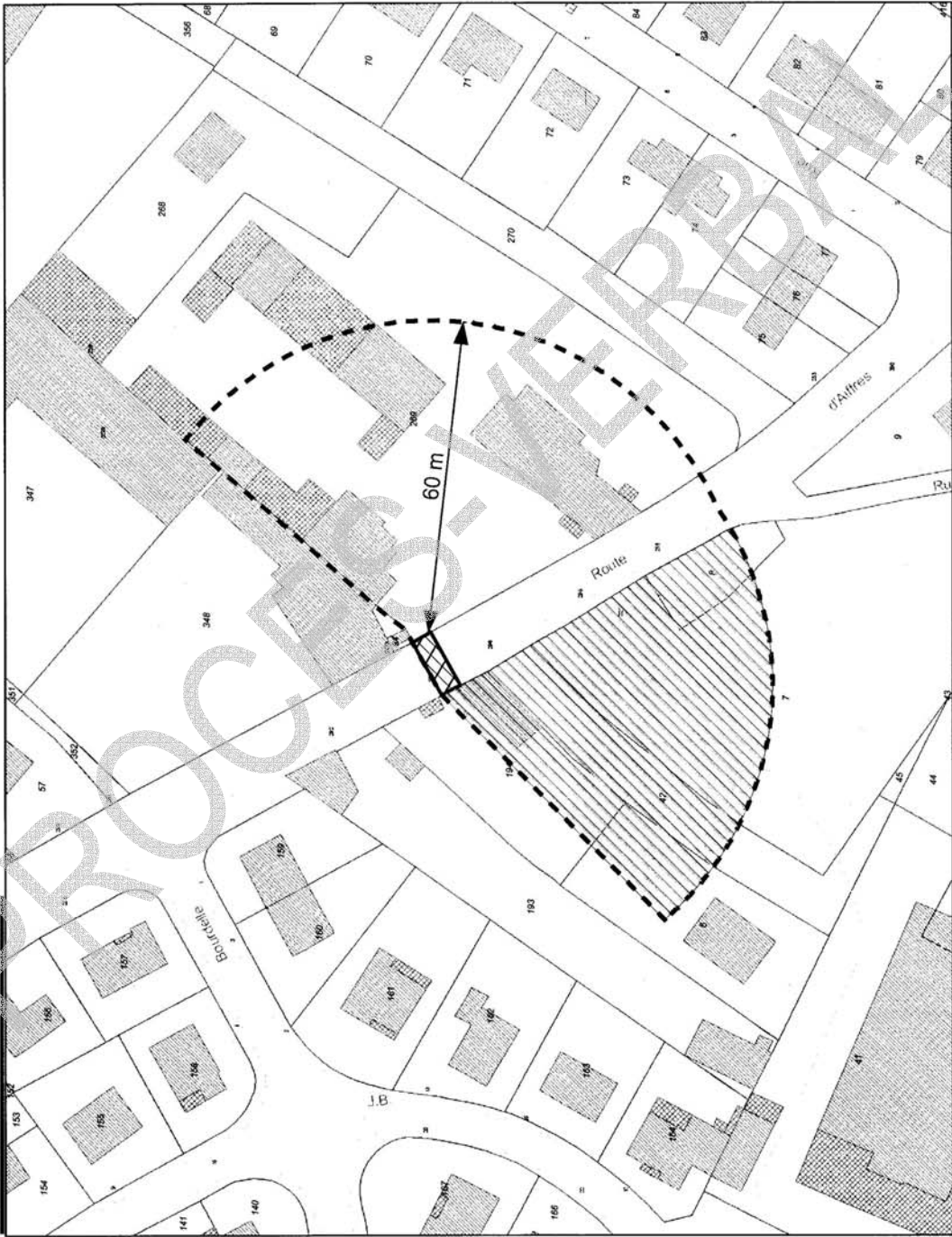
Légende

-  Voirie
-  Périmètre Application
-  Périmètre Péréquation
-  Parcelles desservies
- 

ANNEXE I

60 ROUTE D AIFFRES

PLU de Niort : P.V.R.



RETOUR SOMMAIRE**Frank MICHEL**

Il s'agit d'une participation pour voiries et réseaux route d'Aiffres, des travaux d'électricité dans un périmètre de 60 mètres autour d'un lotissement, pour un montant d'environ 7 130 euros et il vous est donc demandé d'approuver ce périmètre d'application, d'engager la réalisation des travaux, de décider de faire participer les constructeurs, sachant que cette participation est entièrement répercutée sur les pétitionnaires.

Madame le Maire

Il faut rajouter Monsieur MICHEL, qu'il s'agit de l'argent de la ville dans un premier temps et que cet argent n'est répercuté qu'après. Ces sommes apparaissent dans nos budgets d'investissement. Si nous voulons favoriser l'installation de personnes à Niort, nous devons dépenser cet argent pour la construction de logements, et ne le récupérer que beaucoup plus tard.

Frank MICHEL

Je dirais même plus, Madame le Maire, c'est mutualisé entre 8 personnes.

Madame le Maire

En plus c'est mutualisé entre de nombreuses personnes en fonction des lotissements.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

SEANCE DU 9 MARS 2009

n° D20090106

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

**MARCHÉ DE TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS
ET ENTRETIEN 2009 À 2012 - APPEL D'OFFRES -
APPROBATION DES MARCHÉS : LOTS 8 ET 9 - ANNULE ET
REMPLECE LA DÉLIBÉRATION DU 19 JANVIER 2009 -
APPROBATION DES MARCHÉS : LOTS 6, 7, 8, 9, 13 ET 16**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Suite à une erreur concernant les montants minimum et maximum des marchés biennaux pour les lots 8 et 9, il est proposé au Conseil municipal de voter sur la version modifiée de la délibération du 19 janvier 2009.

Les marchés à bons de commandes relatifs aux travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de voirie, d'éclairage public, de réseaux d'eau et de bâtiments communaux sont arrivés à leur terme le 31 décembre 2008.

Ces marchés à bons de commandes, qui précisent le montant minimum et maximum pour chaque lot, sont passés en application de l'article 77 du nouveau code des marchés publics. Ces marchés sont passés pour une durée de deux ans. Ils pourront être reconduits une fois pour une durée identique, soit une durée maximale ne pouvant excéder quatre ans (soit jusqu'au 31 décembre 2012). Préalablement à la décision de reconduction du marché, il sera notamment procédé à l'évaluation de l'exécution de la clause inscrite au cahier des charges d'insertion sociale par l'emploi.

Chaque lot donne lieu à l'attribution d'un marché avec une seule entreprise ou plusieurs entreprises groupées en application de l'article 2-3 du Cahier des Clauses Administratives Générales des Travaux.

Dans le cadre de la procédure de consultation par appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 décembre 2008 pour procéder à la désignation des attributaires des lots 8 et 9 et le 27 février 2009 pour procéder à la désignation des attributaires des lots 6, 7, 13 et 16.

Les dépenses correspondantes sont imputées aux comptes budgétaires concernés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres aux entreprises suivantes pour chaque lot précisé dans le tableau ci-après :

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Lots	Désignation	Montant minimum annuel en €TTC	Montant maximum annuel en €TTC	Attributaire
6	Menuiseries bois, cloisons sèches, charpente bois et faux plafond	304 000,00	1 520 000,00	AUDIS
7	Menuiseries PVC	80 000,00	400 000,00	RIDORET
8	Couverture, zinguerie, étanchéité	127 200,00	636 000,00	LLS
9	Menuiseries alu	24 000,00	120 000,00	RIDORET
13	Stores, rideaux	44 000,00	220 000,00	ECP
16	Plomberie, sanitaires, chauffage, VMC	179 467,00	897 333,00	BRUNET

- rapporter la délibération du 19 janvier 2009 portant sur le même sujet, et concernant les lots 8 et 9 ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés pour l'ensemble des lots.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
 L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090107

PATRIMOINE BATI ET MOYENS**GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR - TRAVAUX DE MENUISERIES - APPROBATION DU DCE - SIGNATURE DES MARCHÉS**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine et particulièrement des bâtiments scolaires, le mauvais état des menuiseries d'origine du groupe scolaire Louis PASTEUR nécessite leur remplacement dans un souci notamment d'économie des énergies, d'accessibilité et de sécurité des ouvrages.

Un Dossier de Consultation des Entreprises a été élaboré par les services de la Ville de Niort. Cette consultation comprend 2 lots : lot 1 (menuiseries PVC) et lot 2 (menuiseries acier).

Le groupe scolaire PASTEUR comprenant 4 bâtiments, la rénovation sera répartie en plusieurs tranches afin de permettre la réalisation des travaux pendant les vacances scolaires d'été sur 2 ou 3 années.

Le coût global des travaux est estimé à 501 672,24 €HT, soit 600 000,00 €TTC, se décomposant ainsi :

- en tranche ferme : 125 418,06 €HT, soit 150 000,00 €TTC,
- en tranche conditionnelle : 376 254,18 €HT, soit 450 000,00 €TTC.

Les tranches conditionnelles seront affermées par ordres de service dans un délai maximum de 36 mois à compter de la notification du marché.

Les crédits seront inscrits au BP 2009 pour la tranche ferme.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le Dossier de Consultation des Entreprises,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à venir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

RETOUR SOMMAIRE**Frank MICHEL**

Il s'agit du groupe scolaire Louis Pasteur, ce sont des travaux de menuiserie. Il s'agit d'approuver le document de consultation des entreprises et de signer les marchés, le coût global est estimé à 600 000 euros TTC, c'est par bâtiment. Il y a une tranche ferme de 150 000 euros et des tranches conditionnelles pour un montant total de 450 000 euros.

Ces travaux doivent être effectués sur une période de 3 ans. Il y a 2 lots : 1 lot « menuiserie PVC » et 1 lot « menuiserie acier ». Sur la menuiserie PVC, on a introduit des éléments de notations pour que ce soit du PVC recyclable, ou en tous cas, installé par des entreprises qui recyclent du PVC.

Dans le lot « menuiserie acier », il y a une variante que peut-être que Monsieur BARE pourrait préciser, c'est du fer soudé c'est ça ?

Bernard BARE

Dans la menuiserie acier, c'est de l'alu soudé, qui est plus résistant et qui coûte moins cher.

Frank MICHEL

Sachant qu'on a étudié la possibilité de tout faire en alu ou en bois, là les montants sont extrêmement plus élevés pour répondre aux interrogations de certains camarades. Les crédits seront inscrits au budget de 2009 et il est demandé d'approuver le dossier de consultation des entreprises.

Elsie COLAS

J'aurais sans doute dû intervenir tout à l'heure, mais je profite des travaux sur les groupes scolaires pour dire simplement que lorsque Madame RENAUD-PAGE est arrivée, il y avait déjà une programmation triennale. Je comprends que ça existe aussi quelque soient les équipes, parce que ça coûte tellement cher, et comme pour le handicap, c'est nécessaire avec un volet souple pour la mise en place.

Frank MICHEL

La programmation pour les écoles a doublé.

Madame le Maire

On double quand même l'aide que l'on apporte pour les écoles, mais vous remarquez aussi et je veux le dire, les menuiseries de Pasteur coûtent quand même 600 000 euros. Je pense que si on avait fait des travaux auparavant, peut-être que le montant de ceux-ci aurait été moins élevé. C'est la raison pour laquelle, je l'ai dit dans mes orientations budgétaires, nous essayons d'anticiper pour que nous n'en arrivions pas ensuite à des situations telles que nous les connaissons pour certains équipements, en particulier culturels.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 9 MARS 2009**

n° D20090108

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES****RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE
ET RÉSEAUX RUE DU FIEF JOLY - AVENANT N° 1 AUX
MARCHÉS DE TRAVAUX - LOT 5 - VOIRIE ET RÉSEAUX,
LOT 7 - ÉCLAIRAGE PUBLIC, LOT 8 - ESPACES VERTS**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Une participation pour voirie et réseaux a été instituée par délibération du 24 mars 2006 rue du Fief Joly pour desservir un lotissement de 19 parcelles et des parcelles constructibles dans la zone AUM du secteur.

Une consultation des entreprises a été organisée par appel d'offres pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux en 2007 pour 4 lots : lot 5 – voirie et réseaux, lot 6 – adduction d'eau potable, lot 7 – éclairage public, lot 8 – espaces verts.

Le projet initial prévoyait une voirie à double sens de circulation à flux différenciés comprenant des allées piétonnes, des pistes cyclables avec une chaussée à double sens de circulation éloignée de constructions situées en bordure ouest de la voie.

Le projet de construction par la Communauté d'Agglomération de Niort d'un bassin d'eaux pluviales et d'une station de refoulement des eaux usées en provenance du Pôle Sports a mis en évidence la dénivelée qui était masquée par une végétation existante.

Par ailleurs, la mise en place des réseaux eaux pluviales et eaux usées sous la rue du Fief Joly, à de grandes profondeurs, contribue à fragiliser la tenue de la voirie en bordure du talus. En effet, elle aurait contribué à déstabiliser le sol en place, et donc le fond de forme support de ladite voirie.

C'est pourquoi, il a été décidé de reprendre le projet de voirie et d'éloigner la chaussée du bord du talus présentant, par endroit, une dénivelée importante.

Un avenant portant sur la prestation de maîtrise d'œuvre a été proposé dans ce sens au conseil municipal du 13 octobre 2008.

Les premières études portant sur la modification du projet initial contribuaient à rester dans le volume financier des marchés. Or, lors de l'exécution des travaux, le sous-sol de la voirie s'est avéré instable (présence d'anciennes carrières) et il est en conséquence prévu de remplacer les déblais remblais par des matériaux de meilleure qualité.

L'entreprise a proposé, pour garantir la portance de la voirie et sa pérennité, une couche de forme de la voirie réalisée avec un matériau de gros calibre (0/500) dit de blocage. Or, ce type de matériau n'est pas compatible avec l'entretien des réseaux souterrains et notamment ceux d'adduction d'eau potable pour lesquels des interventions ultérieures ne sont pas à écarter. Par conséquent, au droit de la conduite, il sera procédé à un broyage du matériau de blocage afin d'obtenir un calibre 0/100.

Il convient dès lors de passer des avenants aux marchés initiaux comme suit :

1 - lot n° 5 : VRD – entreprise titulaire : CTPA (marché n° 07251A005) :

L'avenant n° 1 du présent lot a pour principal objet :

- de prendre en compte les plus et moins values suite à la modification du projet initial et notamment :
 - o de rémunérer la mise en œuvre d'un matériau calcaire brut d'abattage pour blocage du fond de forme de la voirie et le broyage de celui-ci au droit de la conduite d'adduction d'eau potable ;
 - o de rémunérer la prestation de soutènement partiel de la voirie au droit d'une propriété riveraine.

2 – lot n° 7 : Eclairage – entreprise titulaire : INEO (marché n° 07251A007) :

L'avenant n° 1 du présent lot a pour objet de rémunérer la fourniture et pose d'un coffret de raccordement complémentaire, nécessaire à l'adaptation du réseau d'éclairage public avec le réseau de distribution d'électricité.

En effet deux postes de transformation alimentent ce tronçon de la rue du Fief Joly, il est nécessaire de prévoir les coupures des réseaux aux mêmes endroits que celles du réseau de distribution électricité et éclairage.

3 – lot n° 8 : Espaces-Verts – entreprise titulaire : VIVATYS (marché n° 07251A008) :

L'avenant n° 1 du présent lot a pour objet de prendre en compte la moins value pour adaptation de l'aménagement paysager suite à la modification du projet initial.

La modification du projet permet de conserver la végétation existante en la mettant en valeur par un nettoyage complet, et de la renforcer en complétant par de la plantation nouvelle caractéristique de la région.

Ces modifications ont pour conséquence :

- une augmentation du coût des travaux pour le lot 5 : + 26 356,10 €HT soit 10,25 %
- une augmentation du coût des travaux pour le lot 7 : + 1 150,00 €HT soit 1,31 %
- une diminution du coût des travaux pour le lot 8 : - 26 773,32 €HT soit 58,90 %

ce qui correspond à une augmentation du montant des marchés de cette opération de 0,17 %.

Désignation des lots	MONTANT MARCHE DE BASE	MONTANT AVENANT 1	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	%
	Hors taxes	Hors taxes	Hors taxes	
	A		B	
Lot n°5 - VRD : CTPA	257 015.60	26 356.10	283 371.70	10.25%
Lot n°6 - AEP : INEO (pour mémoire)	45 785.00	0	45 785.00	0.00%
Lot n°7 - Eclairage : INEO	88 072.00	1 150.00	89 222.00	1.31%
Lot n°8 - Espaces verts : VIVATYS	45 452.68	-26 773.32	18 679.36	-58.90%

Total €HT	436 325.28	732.79	437 058.06	0.17%
TVA 19,6%	85 519.75	143.63	85 663.38	
TOTAL TTC	521 845.03	876.41	522 721.44	

La dépense est inscrite au chapitre 21 – fonction 8221 – article 24538.

Suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 27 février 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants suivants :

- n° 1 pour le lot 5 – voirie et réseaux de : 26 356,10 €HT et 31 521,90 €TTC,
- n° 1 pour le lot 7 – éclairage de : 1 150,00 €HT et 1 375,40 €TTC,
- n° 1 pour lot 8 – espaces-verts d'une moins-value de : - 26 773,32 €HT et - 32 020,89 €TTC.

- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
 L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

Ville de Niort

**Réalisation des travaux de voirie et réseaux
Rue Fief Joly**

LOT N° 5 : Voirie et Réseaux Divers

**AVENANT N°1 AU MARCHE N° 07251A005
ENREGISTRE EN PREFECTURE DES DEUX – SEVRES LE 27/12/2007**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Niort
Place Martin Bastard – BP 516
79 022 NIORT Cedex

D'UNE PART,

ET

L'entreprise :

CTPA
582, route de Paris – BP 20020
79 182 CHAURAY cedex

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**Article 1 - Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet :

1. De prendre en compte les plus et moins values suite à la modification du projet initial, qui a été actée en septembre 2008.
La modification du projet a consisté à déplacer l'implantation de la voirie de manière à l'éloigner du talus de grande hauteur.
En effet, le projet initial prévoyait la voirie à proximité du dit talus. Or, lors de l'étude initial la végétation existante dense et le manque de points altimétriques sur le plan topographique ont contribué à sous estimer le dénivelé.
Lors des travaux de la CAN, un débroussaillage a été effectué est a permis de mettre en avant ce dénivelé important.
Les travaux de la CAN consistaient à réaliser des réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées, à de grande profondeur. La réalisation de ces réseaux ne garantissait pas la pérennité de la tenue de la voirie nouvelle. En effet, elle aurait contribué à déstabiliser le sol en place, et donc le fond de forme support de la dite voirie.
2. De rémunérer la réalisation de trous d'arbre de 4 m³ pour adaptation de l'aménagement paysager suite à la modification du projet de voirie.
3. De rémunérer la fourniture et la mise en œuvre de regards de visite Ø1000, nécessaires à l'adaptation du réseau pluvial suite à la modification du projet de voirie.
4. De rémunérer la réalisation du réseau génie civil pour le téléphone ;
 - nécessaire au raccordement de la station de refoulement du réseau d'eaux usées réalisé par la CAN.
 - nécessaire au raccordement futur des terrains adjacents au projet, destinés à être aménagés.
1. De rémunérer la mise en œuvre d'un matériau calcaire brut d'abattage pour blocage du fond de forme de la voirie et le broyage de celui-ci au droit de la conduite d'adduction d'eau potable.
La modification du projet initial a conduit à déplacer la voirie, qui s'est alors retrouvée sur l'emprise d'un terrain de très mauvaise qualité (ancienne décharge). Donc, pour garantir la portance de la voirie et sa pérennité, la couche de forme de la voirie doit être réalisé avec un matériau de gros calibre (0/500) dit de blocage. Or, ce type de matériau n'est pas compatible avec l'entretien du réseau d'adduction d'eau potable. Par conséquent, au droit de la conduite, il sera procédé à un broyage du matériau de blocage afin d'obtenir un calibre 0/100.
2. De rémunérer la réalisation d'un muret de soutènement sur 3,50 ml afin nécessaire pour rattraper le niveau fini de la nouvelle voirie et le niveau de la parcelle privée attenante.
3. De rémunérer la fourniture et mise en place de la signalisation horizontale et verticale réglementaires, nécessaires à l'adaptation de la signalisation du nouvel itinéraire cyclable défini suite à la modification du projet de voirie.
4. De rémunérer la fourniture et la pose de potelets pour repérage des passages piétons et ce au regard des obligations de la nouvelle réglementation liée à l'accessibilité des espaces publics.

Article 2 – Prix complémentaires HT

- Prix n° 1123 : Terrassement pour trous d'arbres (4m3) :	90,00 euros HT/u
- Prix n° 1212 : Regard de visite Ø 1000 :	550,00 euros HT/u
- Prix n° 1310 : Fourreaux 3 Ø42/45 :	9,00 euros HT/ml
- Prix n° 1404.3 : GNT 0/31.5 sur 15 cm :	3,30 euros HT/m2
- Prix n° 1420 : Bordure T2 :	27,00 euros HT/ml
- Prix n° 1421 : Blocage du fond de forme avec blocs calcaires :	11,60 euros HT/m3
- Prix n° 1422 : Broyage des blocs calcaires au droit de la conduite AEP :	6,40 euros HT/m2
- Prix n° 1423 : Reprofilage et réglage de la surface broyée :	1,40 euros HT/m2
- Prix n° 1424 : Mur de soutènement :	1 125,00 euros HT/ens.
- Prix n° 1504.4 : Logo vélo :	60,00 euros HT/u
- Prix n° 1504.5 : Logo piéton :	60,00 euros HT/u
- Prix n° 1504.6 : Flèche miniature pour logo vélo :	60,00 euros HT/u
- Prix n° 1504.7 : Bande STOP miniature (piste cyclable) :	60,00 euros HT/u
- Prix n° 1504.8 : Marquage traversée vélo :	2,00 euros HT/ml
- Prix n° 1504.9 : Délimitation espace piétons et vélos :	3,00 euros HT/ml
- Prix n° 1505.5 : panneau B22a+M3a gamme miniature :	420,00 euros HT/u
- Prix n° 1505.6 : panneau B40 gamme miniature :	420,00 euros HT/u
- Prix n° 1505.7 : panneau B7b gamme miniature :	420,00 euros HT/u
- Prix n° 1505.8 : panneau STOP miniature :	420,00 euros HT/u
- Prix n° 1510 : Potelets passage piéton :	145,00 euros HT/u
- Prix n° 1511 : Fourniture de bornes bois :	50,00 euros HT/u
- Prix n° 1512 : Pose de bornes bois :	15,00 euros HT/u
- Prix n° 1513 : Panonceau 500 x 200 mm :	290,00 euros HT/u

L'ensemble des prix complémentaires sont décrits dans le BPU complémentaire joint au présent avenant n°1.

Article 3 – Prestations complémentaires

1. Modification du projet initial	- 28 308,90 € HT
2. Réalisation de trous d'arbre de 4 m3	+ 900,00 € HT
3. Fourniture et la mise en œuvre de regards de visite Ø1000	+ 2 750,00 € HT
4. Réseau génie civil pour le téléphone	+ 3 892,00 € HT
5. Blocage du fond de forme de la voirie et broyage au droit de la conduite d'adduction d'eau potable.	+ 33 762,00 € HT
6. Muret de soutènement :	+ 1 125,00 € HT
7. Signalisation horizontale et verticale réglementaires pour l'itinéraire cyclable :	+ 9 336,00 € HT
8. Potelets de repérage des passages piétons	+ 2 900,00 € HT

Montant total HT de l'avenant n ° 1 : + 26 356,10 € HT
Soit + 10,25% par rapport au marché

Le détail du calcul de l'avenant est joint au présent avenant.

Article 4 – Montant

Montant HT du marché de base	257 015,60 €.
Montant HT de l'avenant n°1	26 356,10 €.
	<hr/>
Nouveau montant HT du marché	283 371,70 €.
TVA au taux de 19,6%	55 540,85 €.
Nouveau montant du marché TTC	338 912,55 €.

La totalité de l'avenant sera à mandater à l'entreprise CTPA

Article 5 - Délais

Ce complément de prestations apportées au marché n'entraîne pas de prolongation de délais.

Article 6 - Garantie financière

La garantie financière prévue au marché initial s'applique au présent avenant.

Article 7 -

Les autres clauses du marché restent inchangées

A
le

"Lu et approuvé"
L'entreprise

A
le

Maîtrise d'ouvrage :
représentée par le Maire.

Ville de Niort

**Réalisation des travaux de voirie et réseaux
Rue Fief Joly**

LOT N° 7 : Eclairage

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 07251A007
ENREGISTRÉ EN PREFECTURE DES DEUX – SEVRES LE 27/12/2007**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Niort
Place Martin Bastard – BP 516
79 022 NIORT Cedex

D'UNE PART,

ET

L'entreprise :

INEO
282, rue Jean Jaurès
79 000 NIORT

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**Article 1 - Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet :

1. de rémunérer la fourniture et pose d'un coffret de raccordement complémentaire, nécessaire à l'adaptation du réseau d'éclairage public suite à la modification du projet de voirie.

Article 2 – Prix complémentaires HT

Sans objet

Article 3 – Prestations complémentaires

- | | |
|---|------------------------|
| 1. Coffret de raccordement complémentaire | <u>+ 1 150,00 € HT</u> |
|---|------------------------|

Montant total HT de l'avenant n ° 1 :	+ 1 150,00 € HT
Soit + 1,31% par rapport au marché	

Le détail du calcul de l'avenant est joint au présent avenant.

Article 4 – Montant

Montant HT du marché de base	88 072,00 €.
Montant HT de l'avenant n°1	1 150,00 €.
	<hr/>
Nouveau montant HT du marché	89 222,00 €.
TVA au taux de 19,6%	17 487,51 €.
Nouveau montant du marché TTC	106 709,51 €.

La totalité de l'avenant sera à mandater à l'entreprise INEO

Article 5 - Délais

Ce complément de prestations apportées au marché n'entraîne pas de prolongation de délais.

Article 6 - Garantie financière

La garantie financière prévue au marché initial s'applique au présent avenant.

Article 7 -

Les autres clauses du marché restent inchangées

A
le

"Lu et approuvé"
L'entreprise

A
le

Maîtrise d'ouvrage :
représentée par le Maire.

Ville de Niort

**Réalisation des travaux de voirie et réseaux
Rue Fief Joly**

LOT N° 8 : Espaces verts

**AVENANT N°1 AU MARCHE N° 07251A008
ENREGISTRE EN PREFECTURE DES DEUX – SEVRES LE 27/12/2007**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Niort
Place Martin Bastard – BP 516
79 022 NIORT Cedex

D'UNE PART,

ET

L'entreprise :

VIVATYS
465, Avenue de Limoges
79 000 NIORT

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**Article 1 - Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet :

1. De prendre en compte la moins value pour adaptation de l'aménagement paysager suite à la modification du projet initial, qui a été actée en septembre 2008.
La modification du projet permet de conserver la végétation existante en la mettant en valeur par un nettoyage complet, et de la renforcer en complétant par de la plantation nouvelle caractéristique de la région.

Article 2 – Prix complémentaires HT

- Prix n° 4010 : Nettoyage et taille de haie conservée :	25,20 euros HT/ml
- Prix n° 4011 : Arrachage de haie :	15,15 euros HT/ml
- Prix n° 4012 : Abattage - essouchage :	130,66 euros HT/u
- Prix n° 4013 : Fauchage préalable aux travaux :	0,06 euros HT/m2
- Prix n° 4014 : Paillage (petite surface) :	5,42 euros HT/m2
- Prix n° 4015 : Elagage :	4,20 euros HT/ml
- Prix n° 4150 : Acer campestre cépée ramifiée M 3/4 tr 250/300 :	103,60 euros HT/u
- Prix n° 4151 : Prunus padus cépée ramifiée M 3/5 tr 250/300 :	103,60 euros HT/u
- Prix n° 4152 : Laurus nobilis C15 125/150 :	29,85 euros HT/u
- Prix n° 4153 : Euonymus europaeus C15 125/150 :	7,50 euros HT/u
- Prix n° 4154 : Viburnum lantana C15 125/150 :	9,00 euros HT/u
- Prix n° 4155 : Prunus spinosa C15 125/150 :	7,95 euros HT/u
- Prix n° 4156 : Vitis vinifera Ampelia 'Perdin' C2L 80/100 :	15,00 euros HT/u
- Prix n° 4157 : Vitis vinifera Ampelia 'Amandine' C2L 80/100 :	15,00 euros HT/u
- Prix n° 4158 : Hedera helix hibernica G8 :	1,65 euros HT/u
- Prix n° 4159 : Hieragrostis curvula G8 :	1,55 euros HT/u
- Prix n° 4210 : Plantation des arbres :	35,00 euros HT/u
- Prix n° 4211 : Tuteurage des vignes :	9,95 euros HT/u

L'ensemble des prix complémentaires sont décrits dans le BPU complémentaire joint au présent avenant n°1.

Article 3 – Prestations complémentaires

1. Adaptation de l'aménagement paysager - 26 773,32 € HT

Montant total HT de l'avenant n ° 1 : - 26 773,32 € HT
Soit - 58,90% par rapport au marché

Le détail du calcul de l'avenant est joint au présent avenant.

Article 4 – Montant

Montant HT du marché de base	45 452,68 €.
Montant HT de l'avenant n°1	26 773,32 €.
<hr/>	
Nouveau montant HT du marché	18 679,36 €.
TVA au taux de 19,6%	3 661,15 €.
Nouveau montant du marché TTC	22 340,51 €.

La totalité de l'avenant sera à mandater à l'entreprise VIVATYS

Article 5 - Délais

Ce complément de prestations apportées au marché n'entraîne pas de prolongation de délais.

Article 6 - Garantie financière

La garantie financière prévue au marché initial s'applique au présent avenant.

Article 7 -

Les autres clauses du marché restent inchangées

A
le

"Lu et approuvé"
L'entreprise

A
le

Maîtrise d'ouvrage :
représentée par le Maire.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

En l'absence de chauffe-eau solaires, c'est la dernière délibération. Elle concerne la réalisation de travaux de voirie et réseaux rue du Fief Joly. Il s'agit de passer des avenants à plusieurs lots. Pour aller très vite, vous avez toutes les explications dans cette délibération, il y avait un projet initial pour faire des voies cyclables d'un côté et des voies pour les voitures de l'autre, en fait les choses sont inversées pour des raisons de talus et de pente, ça c'est un premier point.

Deuxième point, c'est un endroit où il y a beaucoup d'anciennes carrières et du coup, il a fallu prévoir de renforcer certaines portions, ce qui entraîne des surcoûts. Donc vous avez l'ensemble des lots avec les surcoûts, les avenants doivent être passés pour le lot n°5, mais vous remarquerez que dans l'économie globale du projet, l'évolution du nouveau marché est très faible, puisqu'on est à 522 000 euros au lieu de 521 000 euros, parce que le lot espaces verts a été réduit, la bande d'espaces verts comprise entre la piste cyclable et les pistes pour les voitures étant réduite d'autant puisque c'est le talus qui va servir d'espaces verts.

Madame le Maire

Au terme de ce long débat, je vous remercie pour la qualité des propos tenus et de l'écoute dont nous avons fait preuve les uns et les autres, et vous donne rendez-vous au prochain conseil municipal à la fin du mois de mars. Merci et bonne soirée.